

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement 2010-2011

Approuvé par :

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre de la Commission canadienne du blé

Pour la période se terminant le 31 mars 2011



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

2010-2011

Rapport sur le rendement

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Pour la période se terminant le 31 mars 2011



Canada 

Table des matières

Message du ministre	1
Déclaration de la direction concernant l'information sur le rendement	3
Section I : Survol de l'Agence	5
1.1 Raison d'être	5
1.2 Responsabilités	6
1.3 Résultats stratégiques et architecture des activités de programme	6
1.4 Priorités de l'Agence	8
1.5 Analyse des risques	14
1.6 Résumé du rendement	18
1.7 Profil des dépenses	21
1.8 Budget des dépenses par crédit	22
1.9 Rapports du Bureau du vérificateur général	22
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	23
2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports	23
2.2 Rendement par résultat stratégique	28
2.2.1 Résultat stratégique n° 1 : Les risques pour la santé publique associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés	28
Activité de programme n° 1 : Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition	29
Activité de programme n° 2 : Risques liés aux zoonoses	44
2.2.2 Résultat stratégique n° 2 : Des ressources végétales et animales sûres et durables	49
Activité de programme n° 3 : Risques pour la santé animale et systèmes de production	50
Activité de programme n° 4 : Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production	58
Activité de programme n° 5 : Protection de la biodiversité	66
2.2.3 Résultat stratégique n° 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes	71
Activité de programme n° 6 : Cadre de réglementation intégré	72
Activité de programme n° 7 : Accès aux marchés nationaux et internationaux	77
2.2.4 Services internes	82
2.2.5 Plan d'action économique du Canada	88

Section III : Renseignements supplémentaires	89
3.1 Information financière	89
3.1.1 Principales données financières	89
3.1.2 Opinion du vérificateur général sur les états financiers et les états financiers vérifiés	92
3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	123
Section IV : Autres points d'intérêt	125
4.1 Indicateurs de rendement par priorité opérationnelle	125
4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité	125
4.3 Coordonnées	125

Message du ministre

**L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et
ministre de la Commission canadienne du blé**



Depuis le jour de sa création, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'est toujours employée à assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens agricoles, agroalimentaires et issus de la pêche et de l'aquaculture. Conjointement avec l'équipe du portefeuille de l'Agriculture, elle s'attaque aux défis concernant le secteur agricole tout en l'aidant à exploiter son énorme potentiel de croissance et de rentabilité. Elle joue un rôle crucial dans la protection des consommateurs canadiens et étrangers ainsi que dans la sauvegarde de la bonne réputation de l'industrie alimentaire canadienne à l'échelle nationale et mondiale.

Le travail des employés dévoués de l'ACIA aux quatre coins du Canada n'est pas de tout repos. Pour protéger efficacement la santé des Canadiens et les ressources à partir desquelles nous produisons nos aliments, ils doivent constamment s'adapter aux nouveaux enjeux, aux situations d'urgence, aux percées et aux nouvelles connaissances scientifiques ainsi qu'à ce qui passe dans le monde entier. Il est donc impératif qu'ils possèdent les outils et les renseignements nécessaires aux activités de l'Agence. En 2010-2011, l'ACIA a entrepris des initiatives visant à aider ses employés à faire leur travail.

Pour améliorer continuellement la salubrité des aliments et suivre les recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêtrice indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* et les rapports sur les leçons tirées de l'éclosion, l'ACIA a fait des investissements importants.

Le *Rapport de l'enquêtrice indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* et les rapports sur les leçons tirées de l'éclosion mettaient l'accent sur la nécessité d'accroître la transparence du travail de l'Agence pour le public, surtout de ses activités d'inspection, d'assurance de la conformité et d'application des lois, et de coordonner davantage son travail avec celui des autres ministères et organismes. Les Canadiens attendent de l'ACIA qu'elle remplisse son mandat de façon ouverte et responsable.

Depuis 2006, l'ACIA a embauché 733 inspecteurs pour améliorer ses activités d'inspection. En outre, elle a établi une stratégie de recrutement nationale qui lui permettra de disposer d'un bassin d'inspecteurs permanent pour les années à venir.

Dans le contexte de la modernisation de ses activités d'inspection, l'ACIA a mis en œuvre un nouveau programme de formation des inspecteurs des viandes, d'une durée de 29 semaines. Cette formation les aidera à exercer leurs fonctions de façon professionnelle et uniforme.

Pour aider ses employés dans leurs interactions avec les représentants de l'industrie et les parties réglementées, l'ACIA a lancé une initiative en matière d'intégrité comportant une formation sur les valeurs et l'éthique. Cette formation aide les employés de première ligne à prendre des décisions éclairées lorsqu'on leur demande de résoudre des problèmes d'éthique en milieu de travail.

L'ACIA continue à collaborer avec ses partenaires afin d'atténuer et à gérer autant que possible les risques liés aux aliments. Cette année, elle a poursuivi son programme proactif en matière de santé animale en collaborant avec l'industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration de normes nationales de biosécurité pour les fermes. Elle a notamment élaboré des guides de planification de la biosécurité pour les secteurs animal et végétal.

C'est pourquoi l'ACIA a commencé à offrir davantage de renseignements en ligne sur ses activités d'assurance de la conformité et d'application des lois. En rendant ces renseignements publics, elle suit une méthode équitable, équilibrée et prudente pour protéger la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et des ressources à partir desquelles il est produit. Parallèlement, elle continue de collaborer étroitement avec l'industrie alimentaire à l'élaboration de lignes directrices claires sur la conformité.

L'ACIA a aussi créé la Table ronde des groupes de consommateurs pour leur permettre d'unir leurs voix sur la salubrité des aliments de la ferme à la fourchette, et de donner leur avis sur divers sujets liés aux priorités, aux politiques, aux programmes et aux services de l'ACIA.

La modernisation des volets et des outils de réglementation de l'ACIA demeure l'une de ses priorités. Cette année, elle s'est associée au Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage afin de moderniser les lignes directrices à l'intention des producteurs d'animaux d'élevage et des personnes devant manipuler ces animaux. Ces lignes directrices portent sur les pratiques liées à l'élevage, à la garde, à la manipulation et au transport de certaines espèces d'animaux ainsi qu'aux soins qui leur sont donnés. L'ACIA a continué à préparer une proposition de modernisation du cadre canadien de réglementation des engrais. Elle propose notamment de réviser les normes et les politiques de salubrité, ainsi que l'étiquetage préventif pour les engrais et les suppléments afin de veiller à ce que ces produits restent salubres et puissent être utilisés de façon écologiquement viable.

L'ACIA continue d'investir dans ses activités de prévention, de préparation et de renforcement de sa capacité d'intervention pour gérer l'introduction et la propagation de maladies animales et végétales, de parasites d'animaux et de phytoravageurs à risque élevé comme l'encéphalopathie spongiforme bovine, l'influenza aviaire et la grippe pandémique, ainsi que de diverses espèces envahissantes.

À l'ACIA, la prise de décisions éclairées se fonde sur des recherches scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. En 2009, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral a investi 24 millions de dollars en deux ans dans des projets d'infrastructure hautement prioritaires. Il a ainsi renforcé la capacité scientifique et technologique de l'ACIA. Le Programme accéléré d'infrastructure de laboratoire ainsi créé a permis à l'Agence de cerner et d'effectuer les rénovations nécessaires à ses laboratoires de Burnaby, Lethbridge, Calgary, Saskatoon, Ottawa, Saint-Hyacinthe et Dartmouth. Ces laboratoires sont maintenant mieux équipés pour les activités scientifiques modernes. Les scientifiques et chercheurs de l'ACIA travaillent dorénavant dans des environnements plus sains et plus modernes, qui favorisent la recherche et le développement.

Dans le budget de 2011, le gouvernement s'est engagé à investir 100 millions de dollars sur cinq ans dans la formation des inspecteurs, le renforcement de la capacité scientifique et les outils électroniques à la disposition des inspecteurs de première ligne, pour faciliter leur travail.

À cela s'ajoute l'investissement de 17 millions de dollars sur cinq ans dans la gestion et la surveillance du virus de la sharka. L'Agence canadienne d'inspection des aliments et Agriculture et Agroalimentaire Canada recevront chacun une partie des fonds.

Tout cela sera bénéfique pour la santé et la sécurité de la population canadienne.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et
ministre de la Commission canadienne du blé

Déclaration de la direction concernant l'information sur le rendement



Le *Rapport sur le rendement 2010-2011* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 a été préparé sous ma direction et celle du Comité de la haute direction de l'ACIA, et approuvé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, le rapport comprend aussi une évaluation de l'équité et de la fiabilité de l'information sur le rendement effectuée par le vérificateur général du Canada.

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement 2010-2011* de l'ACIA.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités 2011-2012* et *Rapports ministériels sur le rendement 2010-2011* :

- Il est conforme aux exigences précises de présentation des rapports figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'Architecture des activités de programme de l'Agence approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il constitue une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des Budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

George DaPont

Président, Agence canadienne d'inspection des aliments

Section I : Survol de l'Agence

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte plus de 7 500¹ employés dévoués travaillant partout au Canada, dans la région de la capitale nationale (RCN) et quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et la région de l'Ouest).

L'ACIA s'est engagée à protéger les aliments, les animaux et les végétaux, de même qu'à contribuer à un approvisionnement alimentaire et à des ressources animales et végétales sûres et accessibles, ce qui permet d'améliorer l'environnement et l'économie du Canada ainsi que la santé et le bien-être des Canadiens.

Ses activités contribuent à protéger les consommateurs canadiens et étrangers, la production agricole canadienne (y compris la foresterie) et l'environnement. En conséquence, ceux qui profitent de ces activités sont les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers, les entreprises de transformation, les distributeurs (importateurs et exportateurs) et les consommateurs.

La clé du succès de l'ACIA réside dans cinq facteurs fondamentaux liés entre eux : des principes scientifiques éprouvés, une assise réglementaire efficace, de bons programmes d'inspection, une gestion efficace des risques et des partenariats solides. À l'échelle mondiale, l'ACIA s'efforce de garantir que le cadre réglementaire international lié à son mandat est efficace, cohérent, et qu'il repose sur un fondement scientifique.

CADRE LÉGAL DE L'ACIA

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

¹ Ce nombre comprend les employés en service, employés en état de congé et suspendus.

1.2 Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de régir la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. L'ACIA partage de nombreux domaines de responsabilité avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales ainsi que d'autres intervenants.

Dans un contexte opérationnel complexe, l'ACIA travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle de la salubrité des aliments, à gérer les risques et les urgences liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux, et à promouvoir l'élaboration de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens agricoles, agroalimentaires et issus de la pêche et de l'aquaculture. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux produits agricoles. En outre, l'Agence donne des avis scientifiques, élabore de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et effectue des recherches.

À l'ACIA, la prise de décisions éclairées se fonde sur des recherches scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur les principes scientifiques suivants : des prévisions et avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'orientation des normes internationales, la recherche et le développement ainsi que les services d'analyse.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

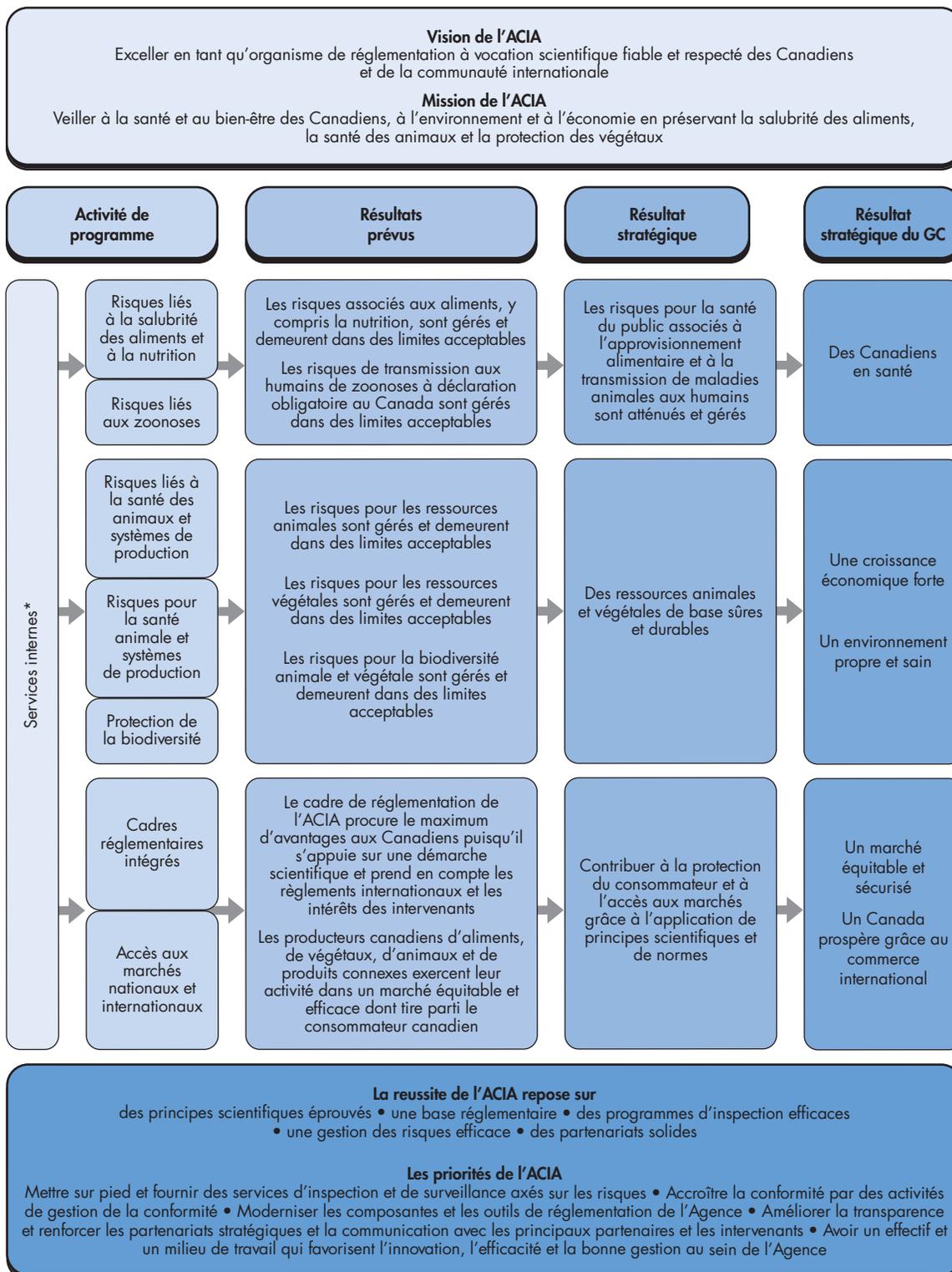
- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

1.3 Résultats stratégiques et architecture des activités de programme

L'architecture des activités de programme (AAP) de l'ACIA fait partie de sa Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR), elle-même comprise dans le *cadre pangouvernemental* pour la collecte, la gestion et la déclaration des données financières et non financières. Pour mener à bien son mandat, l'ACIA doit atteindre trois résultats stratégiques (RS).² L'AAP actuelle, à la figure 1, montre l'adéquation entre les résultats stratégiques de l'Agence et ceux du gouvernement du Canada (GC). Elle permet de comprendre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. Une nouvelle AAP a été établie en 2010-2011. Comprenant un résultat

² Résultat stratégique : avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat ou de la vision de l'Agence. Ce résultat représente la différence que l'Agence souhaite faire dans la vie des Canadiens.

stratégique et cinq activités de programme, elle sera mise en œuvre en 2011-2012. L'AAP a été modifiée pour mieux rendre compte du mode de fonctionnement de l'ACIA.



* L'activité de programme Services internes contribue à tous les résultats stratégiques de l'ACIA.

Figure 1 : Architecture des activités de programme de l'ACIA

1.4 Priorités de l'Agence

Pour 2010-2011, l'ACIA a établi cinq priorités afin d'orienter la gestion des ressources vers l'atteinte de ses résultats stratégiques. Son rendement relativement à l'atteinte de ces objectifs prioritaires est résumé ci-dessous. La section 2 contient une description plus détaillée de son rendement pour chaque RS.

Explication des degrés d'atteinte des résultats prioritaires

- **Objectif dépassé** : pendant l'exercice, l'ACIA a dépassé de plus que 100 pour cent le niveau de rendement qu'elle visait (comme en témoignent l'indicateur, l'atteinte de son objectif ou la réalisation de ses activités prévues et l'obtention des résultats souhaités) quant à la priorité établie ou au résultat attendu selon le RPP correspondant.
- **Objectif atteint** : pendant l'exercice, l'ACIA a atteint le niveau de rendement qu'elle visait à 100 pour cent (comme en témoignent l'indicateur, l'atteinte de son objectif ou la réalisation de ses activités prévues et l'obtention des résultats souhaités) quant à la priorité établie ou au résultat attendu selon le RPP correspondant.
- **Objectif atteint en majeure partie** : pendant l'exercice, l'ACIA a atteint 80 à 99 pour cent du niveau de rendement qu'elle visait (comme en témoignent l'indicateur, l'atteinte de son objectif ou la réalisation de ses activités prévues et l'obtention des résultats souhaités) quant à la priorité établie ou au résultat attendu selon le RPP correspondant.
- **Objectif atteint en partie** : pendant l'exercice, l'ACIA a atteint 60 à 79 pour cent du niveau de rendement qu'elle visait (comme en témoignent l'indicateur, l'atteinte de son objectif ou la réalisation de ses activités prévues et l'obtention des résultats souhaités) quant à la priorité établie ou au résultat attendu selon le RPP correspondant.
- **Objectif non atteint** : pendant l'exercice, l'ACIA a atteint moins de 60 pour cent du niveau de rendement qu'elle visait (comme en témoignent l'indicateur, l'atteinte de son objectif ou la réalisation de ses activités prévues et l'obtention des résultats souhaités) quant à la priorité établie ou au résultat attendu selon le RPP correspondant.

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou activités de programme
Mettre sur pied et fournir des services d'inspection et de surveillance fondés sur les risques	En cours	Atteinte de tous les résultats stratégiques
État : Objectif atteint en majeure partie		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ACIA a continué de suivre les recommandations formulées dans le Rapport de l'enquêteur indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008. Par exemple, elle a embauché, en deux ans, 170 inspecteurs des viandes d'un peu partout au Canada. Ils ont tous terminé les cinq premières semaines de leur formation sur la transformation de la viande. La section 2.2 contient de plus amples renseignements sur le rendement de l'ACIA à cet égard. • L'ACIA a poursuivi ses efforts, conformément au Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation (PAASPAC), pour mieux prévoir et résoudre les problèmes liés la salubrité des aliments grâce à des enquêtes ciblées et à des recherches auprès d'universités et d'autres ministères. Ces enquêtes et recherches visaient à élaborer un cadre d'établissement de priorités fondé sur les risques. La section 2.2 contient un résumé des résultats de l'ACIA liés à son rendement. • L'ACIA a conçu, élaboré et mis à l'essai un protocole d'inspection sous forme de système de vérification de la conformité (SVC) pour les fabricants d'ingrédients d'aliments. • L'ACIA a certifié l'exportation de 1,7 milliard de kilogrammes de viande. • L'ACIA a vérifié la conformité de 24 798 échantillons de produits canadiens et importés aux exigences fédérales en matière de résidus chimiques. 		

³ Définitions des types – **Déjà établie** : engagement pris un ou deux exercices avant l'exercice visé par le rapport; **en cours** : engagement en cours ou permanent; **nouvelle** : nouvel engagement pris pour l'exercice visé par le RMR.

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou activités de programme
Accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité	En cours	Atteinte de tous les résultats stratégiques
État : Objectif atteint en majeure partie		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ACIA a continué de préparer une proposition de mise à jour des exigences relatives au transport sans cruauté des animaux. • L'ACIA a poursuivi ses efforts, conformément au PAASPAC, pour mieux prévoir et résoudre les problèmes liés la salubrité des aliments. Elle a notamment amélioré sa GI/TI en ce qui concerne l'identification des importateurs ainsi que l'envoi et le suivi de courriels signalant des rappels de produits allergènes. La section 2.2 contient un résumé des résultats de l'ACIA liés à son rendement. • L'ACIA a présenté la dernière version de sa Politique opérationnelle de conformité et d'application de la loi (POCAL), confirmant sa méthode générale d'évaluation de la conformité et de prise des mesures d'application de la loi justifiées. • L'ACIA a tenu des activités de vérification de la conformité des établissements de production d'aliments du bétail et des produits pour animaux, et a notamment inspecté 475 provenderies et 48 entreprises d'équarrissage. • L'ACIA a offert une orientation et un soutien, surtout en ce qui a trait à la publication de l'information sur son site Web et à l'accès à cette information, afin d'améliorer ses activités de conformité dans le domaine de l'étiquetage alimentaire. 		

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou activités de programme
Moderniser ses volets et ses outils de réglementation	En cours	Atteinte de tous les résultats stratégiques
État : Objectif atteint en majeure partie		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ACIA a collaboré avec le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage à la modernisation des lignes directrices destinées aux producteurs et aux manipulateurs d'animaux sur les pratiques d'élevage, de mise en enceinte, de manipulation, de traitement et de transport d'espèces animales précises. • L'ACIA a examiné les lignes directrices sur l'étiquetage « Produit du Canada » pour veiller à ce qu'elles continuent à répondre aux besoins des consommateurs et des industries canadiennes. Les consultations sur la nécessité de faire abstraction du sucre, du sel et du vinaigre importés dans les allégations « Produit du Canada » quant aux aliments contenant ces ingrédients et sur la possibilité d'enlever des énoncés descriptifs des allégations « Fabriqué au Canada » ont pris fin en septembre 2010. L'ACIA analyse actuellement les renseignements recueillis, et publiera les résultats sur son site Web. • L'ACIA a continué à préparer une proposition de modernisation du cadre canadien de réglementation des engrais. • L'ACIA a continué de moderniser son processus de certification des importations et des exportations pour faciliter leur conformité aux exigences réglementaires pertinentes. Son système de certification électronique est conçu pour faciliter le respect des exigences en matière de certification des exportations dans tous ses programmes. Elle a aussi regroupé ses exigences opérationnelles dans un document harmonisé, et approuvé des exigences opérationnelles de haut niveau. • L'ACIA a mis à jour les frais d'utilisation du Service d'inspection à destination; il s'agit de la première de trois augmentations annuelles prévues visant l'établissement d'un modèle autonome. • L'ACIA a publié les modifications au <i>Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux</i> visant à augmenter les montants maximums qui peuvent être payés aux producteurs dont la population de volaille doit être détruite en raison d'une épidémie. • L'ACIA a continué de mettre à jour ses plans, politiques et procédures d'échantillonnage en fonction de son évaluation des risques, des résultats de l'exercice précédent et des nouvelles menaces, pour ne pas se laisser dépasser par l'évolution constante de son environnement. 		

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou activités de programme
Améliorer la transparence et renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et intervenants	Nouvelle	Atteinte de tous les résultats stratégiques
État : Objectif atteint en majeure partie		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ACIA a collaboré avec l'industrie et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration de normes de biosécurité pour les fermes ainsi que de guides de planification de la biosécurité pour les secteurs animal et végétal. • L'ACIA a collaboré avec ses partenaires canadiens et étrangers pour préparer davantage le Canada à l'introduction délibérée de maladies animales au pays. • L'ACIA a poursuivi la mise en œuvre législative du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSSA) en travaillant avec ses partenaires, comme l'Assemblée des Premières Nations, pour s'assurer que les besoins en matière d'information sont satisfaits. Elle a aussi participé à des réunions, qu'elle a parfois organisées, avec des représentants de l'industrie, des provinces et des territoires, élaboré et distribué des documents, et tenu des consultations sur ses activités de programme. • L'ACIA a travaillé avec ses partenaires des provinces, des territoires et de l'industrie à l'élaboration d'un projet de cadre législatif qui renforcera le cadre de traçabilité du Canada. • L'ACIA a préparé des produits d'information (comme des guides d'identification sur le terrain, des fiches de renseignements et des affiches) et les a distribués à ses partenaires, aux intervenants ainsi qu'au public canadien pour les renseigner sur les espèces envahissantes et sur les façons dont elles peuvent se propager. • L'ACIA a utilisé divers moyens de communication, conjointement avec les provinces et les associations nationales de l'industrie de la volaille, pour informer le public de l'épidémie d'influenza aviaire au Manitoba et des mesures à prendre pour la contrer. • L'ACIA a amélioré sa campagne de sensibilisation à la biosécurité dans les fermes en élargissant la portée, en commençant à s'adresser aux futurs fermiers et aux employés des fermes responsables des services ainsi qu'en créant le compte de l'ACIA sur la santé animale sur Twitter. • L'ACIA a renforcé sa capacité à communiquer les renseignements sur les rappels aux Canadiens souffrant d'allergies alimentaires en envoyant des avis par courriel et des alertes sur les médias sociaux pour tous les rappels de produits allergènes de catégories II et III; cette démarche vient compléter sa pratique actuelle de publication des renseignements sur les rappels sur son site Web. • L'ACIA a commencé à offrir davantage de renseignements en ligne sur ses activités d'assurance de la conformité et d'application des lois. • L'ACIA a créé la Table ronde des groupes de consommateurs pour leur permettre de s'exprimer sur la chaîne de la salubrité des aliments. 		

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou activités de programme
Mettre sur pied un effectif et un milieu de travail qui favorisent l'innovation, l'efficacité et la bonne gestion au sein de l'Agence	Nouvelle	Cette priorité s'inscrit dans les Services internes, qui contribuent à tous les résultats stratégiques
État : Objectif atteint en majeure partie		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ACIA a aidé son personnel à mieux comprendre, de façon générale, l'importance de ses valeurs et de son éthique en matière de prise de décisions en offrant à 1 200 employés une formation sur ce sujet en 2010-2011. Cette formation leur a aussi fourni une orientation sur le comportement à adopter dans ce domaine. • L'ACIA a lancé avec succès une campagne de recrutement qui lui a permis d'embaucher 170 inspecteurs des aliments un peu partout au Canada. • L'ACIA a élaboré et mis en œuvre un nouveau programme de formation d'inspecteurs affectés à la transformation de la viande, d'une durée de 29 semaines. • L'ACIA a créé un cadre de perfectionnement du leadership afin de pouvoir proposer aux employés un parcours de carrière clair et transparent, et a commencé à offrir aux nouveaux superviseurs une formation de base en supervision. • L'ACIA a mis la touche finale à sa nouvelle AAP et à son nouveau cadre de mesure du rendement (CMR), et en a entrepris la mise en œuvre. Ces outils révisés sont maintenant mieux harmonisés avec la structure de ses activités et son orientation stratégique. • L'ACIA a amélioré la gestion de ses ressources humaines. Elle s'est notamment dotée d'outils comme ses programmes de formation des inspecteurs, une stratégie de mobilisation des employés et une trousse d'outils connexe, ainsi que le système d'identification des produits à l'intention des inspecteurs (SIPI). 		

1.5 Analyse des risques

La gestion efficace des risques liés aux aliments, aux animaux et aux végétaux est essentielle à l'exécution du mandat de l'ACIA. C'est pourquoi les pratiques de l'ACIA reposent sur les concepts et principes de gestion des risques. Puisqu'elle est chargée de déterminer et de gérer les risques pour l'approvisionnement alimentaire et pour les ressources animales et végétales essentielles à un approvisionnement salubre et à une économie prospère, l'Agence a établi un système de gestion des risques efficace.

La gestion des risques est assurée par toutes les sections de l'ACIA en tant que partie intégrante des activités d'établissement de priorités, de planification, d'élaboration de politiques et de programmes, de prestation de services, d'examen et de production de rapports.

L'élaboration du profil de risque de l'Agence est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques. Dans son profil de risque actuel, elle décrit neuf principaux risques stratégiques auxquels elle est exposée, ainsi que ses stratégies pour les atténuer. Elle axe la prestation quotidienne de ses services sur la gestion et l'atténuation de ces risques. Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2010-2011, l'ACIA a décrit les mesures qu'elle compte prendre à cette fin. Vous trouverez ci-dessous le résumé des progrès qu'elle a réalisés quant à ses stratégies prévues pour chacun de ses principaux secteurs de risque. La section 2.2 contient une analyse plus poussée et de plus amples renseignements.

Le plus grand risque que court l'ACIA relativement aux **dangers d'origine alimentaire** est celui de ne pas réussir à détecter, à suivre et à atténuer les risques d'origine alimentaire pour la santé, notamment ceux posés par les agents pathogènes, les toxines et les contaminants chimiques. Selon le RPP de 2010-2011 de l'Agence, ses principales stratégies d'atténuation des risques pour cet exercice comportaient des initiatives liées au Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation (PAASPAC) du gouvernement du Canada, et la présentation d'une réponse aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteur indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, notamment celle de la mise en œuvre du système de vérification de la conformité (SVC).

Dans le cadre du PAASPAC, l'ACIA a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de stratégies visant expressément à cerner et à classer par ordre de priorité les risques liés à la salubrité des aliments ainsi qu'à élaborer et à utiliser des outils de classement scientifique des risques et des enquêtes ciblées sur les risques chimiques et microbiens. Elle a aussi exercé une surveillance ciblée des secteurs alimentaires présentant de grands risques, renforcé sa capacité à intervenir rapidement, et fourni aux consommateurs des renseignements détaillés sur les risques.

En réponse aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteur indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, elle a fait de grands progrès; elle a renforcé sa capacité de gestion des risques en embauchant et en formant des inspecteurs des viandes, puis en

SECTEURS DE RISQUE DE L'ACIA

1. Dangers d'origine alimentaire
2. Cas et éclosions de zoonoses
3. Parasites d'animaux, phytoravageurs, maladies animales et végétales
4. Ressources humaines
5. Capacité scientifique et technologique
6. Information à l'appui du processus décisionnel
7. Partenariats
8. Coordination interne
9. Cadre des programmes

veillant à ce qu'ils soient mieux outillés pour assumer leurs responsabilités efficacement. Elle a conçu et validé des méthodes améliorées de détection des risques d'origine alimentaire; l'une d'entre elles est une méthode de détection de la bactérie *Listeria monocytogenes*, qui permet de grandes économies de temps d'analyse et des interventions plus rapides dans le cadre des enquêtes sur la salubrité des aliments. L'ACIA a effectué des inspections dans des établissements de transformation de la viande en utilisant le nouveau SVC axé sur les risques, auquel il a apporté plusieurs améliorations pendant l'exercice. Par exemple, il y a intégré des tâches d'échantillonnage de la bactérie *Listeria* et l'a modifié pour mettre davantage l'accent sur les établissements fabriquant des produits prêt-à-manger (PAM).

L'ACIA axe ses mesures d'atténuation des risques liés aux **cas et aux éclosions de zoonoses** sur la biosécurité animale ainsi que la surveillance, la prévention et le contrôle de la propagation de zoonoses. En 2010-2011, elle a dirigé l'établissement de normes nationales de biosécurité à la ferme en collaboration avec l'industrie et ses partenaires fédéraux, des provinces et des territoires. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre stratégique pour l'agriculture Cultivons l'avenir, une initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). L'ACIA a aussi dirigé le Réseau canadien de surveillance zoonositaire (RCSZ), au sein duquel, avec des laboratoires fédéraux, provinciaux et universitaires de diagnostic des maladies animales, il regroupe les données de surveillance obtenues de nombreuses sources, et alerte simultanément les autorités de santé publique et animale lorsqu'un risque zoonositaire est cerné. En outre, pour une troisième année, elle a assumé la responsabilité du Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire (SCSIADO), une initiative conjointe très efficace. En 2010-2011, l'ACIA a dû intervenir efficacement pour contrer une épidémie d'influenza aviaire au sein d'une volée de dindes au Manitoba et pour régler un cas positif unique confirmé d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Comme elle avait déjà géré des situations semblables par le passé, le grand succès de ses interventions à ces deux occasions a mis en évidence l'importance indéniable d'évaluer continuellement l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques. En vue de prévenir et de gérer les risques futurs, l'ACIA a continué à diriger le projet conjoint intitulé Prévisions en santé des animaux au Canada (Pré-CAN). Ce projet vise à prévoir les exigences futures du système canadien d'urgence de santé animale.

Pour jouer son rôle consistant à assurer le maintien de ressources végétales et animales saines et durables, l'ACIA doit pouvoir prévenir, détecter, contrôler et combattre les **maladies végétales et les phytovirus**. En 2010-2011, elle a élaboré des guides de planification de la biosécurité pour les secteurs animal et végétal ainsi que des lignes directrices et des activités de formation poussées sur l'application de la loi et la vérification de la conformité en ce qui concerne la traçabilité. L'ACIA a réalisé des enquêtes sur plus de 23 phytovirus et 27 analyses de risques pour la santé animale relativement à l'importation et à l'exportation d'animaux, aux maladies d'animaux aquatiques, aux conseils scientifiques et à l'état de la maladie dans différents pays et dans différentes zones et régions. Pour faciliter la mise en œuvre du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSSA), l'ACIA a fait la promotion des nouvelles exigences en matière de production de rapports, et a continué à travailler avec ses partenaires, comme l'Assemblée des Premières Nations, pour s'assurer que les besoins en matière d'information étaient satisfaits.

Finalement, elle a conçu, élaboré et mis à l'essai un protocole d'inspection sous forme de SVC pour les fabricants d'ingrédients, et a commencé à travailler à une nouvelle approche du SVC visant le transport et l'identification sans cruauté des animaux.

L'ACIA a besoin d'un effectif hautement qualifié et polyvalent réparti dans l'ensemble du pays. Dans son RPP de 2010-2011, l'ACIA a précisé que la mise en œuvre de son plan de renouvellement était au centre de ses stratégies d'atténuation des risques liés à la gestion efficace de **ses ressources humaines**. Elle a réalisé des progrès importants au cours du dernier exercice, notamment la mise en œuvre réussie d'une stratégie de recrutement nationale qui lui permettra de coordonner et de normaliser ses activités de recrutement des inspecteurs. Elle a offert une formation spécialisée à ses employés affectés à des programmes comportant des activités de transformation de la viande et d'autres liées à la biosécurité, à la traçabilité et à la protection des végétaux. Elle a élaboré un programme national de formation structuré devant renforcer la formation scientifique et technique liée aux 14 programmes d'inspection. Elle a aussi offert une formation non technique et mené des initiatives à l'échelle de l'Agence visant à sensibiliser davantage les employés aux valeurs et à l'éthique, à la transparence ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail. Finalement, elle a offert une formation conformément au cadre de perfectionnement du leadership pour permettre aux nouveaux employés et superviseurs d'accroître leurs compétences en leadership, et donner aux professionnels chevronnés les outils nécessaires pour parrainer les employés de la prochaine génération.

L'accélération du changement des technologies et des méthodes appliquées aux produits alimentaires, animaux et végétaux sert et dessert à la **fois la capacité scientifique et technologique** de l'ACIA. Conformément à ses engagements de 2010-2011, l'ACIA a élaboré une stratégie de recherche réglementaire à long terme. Ses recherches la guideront dans sa prise de décisions ainsi que dans la conception et la mise en œuvre opérationnelle de ses programmes. L'ACIA a aussi financé des recherches menées grâce à de nouvelles plateformes comme la spectrométrie de masse, les plateformes liées aux aptamères, et la technologie du temps de vol afin de procéder à des analyses en vue de détecter des agents pathogènes comme la *Listeria*, la *Shigella* et la campylobactérie. Finalement, l'initiative Pré-CAN aidera l'ACIA à suivre l'évolution des méthodes scientifiques et de réglementation. Elle contribuera aussi à l'élaboration d'un réseau de laboratoires canadien intégré qui renforcera la capacité et développera l'expertise de tous les ministères.

La gestion efficace d'un organisme d'une taille et d'une structure semblables à celles de l'Agence repose sur un cadre analytique solide et stable qui lui permet de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Les stratégies prévues d'atténuation des risques associés à l'**information à l'appui du processus décisionnel** comportaient la mise en œuvre de la Solution de production de rapports sur la gestion du rendement (SPRGR) et des progrès dans l'élaboration du CMR. Pendant le dernier exercice, la SPRGR a englobé la mise en œuvre de programmes de santé animale et d'hygiène des viandes, ce qui a porté à six le nombre total de programmes du système. Cet outil de gestion utilisé par toute l'Agence favorise l'amélioration du suivi du rendement et de la production de rapports connexes, ainsi que de la prise de décisions éclairées. En 2010-2011, l'ACIA s'est aussi dotée d'une nouvelle architecture des activités de programme (AAP) et du cadre de gestion du rendement (CGR) connexe, qu'elle mettra en œuvre en 2011-2012. Ensemble, ils enrichiront la base d'information permettant la prise de décisions judicieuses fondées sur les risques.

La gérance de la salubrité des aliments et de la santé végétale et animale est une responsabilité commune. Cela a créé de nombreuses possibilités, mais aussi de nombreuses menaces pour l'ACIA, mettant en évidence l'importance des partenariats. L'ACIA, Santé Canada (SC) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ont consolidé leur relation pour simplifier leur échange d'information et adopter une approche avant-gardiste et plus uniforme quant à la salubrité des aliments. L'industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'ACIA, entre autres, ont participé activement à de nombreuses initiatives, comme l'élaboration des normes de biosécurité nationales pour les fermes, l'établissement du projet de cadre législatif en vue d'améliorer la traçabilité, et la mise en œuvre du PNSAA. En outre, l'ACIA a créé la Table ronde des groupes de consommateurs pour leur permettre de s'exprimer sur la chaîne de la salubrité des aliments. L'ACIA a veillé à demeurer très présente sur la scène internationale en rencontrant régulièrement ses homologues étrangers. Notamment, elle a mobilisé d'autres instances gouvernementales compétentes (IGC) comme l'Union européenne (UE) et la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis en leur demandant d'évaluer les équivalences entre les systèmes de salubrité des aliments des différents pays.

Il est nécessaire que l'ACIA améliore sa **coordination interne** pour concevoir et exécuter ses programmes efficacement. À cette fin et conformément à son RPP de 2010-2011, elle a suivi les recommandations sur la coordination formulées dans le *Rapport de l'enquêtrice indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, et a renouvelé sa structure de gouvernance. Sa nouvelle structure de gouvernance précise les autorisations, simplifie la prise des décisions, et facilite l'amélioration de l'efficacité administrative tout en favorisant l'uniformisation du processus décisionnel dans l'ensemble de l'Agence. Qui plus est, au cours du dernier exercice, l'ACIA a renforcé sa capacité de gestion de projets en élaborant un cadre de gestion des projets d'entreprise (CGPE). Ce faisant, elle suivait des recommandations formulées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG).

En 2010-2011, l'ACIA a continué de renforcer son **cadre de programme et de réglementation** afin de protéger les consommateurs et de faciliter le commerce et l'accès équitable aux marchés. Par exemple, elle a préparé des modifications réglementaires pour protéger la santé des animaux aquatiques, qui aideront le Canada à respecter les normes commerciales internationales et à éviter la perte d'animaux aquatiques en raison de l'introduction ou de la propagation de maladies. L'ACIA a aussi prépublié un projet de règlement visant à assouplir le système d'enregistrement des variétés de semences. Ce projet vise à simplifier les exigences réglementaires tout en protégeant l'intégrité de la certification des semences, la sécurité de l'environnement et la salubrité des aliments. L'ACIA a fait des progrès dans l'identification des porcs et le transport sans cruauté des animaux à l'appui de modifications au *Règlement sur la santé des animaux*, et a continué à élaborer une trousse de réglementation visant à moderniser et à actualiser les exigences contenues dans le *Règlement sur le miel*. Au cours du dernier exercice, elle a continué de se pencher sur les améliorations possibles à l'uniformisation de l'ensemble de la réglementation influençant le cadre de réglementation qui régit les programmes agroalimentaires. Bien qu'elle ait réalisé des progrès importants, la complexité des changements à apporter à la réglementation et aux programmes, ainsi que le temps requis pour les mettre en œuvre, l'obligeront à placer l'atténuation de ce risque parmi ses priorités permanentes.

La section 2.2 contient une analyse plus poussée et de plus amples renseignements sur les efforts d'atténuation des risques de l'ACIA.

1.6 Résumé du rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
689,1	750,8	721,8

L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations résulte principalement des fonds reçus pour la suite de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (10 millions de dollars) et du programme Cultivons l'avenir (5 millions de dollars), des nouveaux fonds reçus pour augmenter la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes (11,4 millions de dollars), des fonds reçus pour le report de 2009-2010 (27,6 millions de dollars) et de l'augmentation d'autres postes législatifs et propres à l'organisme. Les dépenses réelles ont connu une augmentation de moins de 1 % depuis 2009-2010 (718,1 millions de dollars).

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
6 717	6 669	(48)

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) réels utilisés a augmenté de 2,2 % depuis 2009-2010 (6 525 ETP). L'ETP est une unité de mesure financière normalisée utilisée pour calculer le nombre total d'heures de travail payées à l'effectif d'une organisation pendant un exercice. Par exemple, un ETP peut correspondre à un employé à temps plein ou à deux employés à temps partiel travaillant six mois chacun. Le nombre d'ETP ne correspond pas au nombre total d'employés précisé à la section 1.1 (soit 7 500 employés), qui est calculé en fonction du nombre d'employés de l'ACIA à un moment précis, que ces employés soient en service ou en congé et suspendus.

Sommaire du rendement (tableaux)

Résultat stratégique n° 1 : Les risques pour la santé publique associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés

Remarque : Les indicateurs et objectifs de rendement propres à ce résultat stratégique ne sont pas précisés dans l'AAP de 2010-2011. Ils le seront dans la nouvelle structure d'AAP de l'ACIA, à compter de 2011-2012.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011 (en millions de dollars)				Adéquation entre ces résultats et ceux du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition	270,5	258,1	299,4	307,6	301,5	Des Canadiens en santé
Risques liés aux zoonoses	83,3	67,8	67,8	68,4	62,1	Des Canadiens en santé
Total	353,8	325,9	367,2	376,0	363,6	

Résultat stratégique n° 2 : Des ressources végétales et animales sûres et durables

Remarque : Les indicateurs et objectifs de rendement propres à ce résultat stratégique ne sont pas précisés dans l'AAP de 2010-2011. Ils le seront dans la nouvelle structure d'AAP de l'ACIA, à compter de 2011-2012.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011 (en millions de dollars)				Adéquation entre ces résultats et ceux du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Risques pour la santé animale et systèmes de production	80,1	87,1	87,1	91,7	77,1	Une croissance économique forte
Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production	89,7	61,3	61,3	70,5	68,3	Un environnement propre et sain
Protection de la biodiversité	9,5	12,9	12,9	12,9	10,8	Un environnement propre et sain
Total	179,3	161,3	161,3	175,1	156,2	

Résultat stratégique n° 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes

Remarque : les indicateurs et objectifs de rendement propres à ce résultat stratégique ne sont pas précisés dans l'AAP de 2010-2011. Ils le seront dans la nouvelle structure d'AAP de l'ACIA, à compter de 2011-2012.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011 (en millions de dollars)				Adéquation entre ces résultats et ceux du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Cadres réglementaires intégrés	10,7	9,7	9,7	9,1	6,8	Un marché équitable et sécurisé
Accès aux marchés nationaux et internationaux	32,4	32,3	32,3	35,3	34,5	Un Canada prospère grâce au commerce international
Total	43,1	42,0	42,0	44,4	41,3	

Services internes

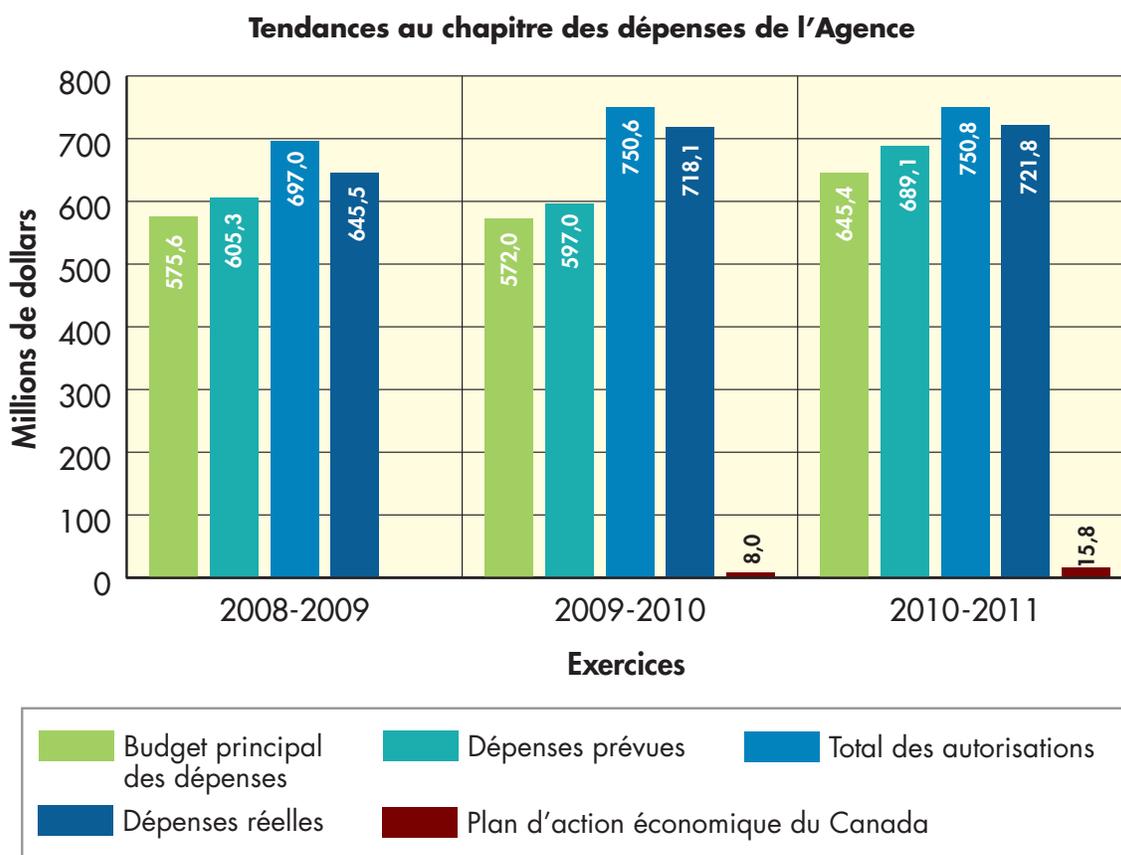
Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et aux obligations générales d'une organisation. Il s'agit des services suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion de la sécurité, services de gestion de l'environnement, services de gestion du matériel, services d'approvisionnement, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 (en millions de dollars)	2010-2011 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services internes	141,9	116,2	118,6	155,3	160,7
Total	141,9	116,2	118,6	155,3	160,7

1.7 Profil des dépenses

Plan d'action économique du Canada

En 2010-2011, dans le cadre de la deuxième année du Plan d'action économique du Canada (PAEC), le gouvernement fédéral a octroyé 14,2 millions de dollars à l'ACIA. En outre, un surplus de 1,8 million de dollars dans les fonds versés au titre du PAEC en 2009-2010 a été reporté à 2010-2011, car certains projets entrepris pendant le premier exercice se sont poursuivis dans le deuxième. Par conséquent, en 2010-2011, le budget total de cette initiative se chiffrait à 16 millions de dollars.



De façon générale, les dépenses de l'ACIA ont augmenté de 2008-2009 à 2010-2011. Cette augmentation résulte principalement de l'attribution de ressources supplémentaires au Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, des nouvelles ressources affectées au Plan d'action économique du Canada (PAEC), de l'intervention du gouvernement à la suite de l'écllosion de listériose, de la fréquence accrue des inspections dans les établissements de transformation des viandes, de la Stratégie de reprise et d'expansion de l'industrie porcine ainsi que de la convention collective.

1.8 Budget des dépenses par crédit

Vous trouverez des renseignements sur les dépenses votées et législatives de l'ACIA dans les *Comptes publics du Canada de 2010-2011* (Volume II), dont vous trouverez une version électronique à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

1.9 Rapports du Bureau du vérificateur général

Le vérificateur général a évalué l'information sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments présentée à la section 2 de ce rapport. Son évaluation ne fournit qu'un niveau d'assurance semblable à celui d'un examen, et n'est pas une vérification. Le rapport d'évaluation du vérificateur général est présenté avant l'information sur le rendement à la section 2.

Le vérificateur général a vérifié les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ces états financiers ainsi que le rapport du vérificateur sont présentés à la section 3.

Le vérificateur général n'a pas évalué ni vérifié d'autres sections du rapport.

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports

Conformément à la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le cadre de planification et d'établissement de rapports de l'ACIA s'appuie sur les résultats stratégiques, une AAP et le cadre de gouvernance connexe. L'AAP s'aligne sur les résultats du GC et tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris l'environnement mondial et national, les priorités du gouvernement, les risques stratégiques de l'ACIA, sa capacité en ressources humaines et financières, son rendement antérieur et les leçons apprises.

Ce rapport sur le rendement souligne les principales réalisations, et rend compte des progrès réalisés dans l'avancement des plans et des priorités établis dans le RPP de 2010-2011 de l'ACIA. Sous chacun des résultats stratégiques et des activités de programme, le rendement est déclaré sur les initiatives spéciales, les stratégies d'atténuation des risques et les activités permanentes en mettant au premier plan les conséquences pour les Canadiens.

La section 2.2 de ce rapport décrit l'information sur le rendement (points saillants, défis et leçons apprises) et les résultats prévus pour chaque résultat stratégique mesuré en fonction des objectifs, en utilisant les indicateurs de conformité et autres indicateurs de rendement pertinents.

2.1.1 Évaluation des objectifs de conformité et de rendement

Vu la complexité et la variabilité inhérente des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution agricoles, agroalimentaires, forestières et des pêches, la méthode d'évaluation varie selon le groupe de produits. L'ACIA utilise divers outils pour surveiller et promouvoir la conformité, comme des inspections, des vérifications, de l'échantillonnage de produits et des analyses. Elle utilise des méthodes fondées sur les risques, qui ciblent les domaines où le risque est le plus élevé. Par exemple, elle concentre ses efforts sur les systèmes, les processus et les installations qui ont un effet direct sur la salubrité des aliments. Les taux de conformité sont un indicateur de la mesure dans laquelle les parties réglementées ont respecté les lois et les règlements fédéraux. Quand un contexte environnemental plus général est pris en compte, les tendances annuelles au chapitre de la conformité d'un secteur en disent plus long sur son véritable rendement que son taux de conformité absolu pour une année donnée. Pour obtenir des détails sur l'évaluation de la conformité, consultez la section 4.3.

Les objectifs de rendement qualitatifs ou quantitatifs servent de fondement pour mesurer le rendement des parties réglementées et de l'ACIA selon leur degré d'atteinte des résultats prévus. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels, et reposent sur des moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats prévus des programmes en place qui portent fruit (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes

réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu, et analysé les cas où le rendement avait raté l'objectif fixé. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité particuliers. En ce qui a trait aux taux de conformité, l'ACIA considère un rendement de +/- 1 % comme atteint. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

2.1.2 Rapport sur le rendement équitable et fiable

En 2008-2009, dans le cadre d'un long processus visant l'amélioration globale de l'évaluation du rendement et des rapports connexes, l'ACIA a lancé la Solution de production de rapports sur la gestion du rendement (SPRGR). Cet outil de gestion utilisé par l'Agence entière lui permettra d'améliorer la production de ses rapports, la surveillance de son rendement et les rapports connexes, ainsi que sa prise de décisions éclairées à tous les niveaux. Une fois sa mise en œuvre terminée, la SPRGR facilitera la production des documents de l'Agence comme le Rapport sur les plans et les priorités (RPP), le Rapport ministériel sur le rendement (RMR), le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) ainsi que l'architecture des activités de programme (AAP) et le cadre de mesure du rendement (CMR) connexe. En 2010-2011, les programmes de santé animale et d'hygiène des viandes ont été mis en œuvre progressivement, portant à six le nombre total de programmes mis en œuvre depuis la création du projet. Ces six programmes comptent pour 42 % des dépenses de l'ACIA, si l'on fait abstraction des services internes. Qui plus est, en 2010-2011, l'ACIA a établi et testé avec succès une carte de pointage relative à son nouveau CMR de 2011-2012.

2.1.2.1 Qualité des données

Pour 2010-2011, l'ACIA a attribué une cote à chaque indicateur des résultats liés au rendement du RMR de l'ACIA en fonction de la qualité des données utilisées pour calculer les résultats. Ces cotes permettent d'évaluer raisonnablement la fiabilité et les limites de l'information sur le rendement de l'ACIA. Pour chaque indicateur, l'ACIA a suivi une méthode uniforme d'évaluation des données et des processus qu'elle a utilisés afin de calculer les résultats liés à son rendement.

L'information sur les méthodes et données servant à calculer les résultats liés au rendement est utilisée pour confirmer que les renseignements fournis par l'ACIA dans son RMR sont valables, fiables, équitables et étayés par des preuves suffisantes. De plus, c'est sur cette information que repose l'établissement des cotes de qualité des données de chaque indicateur. Ces cotes sont fondées sur l'évaluation des systèmes et des processus utilisés pour gérer les données et calculer les résultats liés au rendement à partir des données.

L'ACIA attribue à chaque indicateur l'une des trois cotes suivantes, soit la cote « **Confiance élevée** », « **Confiance modérée** » ou « **Confiance faible** », dont vous pouvez lire les descriptions ci-dessous. Les indicateurs et leurs cotes sont présentés dans les tableaux sur le rendement à la section 2.2.

Tableau 2-1 : Cotes de qualité des données

Cotes de qualité des données	
Confiance élevée	Cette cote signifie que l'ACIA utilise des systèmes et des méthodes fiables pour stocker et gérer les données qu'elle utilise afin de calculer ses résultats liés à son rendement ainsi que pour calculer ces résultats.
Confiance modérée	Cette cote signifie que la plupart du temps , l'ACIA utilise des systèmes et des méthodes fiables pour stocker et gérer les données qu'elle utilise afin de calculer ses résultats liés à son rendement ainsi que pour calculer ces résultats.
Confiance faible	Cette cote signifie qu'il y a des lacunes dans la fiabilité des sources de données ou des résultats liés au rendement : pour obtenir ses données et calculer ses résultats, l'ACIA utilise des systèmes et des méthodes qui ne permettent pas d'obtenir des données fiables.

2.1.3 Évaluation de l'information sur le rendement par le vérificateur général



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

ÉVALUATION PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL de l'information sur le rendement contenue dans le Rapport sur le rendement 2010-2011 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce que j'ai évalué

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, j'ai évalué la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2010-2011 en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise 2010-2011.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'information sur le rendement présentée dans le rapport sur le rendement de l'Agence et des objectifs établis dans son plan d'entreprise incombe à la direction.

Ma responsabilité

Ma responsabilité consiste à évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans le rapport sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise. Mon évaluation n'a pas porté sur les objectifs énoncés dans le plan d'entreprise. Ma responsabilité n'implique pas que j'évalue ou que je commente le rendement même de l'Agence.

La nature de mon évaluation

Mon évaluation a porté exclusivement sur l'information sur le rendement contenue dans la section du rapport sur le rendement de l'Agence intitulée « Analyse des activités de programme par résultat stratégique ». Mon évaluation n'a pas porté sur l'information à laquelle renvoient les liens Web du rapport.

Mon évaluation a consisté en un examen effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada établies par le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) et a, par conséquent, consisté essentiellement en prises de renseignements, procédures analytiques et discussions portant sur l'information sur le rendement de l'Agence qui m'a été fournie par l'Agence. J'ai effectué cette évaluation en m'appuyant sur les critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité décrits à l'annexe. Les critères n'ont pas changé comparativement à ceux du rapport de l'an passé.

Mon évaluation est fondée sur un examen qui fournit un niveau modéré d'assurance et n'est pas un audit. Je n'exprime donc pas une opinion d'audit relativement à l'information sur le rendement de l'Agence.

Conclusion

Au cours de mon évaluation, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information sur le rendement de l'Agence pour 2010-2011, en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise, n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, juste et fiable selon les critères décrits à l'annexe du présent rapport.

Le vérificateur général du Canada par intérim,

John Wiersema, FCA

Le 26 août 2011
Ottawa, Canada

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA JUSTESSE ET DE LA FIABILITÉ

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en ce qui concerne les objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : l'Agence a-t-elle communiqué l'information sur son rendement en ce qui concerne ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en ce qui concerne les objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs qu'il est censé atteindre.

JUSTESSE

PERTINENTE	L'information sur le rendement rend compte, en contexte, des réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.
COMPRÉHENSIBLE	L'information sur le rendement décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.
ATTRIBUABLE	L'information sur le rendement montre pourquoi le programme a produit des résultats positifs.
ÉQUILIBRÉE	On fournit un tableau clair et représentatif du rendement, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

FIABILITÉ

FIABLE	L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits.
---------------	--

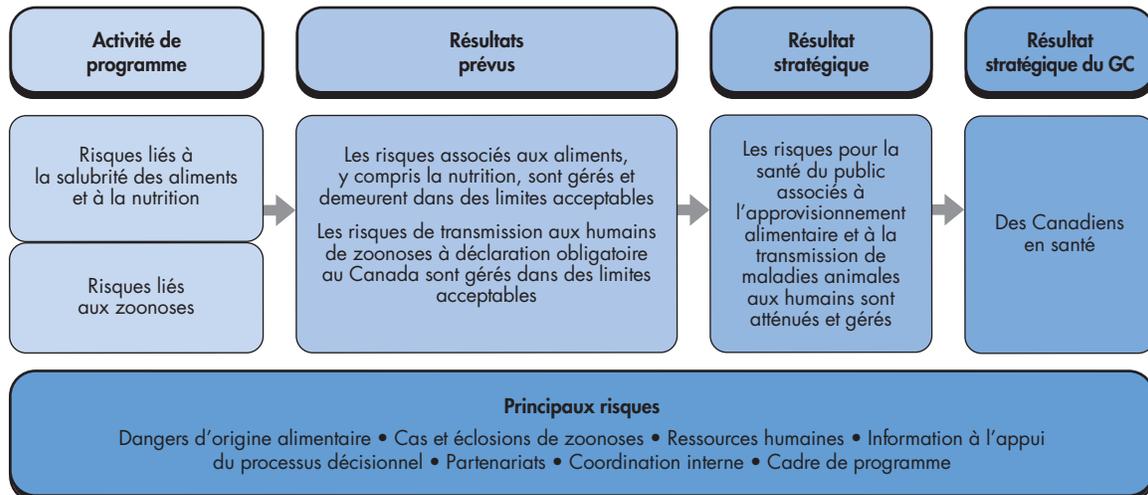
Les critères décrits ci-dessus ont été élaborés spécialement pour la présente évaluation. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a reconnu que ces critères conviennent à l'évaluation.

D'autres renseignements sur les critères sont disponibles sur notre site Web au

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/meth_gde_f_10217.html

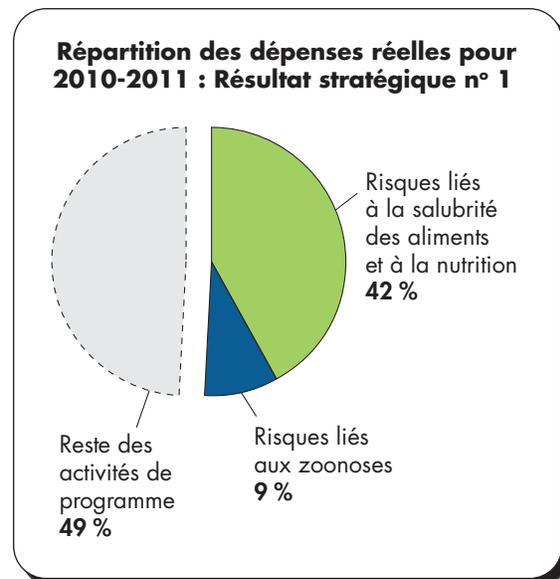
2.2 Rendement par résultat stratégique

2.2.1 Résultat stratégique n° 1 : Les risques pour la santé publique associés à l’approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés



Comme elle contribue à l’approche intégrée du GC visant la santé de la population, l’Agence, en collaboration avec ses partenaires fédéraux ainsi que les administrations provinciales, territoriales et municipales, protège les Canadiens contre les risques pour la santé d’origine alimentaire évitables et contre ceux associés aux maladies animales transmissibles aux humains. Le travail de l’ACIA visant à atteindre ce résultat stratégique est guidé par les cinq priorités suivantes :

- mettre sur pied et fournir des services d’inspection et de surveillance fondés sur les risques;
- accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité;
- moderniser ses volets et ses outils de réglementation;
- améliorer la transparence et renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et intervenants;
- mettre sur pied un effectif et un milieu de travail qui favorisent l’innovation, l’efficacité et la bonne gestion au sein de l’Agence.



Bien que le travail réalisé dans le cadre des activités de programme Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition et Risques liés aux zoonoses soit principalement axé sur les secteurs de risque des dangers d'origine alimentaire et des cas et éclosions de zoonoses⁴, il favorise aussi les autres secteurs de risque susmentionnés.

Activité de programme n° 1 : Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

Description de l'activité de programme

Les responsables des programmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition collaborent avec les organismes et les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux afin d'améliorer la santé générale des Canadiens. Leur contribution principale à ces efforts consiste à atténuer et à gérer les risques et les menaces délibérées au chapitre des aliments et des systèmes de production alimentaire. Ils s'assurent également que les consommateurs disposent des renseignements adéquats pour faire des choix éclairés en matière d'aliments sains. Pour ce faire, ils élaborent et exécutent des programmes qui visent à assurer l'exactitude des renseignements relatifs à la salubrité des aliments et à la nutrition. En outre, ils élaborent et exécutent des programmes et des services afin de protéger les Canadiens contre les risques évitables sur le plan de la salubrité des aliments, au moyen de la gestion efficace des urgences touchant la salubrité alimentaire, ainsi que de la sensibilisation du public et la contribution à la salubrité des aliments importés et de production nationale.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
299,4	307,6	301,5

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
2 975	3 063	88

Analyse des écarts :

Les dépenses réelles ont augmenté de 31 millions de dollars depuis l'exercice précédent (elles se chiffraient alors à 270,5 millions de dollars). Cette augmentation est principalement attribuable aux nouveaux fonds reçus pour augmenter la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes (9,6 millions de dollars) ainsi qu'à l'attribution de ressources supplémentaires à la lutte contre la listériose (7,9 millions de dollars), au Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires (9,9 millions de dollars) et au Plan d'action économique du Canada (4 millions de dollars).

⁴ Les secteurs de risques sont établis à partir du profil de risque de l'ACIA. Pour de plus amples renseignements sur le profil de risque et les secteurs de risques, veuillez consulter la section 1.5.

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur les risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

**Tableau 2-2 : Sommaire du rendement :
Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition**

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement			Évaluation de la qualité des données*
Les risques associés aux aliments, y compris à la nutrition, sont maîtrisés et demeurent dans des limites acceptables	Mesure dans laquelle les établissements agréés au fédéral qui sont inspectés respectent les exigences fédérales en matière de salubrité des aliments	Taux de conformité \geq à 98 %	Viandes	96 %	Non atteint	Confiance modérée
			Poissons et produits de la mer	99 %	Atteint	Confiance élevée
			Produits transformés	100 %	Atteint	Confiance modérée
			Produits laitiers	100 %	Atteint	Confiance modérée
			Oeufs en coquille	99 %	Atteint	Confiance modérée
	Mesure dans laquelle les produits alimentaires importés et produits au pays satisfont aux exigences fédérales relatives aux résidus chimiques	Taux de conformité \geq à 95 %	Viandes	97 %	Atteint	Confiance modérée
			Poissons et produits de la mer	95 %	Atteint	Confiance élevée
			Fruits et légumes frais	97 %	Atteint	Confiance modérée
			Produits transformés	99 %	Atteint	Confiance modérée
			Miel**	70 %	Non atteint	Confiance modérée
			Oeufs en coquille	94 %	Non atteint	Confiance modérée
			Produits laitiers	98 %	Atteint	Confiance modérée

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement		Évaluation de la qualité des données*
Les risques associés aux aliments, y compris à la nutrition, sont maîtrisés et demeurent dans des limites acceptables (<i>suite</i>)	Temps nécessaire pour la diffusion d'un avertissement au public concernant un rappel de catégorie I	100 % des avertissements sont diffusés dans les 24 heures suivant une décision de rappel.	100 %	Atteint	Confiance élevée
	Mesure dans laquelle l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires non agréés inspectés est exacte ⁵	Au moins 80 % des produits alimentaires inspectés présentent une information nutritionnelle exacte.	76 %	Non atteint	Confiance élevée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

** La faible cote attribuée au miel est expliquée dans la section Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme.

Renseignements supplémentaires

Portail sur la Salubrité des aliments : <http://www.salubritedesaliments.gc.ca>

La salubrité des aliments avant tout — Mesures en lien avec Listeria :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/transp/prog/progf.shtml>

Centre des consommateurs de l'ACIA :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/concenf.shtml>

Rappels d'aliments et alertes à l'allergie :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpafr/recarapp/recaltocf.shtml>

PAASPAC : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/concengov/govplanf.shtml>

Canadiens en Santé : <http://www.canadiensensante.gc.ca/index-fra.php>

⁵ Cet indicateur n'est plus formulé comme dans le RPP de 2010-2011, il a été modifié. Il ne tient plus compte des produits alimentaires agréés. L'exactitude de l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires agréés est vérifiée pendant les inspections des établissements agréés au fédéral, et leur rendement est présenté dans le tableau 2-2.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Mesure dans laquelle les établissements agréés au fédéral qui sont inspectés respectent les exigences fédérales en matière de salubrité des aliments

Viandes – Taux de conformité de 96 % – Non atteint

L'ACIA n'a pas atteint son objectif en 2010-2011. Elle a effectué des inspections dans des établissements de transformation de la viande en utilisant le nouveau système de vérification de la conformité (SVC) et la nouvelle politique sur l'application de la loi relativement aux viandes. Ce niveau de conformité est le même que celui de l'exercice précédent, soit 2009-2010, car l'industrie comprend de mieux en mieux le système, et grâce à la mise en œuvre de la politique définie sur l'application de la loi en 2008-2009. Le programme d'inspection des viandes comporte des éléments uniques comme l'Analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (obligatoire) ainsi que les exigences sur l'abattage et sur le marché d'exportation. Il comporte donc davantage d'activités d'inspection particulières et définies dans le cadre du SVC. L'ACIA continue de communiquer et de travailler avec l'industrie pour l'aider à mieux comprendre ces exigences et les politiques connexes du SVC. L'ACIA souhaite augmenter le taux de conformité grâce à des activités de communication et d'information continues, et demeurer vigilante en effectuant des inspections et en appliquant les normes définies.

- Pour cet indicateur, le taux de conformité est similaire à celui des trois derniers exercices (95 % en 2008-2009, 96 % en 2009-2010 et 96 % en 2010-2011).

Poissons et produits de la mer – Taux de conformité de 99 % – Atteint

L'ACIA atteint toujours son objectif en ce qui concerne les poissons et les produits de la mer. Une phase de mise en œuvre initiale des exigences accrues d'exploitation que doivent respecter les établissements selon les annexes I et II a été lancée, et l'industrie s'emploie à respecter ces exigences.

- Le rendement est semblable à celui de 2009-2010. Le rendement relatif à cet indicateur a été mesuré pour une deuxième année consécutive depuis le changement de la méthode en 2009-2010 (99 % en 2009-2010 et 99 % en 2010-2011).

Produits transformés – Taux de conformité de 100 % – Atteint

Depuis la publication du *Manuel d'inspection des établissements – produits transformés* (MIEPT) en 2008, les industries ont continué d'améliorer leurs établissements. En outre, la formation sur les nouvelles procédures et directives liées aux inspections a permis une amélioration de l'efficacité des interventions dans les cas de non-conformité.

- Le rendement demeure semblable à celui de 2009-2010 (96 % en 2008-2009, 99 % en 2009-2010 et 2010-2011 : 100 %).

Produits laitiers – Taux de conformité de 100 % – Atteint

Quinze des 162 établissements de l'industrie laitière inspectés de façon approfondie ont montré, au moment de leur première inspection, des lacunes liées à la catégorie I susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité. Il a toutefois été établi que tous les établissements satisfaisaient aux exigences de la catégorie I après leur première visite de suivi. L'ACIA continue de renforcer ses relations avec l'industrie en collaborant avec elle pour favoriser une meilleure compréhension des exigences en matière d'inspection et de salubrité des aliments.

- Au cours des trois dernières années, l'ACIA a atteint son objectif de rendement pour cet indicateur (100 % en 2008-2009, 2009-2010 : 100 %; 2010-2011 : 100 %).

Oeufs en coquille – Taux de conformité de 99 % – Atteint

L'Agence a dépassé son objectif de rendement pour cet indicateur. Grâce à son travail sur le terrain avec les spécialistes et les inspecteurs des œufs, elle continue de renforcer ses relations avec l'industrie en collaborant avec elle pour favoriser une meilleure compréhension des exigences en matière d'inspection et de salubrité des aliments.

- Au cours des trois dernières années, l'ACIA a atteint son objectif de rendement pour cet indicateur (100 % en 2008-2009, 99 % en 2009-2010 et 99 % en 2010-2011).

Méthodes d'évaluation de la conformité

Une méthode de surveillance⁶ est utilisée pour évaluer la conformité de toutes les marchandises avec cet indicateur. Les résultats des évaluations de la conformité sont calculés au cours de la première inspection, vérification ou visite de suivi.

Mesure dans laquelle les produits alimentaires importés et produits au pays satisfont aux exigences fédérales relatives aux résidus chimiques :

En général, l'ACIA a atteint ou dépassé ses objectifs dans tous les domaines, sauf ceux du miel et des œufs en coquille.

Viandes – Taux de conformité de 97 % – Atteint

- Au cours des trois dernières années, l'Agence a atteint son objectif de rendement pour le sous-indicateur des viandes (97 % en 2008-2009, 96 % en 2009-2010 et 97 % en 2010-2011.)

Poissons et produits de la mer – Taux de conformité de 95 % – Atteint

- Au cours des trois dernières années, l'Agence a atteint son objectif de rendement pour le sous-indicateur des poissons et des produits de la mer. Le rendement relatif à l'indicateur des poissons et des produits de la mer a été mesuré pour une deuxième année consécutive depuis le changement de la méthode en 2009-2010 (96 % en 2008-2009, 95 % en 2009-2010 et 95 % en 2010-2011).

⁶ Démarche de surveillance : Les établissements sont inspectés, échantillonnés et font l'objet d'analyses de telle manière que les taux de conformité qui en résultent soient représentatifs de la population réglementée par l'ACIA. Des programmes de surveillance permettent de donner un aperçu adéquat de la conformité de l'industrie en général.

Fruits et légumes frais – Taux de conformité de 97 % – Atteint

- Au cours des trois dernières années, l'Agence a atteint son objectif de rendement pour le sous-indicateur des fruits et légumes frais. (97 % en 2008-2009, 97 % en 2009-2010 et 97 % en 2010-2011.)

Produits transformés – Taux de conformité de 99 % – Atteint

- Au cours des trois dernières années, l'Agence a atteint son objectif de rendement pour le sous-indicateur des produits transformés (99 % en 2008-2009, 99 % en 2009-2010 et 99 % en 2010-2011).

Miel – Taux de conformité de 70 % – Non atteint

- Le rendement est attribuable en partie à l'utilisation de substances pour calmer les abeilles qui, bien qu'elles ne présentent aucun danger pour les humains, ont été trouvées dans le miel analysé. Comme à l'heure actuelle, le *Règlement sur les aliments et drogues* ne comporte aucune disposition sur ces substances, les limites maximales de résidu (LMR) admissibles ont été établies de façon très stricte, ce qui réduit le taux de conformité. SC continue de travailler à l'établissement des limites de résidus admissibles, et cela pourrait avoir une incidence sur le taux de conformité. L'ACIA s'affaire également à moderniser et à améliorer sa capacité d'analyse, et elle a conclu un nouveau marché avec ses laboratoires tiers. Cela lui a permis d'abaisser les seuils de détection et d'accroître la précision de ses analyses, mais a aussi amélioré la détection des produits du miel non conformes. Le taux de conformité pour le sous-indicateur du miel a augmenté pour passer à 70 % (76 % en 2008-2009, 61 % en 2009-2010 et 70 % en 2010-2011).

Oeufs en coquille – Taux de conformité de 94 % – Non atteint

- En 2010-2011, le taux de conformité des œufs en coquille a diminué légèrement (pour passer à 94 %). Le nouveau marché que l'ACIA a conclu avec ses laboratoires tiers lui a permis d'abaisser les seuils de détection et d'accroître la précision de ses analyses. Cela a amélioré la détection des produits non conformes fabriqués à partir d'œufs en coquille. (97 % en 2008-2009, 97 % en 2009-2010 et 94 % en 2010-2011.)

Produits laitiers – Taux de conformité de 98 % – Atteint

En 2010-2011, le taux de conformité des produits laitiers a augmenté légèrement par rapport à celui de 2009-2010 (98 % en 2008-2009, 96 % en 2009-2010 et 98 % en 2010-2011).

Méthodes d'évaluation de la conformité

- Viandes, fruits et légumes frais, produits transformés, miel, œufs en coquille et produits laitiers
La conformité à ces sous-indicateurs est surveillée pendant la phase d'analyse initiale des échantillons de produits et d'aliments.

- Poissons et produits de la mer

Une démarche de surveillance ciblée⁷ reposant sur les enquêtes⁸ est suivie pour évaluer la conformité dans le domaine des poissons et des produits de la mer. La conformité est évaluée pendant la phase d'analyse initiale des échantillons de produits et d'aliments.

Temps nécessaire pour la diffusion d'un avertissement au public concernant un rappel de catégorie I (taux de conformité de 100 % – Atteint)

En 2010-2011, l'ACIA a géré efficacement la diffusion de 131 avertissements au public concernant des rappels de catégorie I en raison de risques associés à des aliments. Tous les avertissements ont été diffusés dans les 24 heures suivant une déclaration de rappel.

- Au cours des trois dernières années, l'ACIA a atteint cet objectif de rendement de 24 heures.

Mesure dans laquelle l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires non agréés inspectés est exacte (taux de conformité de 76 % – Non atteint)

Exactitude de l'information nutritionnelle – Taux de conformité de 76 % – Non atteint

- En ce qui concerne les produits alimentaires non agréés, la faible diminution du rendement relatif aux échantillons présentant une information nutritionnelle exacte est attribuable à la méthode d'échantillonnage axée sur les risques. L'échantillonnage cible les secteurs de risque liés à la nutrition ainsi que les exploitants et les secteurs alimentaires présentant de grands risques. Les résultats liés à la conformité changent d'exercice en exercice en fonction des domaines cernés grâce à la méthode axée sur les risques. Ceux des deux derniers exercices ne sont fournis qu'à titre d'information. Ils ne peuvent être comparés entre eux, car différents exploitants et secteurs alimentaires présentant de grands risques sont inspectés chaque année. (Taux de 85 % en 2008-2009, de 80 % en 2009-2010 et de 76 % en 2010-2011.)

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-2, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur les risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition :

En réponse aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteur indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, l'ACIA a modifié des programmes et directives relatifs à la salubrité des aliments qui visent à améliorer et à renforcer les processus et procédures actuels. L'Agence a dirigé les efforts visant à appliquer 25 des 57 recommandations, et a pris

⁷ Démarche ciblée : Lorsque la surveillance met en évidence des problèmes de conformité particuliers, l'ACIA adopte une démarche ciblée en prévoyant des inspections et des analyses d'échantillons mettant l'accent sur les secteurs à problèmes et ceux où le risque est le plus élevé. Les établissements ou les produits non conformes sont souvent ciblés, et l'Agence essaie de mieux cerner les secteurs à problèmes et les raisons de la non-conformité. C'est pourquoi les taux de conformité des programmes ciblés sont habituellement moins élevés. L'ACIA s'efforce d'améliorer la conformité en prenant des mesures d'application.

⁸ Démarche reposant sur les enquêtes : Lorsqu'elle adopte cette démarche, l'ACIA évalue la conformité afin de poursuivre les contrevenants en cas de non-conformité. Les enquêtes nécessitent la collecte de preuves et d'information de diverses sources jugées pertinentes à l'infraction ou au délit soupçonnés.

les mesures nécessaires. Elle doit consacrer des efforts à moyen et à long terme pour cinq recommandations (les recommandations n^{os} 9, 10, 31, 33 et 34). Elle a presque fini d'appliquer certaines d'entre elles et progresse dans la mise en œuvre des autres grâce aux investissements du budget de 2011. Entre autres progrès à l'égard de ces 25 recommandations, elle a :

- établi des mécanismes de gouvernance internes avec SC et l'ASPC pour simplifier leur échange d'information et adopter une approche avant-gardiste et plus uniforme quant à la salubrité des aliments;
- embauché, en 2 ans, 170 inspecteurs des viandes d'un peu partout au Canada;
- élaboré et mis en œuvre un nouveau programme national de formation d'inspecteurs affectés à la transformation de la viande;
- accru l'utilisation d'appareils technologiques modernes (soit d'ordinateurs portatifs et de téléphones cellulaires) par les inspecteurs, et amélioré leur connectivité. Cela facilitera la communication, accélérera la production de rapports en plus d'améliorer la coordination des activités d'inspection.
- révisé le système de vérification de la conformité (SVC). Notamment, elle y a intégré des tâches d'échantillonnage de la bactérie *Listeria*, la planification de visites mensuelles de tous les établissements, l'établissement d'une stratégie fondée sur les risques et axée davantage sur les établissements fabriquant des produits PAM, ainsi que la mise en œuvre des tâches de conception du système d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) afin de veiller à ce que les établissements respectent les critères du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA).
- élaboré le *Manuel concernant les enquêtes sur la salubrité des aliments et les interventions* (MESAI) pour fournir une orientation au personnel de l'ACIA concernant la réalisation des enquêtes sur la salubrité des aliments et l'exécution des procédures d'intervention, notamment les procédures de rappel. Le MESAI comporte un protocole d'échange d'information avec les provinces et les territoires dans le cadre des activités de vérification effectuées à la suite d'un rappel. Il comporte également une *Liste de contrôle pour la cueillette d'information sur la mise en œuvre et la vérification du plan de rappel de l'entreprise* ayant été révisée.
- élaboré et validé des méthodes de détection de la bactérie *Listeria monocytogenes* et d'autres dangers d'origine alimentaire pour réduire le temps d'analyse et intervenir plus rapidement lors d'enquêtes sur la salubrité des aliments. Par exemple, elle a amélioré la méthode (d'une durée de 5 à 7 jours plutôt que les 10 jours actuels) de détection de la bactérie *Listeria*.
- créé un comité interministériel fédéral chargé d'élaborer un réseau de laboratoires intégré comptant des membres de l'ACIA, de SC, de l'ASPC, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans (le MPO).
- élaboré un plan visant à analyser les tendances à l'échelon national et des établissements de transformation ainsi qu'à concevoir une méthode fondée sur les risques pour l'échantillonnage de la bactérie *Listeria* dans les produits PAM;

- créé la Table ronde des groupes de consommateurs pour leur permettre d'unir leurs voix sur la chaîne de la salubrité des aliments et de donner leur avis sur divers sujets liés aux priorités, aux politiques, aux programmes et aux services de l'ACIA.

Le PAASPAC du gouvernement du Canada vise à favoriser une prévention active des risques liés à la salubrité des aliments afin de mieux les cerner, une surveillance ciblée (et, de ce fait, l'inspection améliorée des secteurs alimentaires présentant de grands risques) ainsi que des interventions rapides en cas de problème. En 2010-2011, dans le cadre de ce plan, l'ACIA a pris les mesures suivantes :

- Pour favoriser une meilleure compréhension des risques liés à la salubrité des aliments, elle a :
 - mené des enquêtes ciblées sur des risques chimiques et microbiologiques aux fins desquelles elle a recueilli environ 25 000 échantillons, ce qui a permis la réalisation de 59 000 analyses chimiques et microbiologiques;
 - analysé les résultats de 19 enquêtes ciblées sur des risques chimiques et microbiologiques
 - élaboré de nouvelles plateformes d'analyse et de détection d'agents pathogènes comme la *Listeria*, la *Shigella* et la campylobactérie;
 - a commencé à s'engager davantage auprès de ses homologues étrangers dans le domaine de la réglementation pour améliorer l'échange d'information sur la salubrité des aliments et orienter les méthodes de gestion des risques.
- Afin d'aider l'industrie à mettre en œuvre des stratégies efficaces d'atténuation des risques, elle a :
 - publié, à l'intention du secteur des aliments importés et fabriqués au Canada, le Guide de salubrité des aliments (GSA). Ce guide fournit à l'industrie alimentaire des lignes directrices sur la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes efficaces de contrôle préventif de la salubrité des aliments.
 - apporté, pour le secteur des fruits et des légumes frais, des changements à des programmes de surveillance de la salubrité des aliments. Ses efforts ont été axés sur les activités d'inspection menées dans les secteurs de l'industrie présentant de grands risques, comme celui des emballeurs et des réemballeurs des légumes-feuilles, des herbes et des oignons verts. Elle a élaboré et continue d'offrir les formations suivantes aux inspecteurs : la formation sur les produits frais (notamment le guide sur les exigences en matière d'étiquetage des fruits et légumes frais), la formation sur le prélèvement d'échantillons microbiologiques et la formation sur le *Manuel d'enquête sur la salubrité des aliments*.
- En ce qui concerne l'établissement de mesures de réglementation appropriées, elle a :
 - tenu une consultation publique sur les exigences proposées afin d'améliorer la salubrité des produits importés. Elle a reçu des commentaires constructifs en ligne et à l'occasion de rencontres tenues dans cinq villes du pays, et les utilisera pour améliorer les dispositions réglementaires proposées.

- En ce qui concerne l'amélioration des inspections, du contrôle des importations et du système de rappel, elle a :
 - amélioré la base de données du Système automatisé de référence à l'importation permettant de surveiller l'entrée des produits importés au Canada en augmentant le nombre de Codes du système harmonisé disponibles pour la classification des produits faisant l'objet d'un commerce;
 - terminé la première phase des améliorations à la GI/TI en mettant en œuvre des éléments fondamentaux qui soutiendront des applications visant à améliorer l'identification des importateurs et le suivi des produits importés;
 - mis en œuvre le projet pilote d'inspection des établissements de production de fruits et de légumes frais;
 - axé ses activités d'inspection dans le secteur des aliments importés et fabriqués au Canada sur des domaines présentant de grands risques tout en continuant d'intégrer des inspections sur l'étiquetage et la salubrité des aliments;
 - renforcé la capacité des laboratoires de microbiologie à l'appui des interventions de gestion des risques (notamment des rappels) grâce à l'établissement d'une semaine de travail de sept jours;
 - amélioré la sensibilisation au processus de rappel, surtout aux rappels de produits allergènes non déclarés de catégories II et III dont l'ACIA informe directement les abonnés par courriel.
- En ce qui la diffusion d'information ciblée sur les risques aux consommateurs, elle a :
 - terminé sa série de publications intitulée *Les 10 agents pathogènes alimentaires les plus indésirables au Canada*. Ces publications contiennent une foule de renseignements présentés dans une brochure ainsi que sur une feuille de jeux éducatifs et des cartes à collectionner pour les enfants. Elles visent à informer les consommateurs sur les microorganismes pouvant causer des maladies d'origine alimentaire;
 - publié un livret destiné aux consommateurs intitulé *Allergies alimentaires courantes – Guide du consommateur – Comment gérer les risques*. Il contient des renseignements clés sur les produits allergènes alimentaires les plus courants.

L'ACIA est résolue à renforcer constamment ses programmes pour que les Canadiens continuent d'avoir une grande confiance dans le système canadien de salubrité des aliments. En 2010-2011, elle a commencé à mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer ce système en prenant en compte les intérêts du gouvernement, des consommateurs et de l'industrie. À cette fin, l'ACIA a :

- axé, en 2010-2011, ses efforts liés au SVC sur sa mise en œuvre complète et son amélioration continue dans les quatre principaux secteurs de programme (l'inspection des viandes, les aliments pour animaux, le transport des animaux et l'identification des animaux). Dans le contexte de son engagement général à moderniser et à améliorer la salubrité des aliments, l'ACIA tiendra compte de l'utilité et de la fonctionnalité du SVC dans l'élaboration générale d'outils et de processus d'inspection qui serviront à la collecte et à la communication intégrées des données.

- commencé à offrir davantage de renseignements en ligne sur ses activités d'assurance de la conformité et d'application des lois. Ces renseignements englobent des données sur les importations d'aliments dont l'entrée au Canada a été refusée, des avis de conformité aux exigences réglementaires en matière de santé animale et de protection des végétaux, des renseignements sur les établissements de production d'aliments agréés au fédéral dont les certificats d'agrément ont été suspendus, annulés ou renouvelés, ainsi que des avis d'infractions, notamment des avertissements et des sanctions ainsi que des documents d'identification des personnes ayant enfreint à répétition la réglementation sur le transport des animaux.
- augmenté le nombre d'avis de rappels par courriel de produits allergènes qu'il envoie en commençant à signaler les rappels de catégories II et III en plus de ceux de catégorie I qu'il signalait déjà ainsi qu'à publier les rappels de toutes les catégories sur son site Web.
- conçu et mis en œuvre un plan d'échantillonnage révisé de la bactérie *Listeria monocytogenes* dans les produits prêts à servir et d'autres produits à risque élevé, conformément aux nouvelles catégories établies par SC pour les risques associés aux produits, et amélioré les mesures de contrôle des exploitants pour empêcher la présence de la bactérie dans les produits à risque élevé des établissements agréés au fédéral. Les lignes directrices actualisées, qui donnent un aperçu général de la situation à l'échelle nationale et permettent l'intensification des activités d'échantillonnage dans les établissements jugés plus à risque que d'autres, sont en place.
- élaboré et offert une formation sur les produits alimentaires autres que des viandes à plus de 570 inspecteurs en vue de la mise en œuvre de la version révisée de la Politique sur la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments PAM de SC;
- mobilisé des IGC comme l'UE et la FDA des États-Unis, qui surveillent l'exportation de produits de viande PAM vers le Canada, afin de discuter de l'établissement et du maintien de l'équivalence et de la comparabilité entre les programmes;
- terminé, conjointement avec SC, un projet pilote d'évaluation des risques de contamination intentionnelle de l'approvisionnement alimentaire. Elle a mis à l'essai les méthodes d'évaluation de cette vulnérabilité et évalué la fiabilité de chacune d'elles en déterminant s'il était approprié de les appliquer au domaine alimentaire.
- continué de mettre à jour ses plans, politiques et procédures d'échantillonnage en fonction de son évaluation des risques, des résultats de l'exercice précédent et des nouvelles menaces, pour ne pas se laisser dépasser par l'évolution constante de son environnement. Les données obtenues grâce aux activités d'inspection ont permis de poursuivre la conception et l'élaboration de la surveillance des programmes. L'inspection des établissements et des produits, de bonnes pratiques de fabrication (BPF), la surveillance des frontières et des bases de données améliorées (notamment le SSCI) ont également permis à l'ACIA d'améliorer son contrôle des produits sur le marché canadien, tant ceux importés que fabriqués au pays.
- financé des recherches menées grâce à de nouvelles plateformes (comme la spectrométrie de masse, les plateformes liées aux aptamères, et la technologie du temps de vol) afin de procéder à des analyses en vue de détecter des agents pathogènes comme la *Listeria*, la *Shigella* et la *campylobactérie*;

- terminé de réviser les protocoles du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme et du Programme de reconnaissance des systèmes de salubrité des aliments en aval de la ferme. Grâce à ces programmes volontaires de reconnaissance de la salubrité des aliments, elle continuera de promouvoir d'autres programmes de salubrité des aliments gérés par l'industrie pour améliorer les pratiques en matière de salubrité des aliments (selon les normes canadiennes et internationales) dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- apporté des changements à ses programmes de surveillance de la salubrité des aliments en se concentrant sur les activités d'inspection menées dans les secteurs de l'industrie présentant de grands risques, comme celui des emballeurs et des réemballeurs des légumes-feuilles, des herbes et des oignons verts. La salubrité de ces produits alimentaires à risque élevé nécessite une surveillance active des pratiques de l'industrie, et des interventions rapides en cas de non-conformité aux BPF pour empêcher les produits frais présentant un risque de contamination de se rendre à la table des consommateurs. L'intégration des exigences relatives à la salubrité des produits frais et l'amélioration des activités de suivi et de surveillance de l'ACIA peuvent réduire les risques d'éclosion de maladies d'origine alimentaire.
- élaboré de la formation pour garantir la conformité des activités d'inspection des établissements, des BPF et des BHH (bonnes habitudes d'hygiène) ainsi que des activités de suivi connexes au nouveau programme d'inspection de la salubrité des aliments.
- En juillet 2010, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture ont convenu de se concentrer sur trois priorités relatives à la salubrité des aliments, à savoir :
 - l'élaboration d'une norme nationale en matière d'hygiène des viandes axée sur les résultats;
 - l'élaboration d'un programme visant à réduire le nombre d'agents pathogènes présents dans les viandes et la volaille;
 - l'amélioration et l'intégration de la surveillance des maladies d'origine alimentaire.
- travaillé à l'élaboration de critères avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, et choisi 17 établissements pour le projet pilote sur la norme nationale en matière d'hygiène des viandes, visant à adapter les exigences fédérales relatives aux procédures pour les petites et moyennes entreprises souhaitant faire du commerce interprovincial. Des visites des établissements participant au projet pilote ont été organisées en vue d'effectuer une analyse préliminaire du manuel de procédures et du Manuel du programme d'amélioration de la salubrité des aliments, ainsi que de cerner des modifications qui pourraient y être apportées.
- rencontré ses homologues du Food Safety and Inspection Service (FSIS) du département de l'Agriculture des États-Unis en janvier 2011 pour discuter des mesures de contrôle de la bactérie *Listeria* dans les produits de viande importés et PAM, et surtout de la nécessité d'harmoniser davantage les exigences et les procédures des systèmes d'inspection des viandes des deux pays. Elle reconnaît la nécessité de se concentrer sur l'atteinte de résultats semblables et comparables en gérant et en réduisant les risques de maladies

causées par la bactérie *Listeria monocytogenes* associés aux produits de viande PAM. Les résultats de l'échantillonnage aléatoire de produits de viande importés des États-Unis effectué par l'ACIA pour la période visée continuent de renforcer l'idée que bien qu'il soit différent du système canadien, le système américain protège encore convenablement les consommateurs canadiens contre ces risques.

- tenu, en février 2011, une séance d'information à l'intention des intervenants de l'ensemble du pays sur la réduction des agents pathogènes dans les produits de viande et de la volaille. Une enquête de référence à l'échelle nationale sur la *Salmonella* et la campylobactérie dans les produits de viande et de poulet à cuire a été conçue. Elle devrait être entreprise en 2011-2012.
- Mis sur pied le comité de sous-ministres adjoints sur la surveillance renforcée à l'échelle du gouvernement du Canada pour faciliter la surveillance des maladies d'origine alimentaire. En tant que membre de ce comité, elle définit des pratiques exemplaires et trouve des possibilités de partage de connaissances.
- élaboré des plans d'échantillonnage et a apporté des modifications à leur conception et à leur mise en œuvre pour renforcer les mesures de surveillance et de contrôle du système de salubrité des aliments, notamment en axant les activités d'inspection sur les secteurs à risque élevé de l'industrie; élaboré de la formation pour garantir la conformité des activités d'inspection des établissements et des activités de suivi connexes au nouveau programme d'inspection de la salubrité des aliments.

Parmi les points saillants du rendement des activités continues dans le cadre des risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition, citons :

- la certification de l'exportation de 1,7 milliard de kilogrammes de viande;
- la délivrance de 29 164 certificats d'exportation de poissons et de produits de la mer;
- la vérification de la conformité de 24 798 échantillons de produits canadiens et importés aux exigences fédérales en matière de résidus chimiques;
- la mise en place, la conception et l'offre de programmes réglementaires et d'une formation connexe aux inspecteurs;
- la rédaction et la mise à jour de règlements, de programmes et de politiques. L'ACIA a notamment mis à jour sa Politique opérationnelle de conformité et d'application de la loi (POCAL), confirmant sa méthode générale d'évaluation de la conformité et de prise des mesures d'application de la loi justifiées. Cette politique actualisée est axée davantage sur la transparence et les mécanismes de recours à la disposition de l'industrie. Elle est accessible sur le site Web de l'ACIA, à l'adresse suivante :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/agen/transp/comp/polf.shtml>.
- la continuité de la collaboration étroite de l'ACIA avec les instances fédérales, provinciales, territoriales et municipales qui partagent la responsabilité de la salubrité des aliments;

- un large éventail d'activités d'inspection touchant tous les types d'aliments (viandes, fruits frais, œufs, produits laitiers, etc.), notamment des inspections des établissements et des produits, des enquêtes et des activités d'information et de sensibilisation auprès des parties réglementées;
- l'offre d'un soutien aux programmes et d'éclaircissements sur la production et la transformation des aliments en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et de procédures sur la salubrité des aliments;
- l'élaboration, l'interprétation et l'évaluation des programmes d'inspection des aliments et d'application de la loi, des procédures opérationnelles, des seuils de tolérance et des normes; l'analyse de la réalisation des programmes et la correction des lacunes dans la qualité de ces programmes;
- l'élaboration et l'envoi aux consommateurs de communications ciblées sur les risques; la tenue de consultations sur la production et la transformation des aliments, et la participation à des discussions sur ces sujets sur des forums.

LE SAVIEZ-VOUS?

Plus de 70 % des produits alimentaires importés au Canada entrent dans la catégorie des aliments non agréés au fédéral. Ces produits comprennent les produits de boulangerie, les ingrédients, les aliments pour bébés, les boissons alcoolisées et les huiles végétales. Les produits importés qui n'entrent pas dans cette catégorie comprennent les œufs entiers et transformés, les produits laitiers, le miel, les fruits et légumes frais et transformés, le poisson et les viandes.

Avant la fin de 2010-2011, l'ACIA a géré plus de 200 cas de rappel d'aliments, envoyé des avis de rappel et des alertes à l'allergie à 47 500 abonnés à travers son service d'avis par courriel, et attiré plus de 1 800 abonnés sur Twitter.

Leçons apprises

En 2010-2011, l'ACIA a effectué une vérification interne de sa gestion de la salubrité des aliments importés afin de garantir à la haute direction qu'elle visait, en concevant, organisant et exerçant ses activités liées aux aliments importés, des objectifs en matière de salubrité des aliments. Entre autres conclusions, à l'issue de cette vérification, elle a cerné des défis à relever en matière de coordination et de planification uniforme de ses programmes de salubrité des aliments. Par conséquent, quelques-unes des principales recommandations formulées dans le rapport de vérification portaient sur deux nécessités pour l'Agence. La première consistait à suivre une méthode concertée de planification et de réalisation des programmes ainsi que de production de rapports connexes; la deuxième, à renforcer sa structure de gouvernance pour exercer une surveillance ainsi que clarifier les responsabilités et les harmoniser de nouveau avec ses besoins opérationnels tout en simplifiant la prise de ses décisions. Pour y parvenir, l'Agence s'est dotée en 2010-2011 d'un nouveau cadre de gouvernance axé sur les priorités de ses secteurs d'activité (salubrité des aliments, santé des animaux et protection des végétaux). Harmonisé avec l'architecture des activités de programme de l'Agence, ce cadre renforce davantage les liens entre les fonctions relatives à la conception, à la réalisation et aux politiques des programmes afin de permettre l'amélioration de la planification des activités, de la surveillance du rendement, de la production des rapports et de la gestion des ressources.

Les comités des secteurs de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux offrent à tous les membres de l'Agence une tribune pour discuter de gestion horizontale. Les priorités et les plans établis pour ces secteurs servent de fondement pour la préparation des plans de travail annuels approuvés en vue des activités d'exécution opérationnelle, d'application de la loi et de vérification de la conformité.

Une autre leçon apprise concerne l'initiative du PAASPA. La grande portée et la vitesse accrue de ce plan présentaient des défis pour l'Agence relativement au respect de ses engagements en matière de surveillance et de production de rapports. Pour régler cette question, elle a pris diverses mesures afin d'approfondir la gestion de ses projets à l'échelle de l'organisation. L'équipe du PAASPA a notamment : commencé à demander des approbations officielles de la haute direction à toutes les étapes des projets, établi une structure simplifiée de gouvernance des projets pour veiller à ce que les problèmes soient signalés et réglés rapidement, préparé une formation sur la gestion des projets, créé des outils permettant de définir clairement les plans de travail, et amélioré la production des rapports sur les projets en mettant l'accent sur les principaux risques, la portée des projets, les échéances et les comptes rendus des dépenses. Ces mesures ont été très utiles pour la gestion du PAASPA et de nombreux autres projets.

Activité de programme n° 2 : Risques liés aux zoonoses

Description de l'activité de programme

Les responsables des programmes de gestion des risques liés aux zoonoses collaborent avec les organismes et les partenaires fédéraux et provinciaux afin d'améliorer la santé générale des Canadiens. Leur contribution principale à ces efforts consiste à protéger les Canadiens contre les maladies transmissibles ou potentiellement transmissibles des animaux aux humains. Les risques liés aux zoonoses sont gérés et atténués grâce à l'élaboration et à l'exécution de programmes et de services qui sont axés sur la santé animale et conçus pour prévenir et limiter la propagation des zoonoses, sensibiliser le public et faciliter les inspections, la surveillance et les analyses.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
67,8	68,4	62,1

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
561	515	(46)

Analyse des écarts :

Les dépenses réelles ont diminué de 21,2 millions de dollars par rapport à 2009-2010 (83,3 millions de dollars). Cette diminution s'explique en partie par les mesures de préparation et d'intervention liées à la grippe A (H1N1), qui ont été financées pendant une année seulement (2009-2010). Le reste de la diminution est lié à d'autres rajustements de l'ACIA.

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur les risques liés aux zoonoses. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

Tableau 2-3 : Sommaire du rendement, risques liés aux zoonoses

Résultat prévu	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement		Évaluation de la qualité des données*
Les risques de transmission de maladies animales aux humains sont gérés dans des limites acceptables	Nombre de cas d'influenza aviaire qui surviennent en dehors de la zone de contrôle initiale	Aucune propagation de la maladie au-delà de la zone de contrôle initiale	Aucune propagation	Atteint	Confiance modérée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

Renseignements supplémentaires

Programme sur l'influenza aviaire :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/avflu/avfluf.shtml>

Maladies animales : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Nombre de cas d'influenza aviaire qui surviennent en dehors de la zone de contrôle initiale (Aucune propagation – Atteint) :

Le seul cas d'introduction d'influenza aviaire au Canada en 2010-2011 était un cas d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène (IADOF). En novembre 2010, une zone de contrôle initiale de 5 km avait été créée dans le cadre de l'intervention d'urgence de l'ACIA, et la maladie ne s'était pas propagée en dehors de la zone.

- Au cours des trois dernières années, il n'y a eu aucun cas de propagation au-delà d'une zone de contrôle initiale.

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-3, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur les risques liés aux zoonoses :

L'ACIA s'engage à collaborer avec ses partenaires et les intervenants afin de mieux anticiper, prévenir, détecter et gérer les risques et les urgences liés à la santé animale. Ces collaborations visent à réduire les possibilités d'introduction d'une menace pour la santé animale, à réduire le temps nécessaire pour cerner et contrer la menace, à maximiser la participation des intervenants à la gestion efficace de la menace, et à réduire le temps nécessaire au rétablissement à la suite d'une telle menace. En 2010-2011, l'ACIA a :

- continué d'orienter différents intervenants en santé animale dans le cadre de l'initiative Pré-CAN. L'ACIA et ses partenaires ont appliqué des méthodes de prévision à l'analyse des exigences du système canadien d'urgence de santé animale pour 2025 et les années subséquentes. Pour ce faire, ils ont dû étudier les tendances et les défis futurs liés à la santé animale, et appliquer de nouvelles connaissances afin de mieux anticiper les maladies animales et les menaces liées aux zoonoses dans le domaine de la santé animale, les prévenir et s'y préparer.
- travaillé avec les responsables fédéraux et provinciaux de la santé animale et publique afin de définir les rôles, les responsabilités et les mesures liés à l'exposition à des maladies comme la rage, la maladie du charbon, la tuberculose et l'influenza aviaire à déclaration obligatoire.
- coopéré avec l'industrie et les intervenants gouvernementaux à la tenue d'exercices de gestion d'urgences en cas de maladie animale étrangère, améliorant ainsi l'état de préparation par la clarification des rôles et des responsabilités dès l'apparition potentielle d'une maladie.
- terminé la troisième année du Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire (SCSIADO), une initiative très efficace qui regroupe plusieurs industries et le gouvernement, et qui offre aux intervenants une surveillance en temps réel et nationale de problèmes de santé animale et du commerce international.
- continué de diffuser et de soutenir les capacités de diagnostic concernant les maladies à déclaration obligatoire dans les laboratoires autres que ceux de l'ACIA, pour permettre l'observation clinique d'une maladie menaçante et pour s'assurer que la maladie est caractérisée le plus rapidement possible.
- continué de collaborer avec l'industrie de la volaille, le milieu universitaire, les provinces et les partenaires du gouvernement fédéral afin de terminer et de publier le manuel d'orientation pour les producteurs avicoles, qui fournit des exemples de mesures de biosécurité et des pratiques exemplaires permettant d'atteindre les résultats établis dans la *Norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles*.
- participé à des activités de consultation avec l'industrie, le milieu universitaire, les provinces et le gouvernement fédéral afin d'élaborer des normes de biosécurité pour les fermes, et de rédiger des documents d'orientation pour les industries bovine, laitière, apicole, visonnière, ovine et de la chèvre, visant à fournir des outils uniformes à l'échelle nationale pour aider les secteurs de production de biens à gérer les risques de façon proactive.
- Renforcé ses relations avec l'industrie en échangeant de l'information et en coordonnant des efforts de communication liés aux pratiques de biosécurité. L'ACIA a aussi participé à des salons et à des expositions dans le but de sensibiliser le public et les producteurs aux étapes simples qu'ils peuvent suivre pour réduire les risques associés aux maladies animales.
- soutenu la recherche visant à promouvoir et à améliorer la capacité de diagnostic de l'ACIA pour détecter, cerner et typer les zoonoses importantes (par exemple la rage, la tuberculose bovine et la *salmonella enteritidis*).

L'ACIA a continué de surveiller le niveau d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et l'efficacité des mesures prises pour la contrôler au sein d'une population bovine domestique. Plus particulièrement, l'ACIA a :

- testé 35 656 échantillons en 2010, dont un a été confirmé positif en ce qui concerne l'ESB. À la suite de cette détection, l'ACIA a suivi 360 animaux pour garantir aux marchés nationaux et étrangers que les niveaux d'ESB au Canada demeuraient faibles et qu'ils étaient contrôlés. Aucun des animaux infectés par l'ESB n'a contaminé la chaîne d'approvisionnement alimentaire humaine ni aucune chaîne alimentaire animale.

Parmi les points saillants du rendement des activités continues dans le cadre des risques liés aux zoonoses, citons :

- la rédaction et la mise à jour de programmes et de politiques liés à l'influenza aviaire;
- la mise en place, la conception et l'offre de programmes de formation et d'exercices liés à l'influenza aviaire, y compris l'instauration de procédures de réponse et d'enquête liées aux maladies animales, et l'élaboration du cours d'introduction au contrôle des maladies et à l'épidémiologie;
- la mise sur pied, avec l'ASPC, d'un groupe de travail pour l'évaluation intégrée et collaborative des risques, qui tient compte des risques liés aux zoonoses pouvant découler de l'importation d'animaux vivants ou de produits d'animaux;
- l'étroite collaboration avec d'autres organisations comme l'ASPC ou SC, lorsqu'une importation précise qui présente des risques pour la santé humaine dépasse les limites du mandat de l'ACIA. De plus, trois évaluations collaboratives de risques ont été réalisées en ce qui a trait à la grippe pandémique A (H1N1), au virus aviaire H5N1 en Égypte, et au virus du Monkey-pox.
- la collaboration avec l'industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration de normes de biosécurité pour les fermes, y compris des guides de planification de la biosécurité pour le secteur animal, qui visent à atténuer les risques de zoonoses et d'autres maladies de bétail et de volaille.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA s'engage à transmettre rapidement les renseignements visant à réduire les risques associés aux maladies animales. Pour mieux communiquer avec les producteurs et les fermiers de la nouvelle génération, l'ACIA a lancé un compte Twitter sur la santé animale, participé à plus de 30 conférences et expositions agricoles, placé des publicités ciblées en ligne, et mis sur pied des partenariats stratégiques avec des organisations 4-H nationales et provinciales.

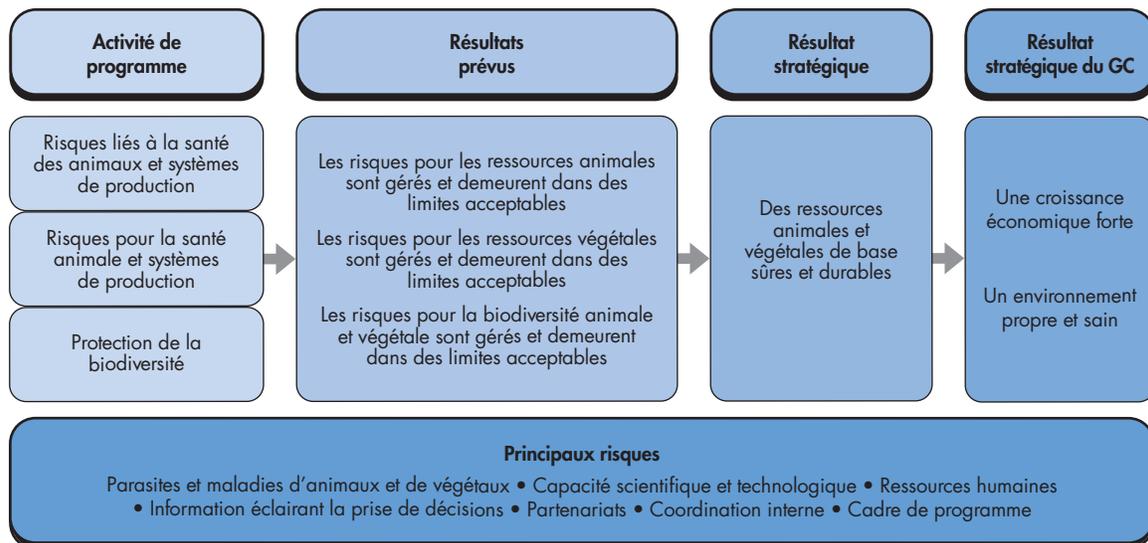
Leçons apprises

La communication et la collaboration entre plusieurs partenaires pendant une épidémie d'IADOFD détectée au sein d'une volée de dinde canadienne en 2010 ont permis une résolution efficace et rapide du problème. De plus, elles ont servi à prouver que la collaboration de plusieurs partenaires au contrôle d'une maladie peut être exercée en temps réel.

Grâce aux leçons apprises des épidémies d'IA passées, l'ACIA a axé ses efforts sur l'amélioration de la communication et de la collaboration entre les différents niveaux du gouvernement et les partenaires de l'industrie, afin d'améliorer la clarté du processus et de définir les rôles. L'ACIA a pu améliorer la collaboration avec ses partenaires provinciaux, y compris les laboratoires provinciaux, le personnel des opérations régionales, et le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE). L'amélioration des relations avec les intervenants a permis à l'ACIA de définir clairement, à l'aide de ses partenaires, des rôles et des processus liés à d'éventuelles épidémies.

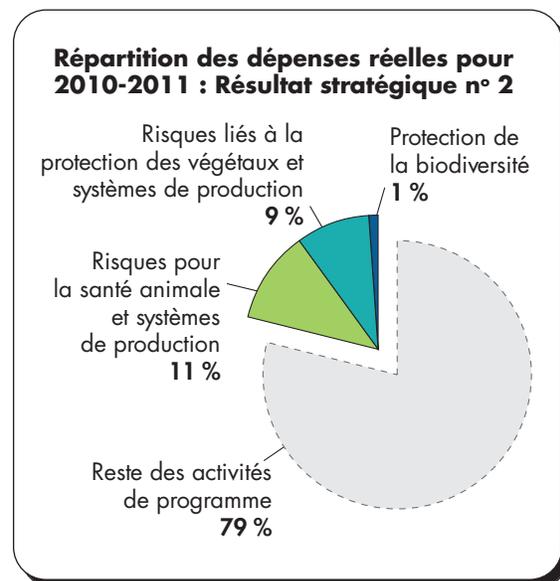
Par conséquent, pendant l'épidémie de 2010, chaque partie a pu travailler rapidement et efficacement à contrer l'épidémie grâce aux relations déjà établies, y compris avec le Réseau canadien de surveillance zoonositaire et le Centre canadien coopératif de la santé de la faune. Ces types de résultats ne sont possibles que par l'établissement d'ententes de collaboration entre plusieurs partenaires, et ont servi à affirmer les mesures mises en place pour relever les défis antérieurs.

2.2.2 Résultat stratégique n° 2 : Des ressources végétales et animales sûres et durables



Les programmes de l'ACIA visent à protéger les cultures, les forêts, le bétail, les espèces aquatiques et la faune du Canada contre les maladies et les parasites réglementés, à prévenir l'introduction dans les systèmes de production des animaux et des végétaux de contaminants susceptibles d'avoir un effet sur les aliments pour humains ou l'environnement, et à évaluer la durabilité environnementale des nouveaux produits issus de technologies habilitantes, comme la biotechnologie, ainsi que leurs répercussions sur la biodiversité. Grâce au travail effectué dans ces domaines, les Canadiens gardent confiance dans la qualité des plantes et des produits végétaux, ainsi qu'en l'accès aux marchés d'exportation des produits canadiens. Le travail de l'ACIA visant à atteindre ce résultat stratégique est guidé par les cinq priorités suivantes :

- mettre sur pied et fournir des services d'inspection et de surveillance fondés sur les risques;
- accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité;
- moderniser ses volets et ses outils de réglementation;
- améliorer la transparence et renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et intervenants;
- mettre sur pied un effectif et un milieu de travail qui favorisent l'innovation, l'efficacité et la bonne gestion au sein de l'Agence.



Bien que le travail réalisé dans le cadre d'activités de programme comme Risques pour la santé animale et systèmes de production, Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production, et Protection de la biodiversité, soit principalement axé sur les secteurs de risque tels que Parasites d'animaux, phytoravageurs et maladies animales et végétales, il favorise aussi les autres secteurs de risque susmentionnés.

Activité de programme n° 3 : Risques pour la santé animale et systèmes de production

Description de l'activité de programme

La protection des ressources animales fait partie intégrante de l'approvisionnement alimentaire canadien et elle est essentielle au bien-être de tous les Canadiens. Les programmes de protection de la santé des animaux et des systèmes de production jouent un rôle important dans l'atténuation et la gestion des risques en protégeant les animaux du Canada (y compris le bétail et les espèces aquatiques) contre les maladies et les parasites réglementés, y compris les menaces délibérées visant les ressources. En outre, des programmes et des services sont élaborés et exécutés pour protéger les ressources animales, les aliments pour animaux et les produits animaux canadiens, ainsi que gérer efficacement les urgences liées aux maladies animales. La réputation du Canada en tant que pays exempt de certaines maladies graves vient accroître considérablement la confiance du public à l'égard des animaux, des systèmes de production, des produits d'origine animale et de leurs sous-produits.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
87,1	91,7	77,1

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
792	700	(92)

Analyse des écarts :

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur les risques pour la santé animale et les systèmes de production. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

**Tableau 2-4 : Sommaire du rendement :
Risques pour la santé animale et systèmes de production**

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement			Évaluation de la qualité des données*
Les risques pour les ressources animales sont gérés dans les limites acceptables	Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction au Canada de maladies animales exotiques réglementées par des voies plus particulièrement visées par règlement	Aucune preuve confirmée par les données de l'ACIA que des maladies animales exotiques réglementées ont été introduites au Canada par des voies plus particulièrement visées par règlement	Aucune preuve	Atteint		Confiance modérée
	Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent la propagation de maladies animales exotiques réglementées introduites au Canada pendant l'exercice en cours	Aucune preuve confirmée par les données de l'ACIA que des maladies animales exotiques réglementées se sont propagées au-delà de la zone de contrôle initiale	Aucune preuve	Atteint		Confiance modérée
	Mesure dans laquelle les entreprises d'équarrissage et les provenderies inspectées fonctionnent sans s'écarter de façon majeure du <i>Règlement sur les aliments du bétail</i> ni du <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (renforcement de l'interdiction frappant les aliments du bétail) ⁹	Taux de conformité ≥ à 95 %	Entreprises d'équarrissage	98 %	Atteint	Confiance élevée
		Provenderies	80 %	Non atteint	Confiance élevée	

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

⁹ Pour 2010-2011, le rapport a été rédigé selon l'année civile et non selon l'exercice.

Renseignements supplémentaires

Programmes sur la santé animale : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/animaf.shtml>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction au Canada de maladies animales exotiques réglementées par des voies plus particulièrement visées par règlement (aucune preuve – Atteint) :

Le seul cas d'introduction d'une maladie animale exotique réglementée au Canada en 2010-2011 était un cas d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène (IADOF), en novembre 2010. L'ACIA a réussi à endiguer l'épidémie en février 2011. Ses données montrent qu'elle ne s'est pas introduite au Canada par des voies plus particulièrement visées par règlement. Les voies non visées par règlement comprennent les situations indépendantes de la volonté de l'ACIA, comme des oiseaux sauvages qui introduisent le virus de l'influenza aviaire dans une population de volaille domestique, par contact direct ou indirect. Afin d'éviter ces situations et tout autre risque similaire, l'ACIA encourage les producteurs avicoles à augmenter leurs mesures de biosécurité, en plus de leur fournir des lignes directrices et des normes en la matière.

- Au cours des trois dernières années, l'ACIA a atteint son objectif de rendement pour cet indicateur.

Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent la propagation de maladies animales exotiques réglementées introduites au Canada pendant l'exercice en cours (aucune preuve – Atteint) :

Le seul cas d'introduction d'une maladie animale exotique réglementée au Canada en 2010-2011 était un cas d'IADOF, en novembre 2010. La maladie a été endiguée à l'intérieur de la zone de contrôle initiale, et ne s'est donc pas propagée.

- Au cours des trois dernières années, l'ACIA a atteint son objectif de rendement pour cet indicateur.

Mesure dans laquelle les usines d'équarrissage et les provenderies inspectées fonctionnent sans s'écarter de façon majeure du *Règlement sur les aliments du bétail* ni du *Règlement sur la santé des animaux* (renforcement de l'interdiction frappant les aliments du bétail) :

Provenderies : conformité à 80 % – Non-atteint

- Les provenderies n'ont pas besoin de licences, ce qui limite le nombre de méthodes que l'ACIA peut utiliser pour favoriser la conformité de l'industrie. L'ACIA continue de collaborer avec l'industrie pour favoriser une meilleure compréhension du *Règlement sur les aliments du bétail*, du *Règlement sur la santé des animaux* et des exigences en matière d'inspection. En 2010-2011, aucun changement considérable n'a été enregistré dans le rendement des provenderies (par rapport à 2008-2009). (78 % en 2008-2009 et 80 % en 2010-2011). Ce sous-indicateur n'a pas été présenté dans le rapport 2009-2010.

Entreprises d'équarrissage : conformité à 98 % – Atteint

- En 2010-2011, il y avait une augmentation dans le rendement des entreprises d'équarrissage (par rapport à 2008-2009). (93 % en 2008-2009 et 98 % en 2010-2011). Ce sous-indicateur n'a pas été présenté dans le rapport 2009-2010.

Méthodes d'évaluation de la conformité

- Une méthode de surveillance est utilisée pour évaluer la conformité avec les deux sous-indicateurs. Les résultats sont calculés à la fin d'une période de correction de 60 jours au minimum après la fin de l'exercice.

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-4, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur les risques pour la santé animale et les systèmes de production :

L'ACIA a continué de moderniser ses règlements et ses normes afin de mieux s'assurer que son travail respecte les normes en constante évolution de l'industrie. En 2010-2011, l'ACIA a :

- collaboré avec le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage à la modernisation des lignes directrices destinées aux producteurs et aux manipulateurs d'animaux, surtout celles liées aux pratiques d'élevage, de mise en enceinte, de manipulation, de traitement et de transport d'espèces animales précises. De plus, l'ACIA a continué de préparer des propositions de mise à jour des exigences relativement au transport sans cruauté des animaux au Canada.
- réglementé l'industrie canadienne des produits relatifs à la santé animale pour offrir un accès rapide à des vaccins, à des anticorps et à des tests diagnostiques sûrs et efficaces pour la prévention, le traitement et le diagnostic de maladies infectieuses chez les animaux.

La traçabilité est la capacité de suivre un produit ou un groupe de produits (y compris des animaux, des plantes, des produits alimentaires et des facteurs de production agricoles) d'un point à l'autre d'une chaîne d'approvisionnement. Si un problème est détecté (épidémie, facteur agricole contaminé, etc.), cette capacité permet à l'ACIA de mieux cerner la source et l'étendue du problème (où s'est trouvé l'animal malade, la plante ou le produit alimentaire) et d'atténuer les répercussions de la situation afin d'intervenir de façon ciblée, efficiente et efficace. L'ACIA cherche à améliorer et à élargir le programme de traçabilité existant conformément à la *Loi sur la santé des animaux*. Par exemple, en 2010-2011 l'ACIA a :

- rédigé un manuel de procédures et élaboré des programmes de formation connexes visant à augmenter le nombre de ressources et d'outils offerts aux inspecteurs lorsqu'ils vérifient la conformité aux exigences réglementaires;
- amélioré les stratégies d'atténuation des risques par l'élaboration d'ententes d'échange de données de traçabilité entre les juridictions;
- collaboré avec les intervenants de l'industrie à l'élaboration de systèmes de traçabilité du bétail.

L'ACIA a aussi continué d'assurer la protection des animaux contre les dangers de maladies, et de se préparer en conséquence. En 2010-2011, l'ACIA a :

- mené plusieurs activités relativement à son état de préparation en cas d'urgences liées à des maladies animales, afin de suivre les recommandations émises dans le rapport d'automne 2010 du Bureau du vérificateur général (BVG) (Chapitre 9, « Les maladies animales – CIA »), complété en avril 2010. Plus particulièrement, l'ACIA a examiné l'état des plans relatifs à un risque spécifique, et a établi un ordre de priorité (selon le risque) pour leur mise à jour et leur mise au point définitive. Le chapitre 9 du rapport d'automne est accessible sur le site Web du BVG à http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201010_09_f_34292.html.
- continué de se préparer aux situations d'urgence liées à la santé animale afin d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'introduction d'une maladie animale exotique dans une population de bétail ou de volaille, partout au Canada et en tout temps. Citons, à titre d'exemple de préparation, l'élaboration de plans fonctionnels et relatifs à un risque, l'élaboration de procédures connexes, la rédaction et la mise à jour de règlements, de programmes et de politiques liés à différentes maladies, la mise en place, la conception et l'offre de programmes de formation et d'exercices. Si l'ACIA détecte la présence d'une maladie animale exotique, elle procède à une évaluation immédiate de l'information recueillie sur place, elle offre des services de consultation et de communication rapides, et elle utilise un jugement sûr, même sous pression, pour déterminer et prévoir si une intervention à l'échelle nationale est nécessaire.
- continué d'améliorer l'état de préparation du Canada face aux menaces délibérées aux ressources animales au moyen d'activités de collaboration et d'échange d'information avec des partenaires canadiens et étrangers. Parmi les activités, citons le parrainage de l'atelier « Propriété, vulnérabilité et accessibilité : le système alimentaire mondial dans le contexte de la sécurité », et la tenue d'un atelier sur la prévention des menaces biologiques et la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale.
- préparé à l'avance une présence sur le Web, des messages d'intérêt public ainsi que du contenu de publipostage, spécifiques à la fièvre aphteuse (FA) et destinés au public et à des groupes cibles, après avoir reconnu que les communications étaient au cœur de la planification en cas d'épidémie de FA. L'ACIA a aussi déployé des efforts à l'échelle mondiale (y compris le soutien à la recherche en matière de tests diagnostiques) afin de tirer profit des pratiques exemplaires et de se préparer à d'éventuels scénarios d'épidémie.
- continué de favoriser la biosécurité à la ferme au moyen de la campagne « La santé des animaux commence à la ferme ». L'information a été communiquée aux producteurs et aux associations de l'industrie au moyen de calendriers, de brochures, d'affiches, de DVD, d'expositions en personne, d'avis publics, d'annonces sur Google AdWords et de Twitter.
- entretenu un partenariat avec 21 lignes aériennes internationales, qui soit diffusaient la vidéo de sensibilisation « Pensez-y et déclarez! », soit distribuaient des brochures gratuites aux passagers, à bord des vols à destination du Canada. Pendant l'épidémie de fièvre aphteuse qui a sévi en Asie au début de 2011, Air Canada a distribué plus de 20 000 brochures « Pensez-y et déclarez! » à bord de ses vols en provenance des pays touchés.

- Continué d'effectuer des analyses de risque de la santé animale par la recherche et la rédaction de 27 documents scientifiques liés à l'importation et à l'exportation d'animaux, aux maladies d'animaux aquatiques, aux conseils scientifiques, et à l'évaluation de l'état de la maladie dans différents pays et dans différentes zones et régions. L'ACIA a aussi développé la capacité d'utiliser des outils comme les analyses socio-économiques, les examens systématiques et la modélisation, tous nécessaires à l'intégration scientifique (par exemple le Réseau canadien de l'épidémiologie vétérinaire réglementaire).
- financé la recherche à l'appui des programmes de santé animale pour faciliter le commerce (par exemple en matière de technologie de diagnostic moléculaire pour le virus leucémogène bovin, le virus responsable des gastro-entérites transmissibles et le coronavirus respiratoire porcin);
- appuyé la recherche visant à mieux comprendre la biologie de l'anaplasmose et de l'ehrlichiose, et à améliorer la capacité de diagnostic de ces conditions.

L'ACIA cherche à protéger la santé des animaux canadiens dans un environnement ouvert et collaboratif, en travaillant avec des partenaires de l'industrie et d'autres administrations gouvernementales pour favoriser la participation et la responsabilisation des producteurs, atténuer les risques de maladie, et maintenir l'accès au marché. Des améliorations continues aux activités d'assurance de la conformité et d'application des lois, régies par les principes d'équité, d'impartialité et de transparence, augmentent la capacité de l'ACIA à gérer et à appliquer les lois et les règlements liés à la santé animale. En 2010-2011, l'ACIA a :

- continué de mener des activités de vérification de la conformité des établissements de production d'aliments du bétail et des produits pour animaux, y compris la surveillance de contaminants biologiques et chimiques, et la vérification de garanties de médicaments;
- conçu, élaboré et mis à l'essai un système de vérification de la conformité (SVC) pour les fabricants d'ingrédients d'aliments, conçu pour offrir un protocole d'inspection uniforme et normalisé. L'information tirée de l'essai sert à mettre sur pied un programme d'inspection amélioré.
- réalisé l'examen des lignes directrices du SVC des viandes, et effectué des tâches de vérification en mai 2010 et en mars 2011. Par conséquent, le SVC a été révisé et modifié; par exemple, une stratégie axée sur le risque a été élaborée et mise en œuvre pour assurer des mesures de contrôle de la salubrité des aliments efficaces et appropriées.
- commencé à se pencher sur la nouvelle méthode du SVC visant le transport et l'identification sans cruauté des animaux. Un plan de formation des inspecteurs a été élaboré pour couvrir les activités de conformité et d'application de la loi qui doivent être intégrées au SVC pour ces deux programmes. La mise en œuvre se poursuivra après le projet de modernisation de l'inspection.
- lancé une initiative de transparence de la conformité qui comprend la publication, sur son site Web, des noms d'entreprises qui ont, à plusieurs reprises, enfreint les règlements liés au transport sans cruauté au Canada, pour favoriser et réglementer le bien-être des animaux.

- fait la promotion des nouvelles exigences en matière de production de rapports du PNSAA auprès du public et de l'industrie, au moyen d'articles publiés dans la *Revue vétérinaire canadienne*, sur le Web et dans des brochures. Alors que la mise en œuvre législative du PNSAA se poursuit, l'ACIA continue de travailler avec ses partenaires, comme l'Assemblée des Premières Nations, pour s'assurer que les besoins en matière d'information sont satisfaits.
- publié les modifications au *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux* visant à augmenter les montants maximums qui peuvent être versés aux producteurs dont la population de volaille doit être détruite en raison d'une épidémie. Les modifications assurent un taux d'indemnisation maximum pour la volaille, qui reflète les réalités du marché actuel, ce qui aidera à promouvoir la déclaration précoce des maladies contrôlées conformément à la *Loi sur la santé des animaux* et à ses règlements. Elles favorisent aussi la coopération et la participation des producteurs aux efforts de contrôle visant la prévention ou la réduction de la propagation des maladies.
- négocié des certificats d'exportation avec différents pays pour protéger l'accès au marché des animaux aquatiques canadiens.

Parmi les points saillants du rendement des activités continues dans le cadre des risques pour la santé animale et des systèmes de production, citons :

- la tenue de 3 117 évaluations préalables à la mise en marché d'aliments du bétail afin de vérifier leur salubrité et leur efficacité. L'évaluation préalable à la mise en marché d'aliments du bétail est une mesure préventive qui favorise la santé du bétail et des humains (par l'exposition directe ou par les aliments) ainsi que la sécurité environnementale.
- la tenue d'activités de vérification de la conformité des établissements de production d'aliments du bétail et des produits pour animaux, y compris l'inspection de 475 provenderies et de 48 entreprises d'équarrissage. Ces activités permettent à l'ACIA de confirmer la conformité des aliments qui se trouvent sur le marché, et de s'assurer que des mesures de contrôle de la fabrication appropriées sont en place.
- la collaboration avec l'industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir, afin d'élaborer des normes de biosécurité nationales pour les fermes. Notons aussi l'élaboration de guides de planification de la biosécurité pour les secteurs animal et végétal. Les efforts de l'ACIA contribuent à la durabilité des ressources animales et végétales.

LE SAVIEZ-VOUS?

Grâce à la révision de règlements à l'appui du PNSSA, l'ACIA a maintenant le pouvoir de recevoir et de traiter tout cas suspect ou confirmé lié aux 20 maladies à déclaration obligatoire et aux 15 maladies à notification immédiate touchant les animaux aquatiques.

Leçons apprises

En 2010, la présence de signes cliniques suggérant une épidémie de FA a amené l'ACIA à enquêter sur un industriel de la viande canadien. Bien qu'à la suite des analyses en laboratoire, aucune trace de FA (ou de toute autre maladie vésiculeuse du porc) n'ait été trouvée, l'incident a permis à l'ACIA d'envisager la possibilité qu'un tel cas puisse être détecté au Canada. L'ACIA a effectué, entre autres, une évaluation après l'incident, ce qui lui a permis de définir un certain nombre d'enjeux auxquels il fallait s'attarder. À la suite de cette évaluation, un atelier sur la FA a eu lieu au début de mars 2011 afin de définir les rôles et les responsabilités relativement à l'intervention dans les 24 à 48 heures suivant un cas suspect de FA. Ci-dessous sont certains principaux domaines définis par l'évaluation et l'atelier qui nécessitent une intervention :

- L'apprentissage tiré des problèmes de communication survenus immédiatement après la fermeture de l'établissement et de la confusion qui régnait par la suite chez les intervenants de l'industrie, a permis à l'ACIA d'établir qu'un court message informatif expliquant les raisons sous-jacentes à toute mesure réglementaire de cette nature prise par l'Agence était nécessaire dans un délai de deux heures après le début de la mesure;
- La série de mesures à prendre lorsqu'on suspecte la présence d'une maladie animale à déclaration obligatoire, ainsi que les personnes qui doivent intervenir dans un tel cas, ont été définies pour permettre à l'ACIA d'avoir à sa disposition l'expertise nécessaire pour déterminer le niveau de risque associé à la maladie, et pour formuler rapidement des mesures à prendre. De telles mesures comprennent l'envoi de photos numériques du spécimen en question prises sur le terrain aux experts d'un laboratoire de l'ACIA, qui pourront donner leur opinion sur la situation.
- Les plans d'urgence liés à une enquête de FA dans un établissement agréé se sont révélés insuffisants sur certains aspects. À la suite de l'incident, le chapitre sur les procédures liées à l'hygiène des viandes a été entièrement revu et mis à jour.
- L'ACIA a travaillé avec les partenaires de l'industrie pour améliorer les mesures d'intervention, en plus d'aider l'industrie en examinant les plans d'urgence et en proposant des révisions à ceux-ci.

Activité de programme n° 4 : Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production

Description de l'activité de programme :

La protection des ressources végétales fait partie intégrante de l'approvisionnement alimentaire canadien et est essentielle au bien-être de tous les Canadiens. Les programmes de protection des végétaux et des systèmes de production jouent un rôle important dans l'atténuation et la gestion des risques en protégeant les ressources végétales du Canada (y compris les récoltes et les forêts) contre les maladies et les ravageurs réglementés, y compris les menaces délibérées visant les ressources, et en réglementant les produits agricoles. En outre, des programmes et des services sont élaborés et exécutés pour protéger les ressources végétales, les engrais et les produits d'origine végétale canadiens. La réputation du Canada en tant que pays exempt de certaines maladies et de certains ravageurs graves vient accroître considérablement la confiance du public à l'égard des végétaux, des systèmes de production et des produits végétaux.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
61,3	70,5	68,3

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
660	687	27

Analyse des écarts :

Les dépenses réelles ont diminué de 21,4 millions de dollars par rapport à 2009-2010 (89,7 millions de dollars). Cette diminution est due en grande partie au financement ponctuel reçu en 2009-2010 pour le paiement des frais de litige, à la diminution des paiements d'indemnité qui fluctuent chaque année (2,2 millions de dollars), ainsi qu'à d'autres rajustements au sein de l'Agence.

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur les risques liés à la protection des végétaux et les systèmes de production. De plus, il présente les résultats de rendement pour 2010-2011 par rapport à ces attentes. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

**Tableau 2-5 : Sommaire du rendement :
Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production**

Résultat prévu	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement		Évaluation de la qualité des données*
Les risques liés aux ressources végétales sont gérés dans des limites acceptables.	Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction et l'établissement au Canada de nouveaux parasites et de nouvelles maladies exotiques, visés par règlement, qui risquent de nuire aux végétaux (maladies et parasites recensés dans la liste des parasites réglementés par le Canada)	Aucune preuve confirmée par les données de l'ACIA que de nouveaux parasites et de nouvelles maladies exotiques réglementés se sont introduits et établis au Canada par des voies particulièrement visées par règlement.	1 introduction	Non atteint	Confiance faible
	Mesure du changement imputable à la présence de maladies ou de parasites réglementés pouvant nuire à des végétaux au-delà des zones visées par règlement	Aucune preuve de l'élargissement imputable à l'activité humaine des zones atteintes par des maladies et des parasites pouvant nuire aux végétaux	3 parasites se sont propagés au-delà de la zone réglementée	Non atteint	Confiance élevée
	Mesure dans laquelle les risques liés à la protection des végétaux cernés par l'ACIA (à l'intérieur et à l'extérieur du Canada) sont communiqués aux intervenants touchés	Une fois qu'un risque lié à la protection des végétaux est cerné, l'information appropriée est communiquée aux intervenants concernés en moins d'un mois.	Dans 37 % des cas, la communication a eu lieu en moins d'un mois	Non atteint	Confiance modérée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

Renseignements supplémentaires

Programmes de protection des végétaux :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/plavegf.shtml>

Phytoravageurs : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/pestravaf.shtml>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction et l'établissement au Canada de nouveaux parasites et de nouvelles maladies exotiques, visés par règlement, qui risquent de nuire aux végétaux (maladies et parasites recensés dans la liste des parasites réglementés par le Canada) (une introduction – Non atteint) :

En 2010-2011, un parasite à moindre risque, la Rouille japonaise du pommier (*Gymnosporangium yamadae*), qui figure sur la liste des parasites réglementés, s'est introduit et établi au Canada. Selon une évaluation du risque lié au parasite et une analyse initiale de la gestion du risque, le parasite qui s'est introduit au Canada présente un risque moindre. De plus, on retrouve ce parasite aux États-Unis, où il n'est pas réglementé. Lorsque l'ACIA confirme qu'elle a détecté une maladie ou un phytoravageur, elle intervient rapidement en enquêtant sur le risque pour les ressources végétales du Canada, et en élaborant des stratégies de contrôle et d'éradication, au besoin.

- Des trois dernières années, 2010-2011 est la seule au cours de laquelle un parasite s'est introduit et établi au Canada.

Méthodes d'évaluation de la conformité

- Une méthode de surveillance est utilisée pour évaluer la conformité. Les résultats sont calculés à la fin d'une période de correction de 60 jours au minimum après la fin de l'exercice.

Degré du changement imputable à la présence de maladies ou de parasites réglementés pouvant nuire à des végétaux au-delà des zones visées par règlement :

Changement en présence de maladies ou de parasites pouvant nuire à des végétaux : trois parasites en dehors de la zone réglementée – Non atteint

- La prévention de la propagation de phytoravageurs par l'activité humaine dépend de la sensibilisation des parties réglementées et du public aux restrictions entourant le déplacement de matières réglementées à risque élevé d'une zone infestée à une zone non infestée, ainsi que du respect des exigences réglementaires.
- L'ACIA continue d'axer ses efforts sur une méthode proactive de sensibilisation visant à informer le public de l'importance de la protection des végétaux au Canada. De plus, l'ACIA tente d'élargir la portée de sa surveillance à l'aide de partenariats externes avec les provinces et les municipalités. La propagation de phytoravageurs par l'activité humaine peut être limitée grâce à la sensibilisation du public aux restrictions entourant le déplacement de matières réglementées à risque élevé d'une zone infestée à une zone non infestée.

- Bon nombre de phytoravageurs peuvent se propager de façons naturelles, autres que par l'activité humaine, par exemple en volant ou en étant transportés par le vent. Malheureusement, la propagation naturelle ne peut être contrée que par des efforts d'éradication, qui ne sont pas toujours réalisables. De plus, il est difficile de déterminer si la propagation d'un parasite est due à l'activité humaine ou si elle est naturelle, car les données scientifiques portent sur la présence ou l'absence de parasites dans une zone donnée.
- Les trois parasites qui se sont propagés en dehors de leur zone réglementée sont l'agrile du frêne, le longicorne brun de l'épinette et la spongieuse nord-américaine.
- La méthode proactive d'information et de sensibilisation de l'ACIA a contribué à l'amélioration du rendement de cet indicateur au cours des trois dernières années. Cette méthode vise à informer le public de l'importance de la protection des végétaux au Canada. (2008-2009 : cinq parasites se sont propagés; 2009-2010 : quatre parasites se sont propagés; 2010-2011 : trois parasites se sont propagés)

Mesure dans laquelle les risques liés à la protection des végétaux cernés par l'ACIA (à l'intérieur et à l'extérieur du Canada) sont communiqués aux intervenants touchés :

Communication des risques liés à la protection des végétaux : dans 37 % des cas, la communication a eu lieu en moins d'un mois – Non atteint

Le processus d'analyse du risque lié aux parasites est divisé en trois étapes, et se base sur des normes internationales. Ces étapes sont l'évaluation, la gestion et la communication du risque lié aux parasites. L'ACIA procède d'abord à l'évaluation du risque afin de déterminer les risques biologiques qu'une voie de propagation de produits végétaux, de parasites ou de phytoravageurs (le sol, par exemple) peut présenter pour le Canada. Selon cette évaluation et l'évaluation d'autres facteurs, comme les enjeux économiques et commerciaux, une stratégie de gestion est élaborée, et un document de gestion du risque est rédigé. Après avoir consulté les intervenants sur la stratégie de gestion contenue dans le document de gestion du risque, l'ACIA fait part de sa méthode définitive.

- Dans de nombreux cas, les risques liés à la protection des végétaux n'étaient pas communiqués dans un délai de 30 jours, en raison de la quantité d'analyses et de consultations nécessaires pour rédiger le document de gestion du risque. L'ACIA continuera d'améliorer le suivi et la rapidité des communications et des consultations auprès des intervenants, et d'utiliser ses outils de communication de manière plus uniforme.
- Le rendement s'est quelque peu amélioré par rapport à 2008-2009. Cet indicateur n'a pas été présenté dans le rapport 2009-2010 en raison d'un changement de méthode (33 % en 2008-2009, sans objet en 2009-2010 et 37 % en 2010-2011).

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-5, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur les risques liés à la protection des végétaux et les systèmes de production :

Comme dans le cas de la plupart des organismes de réglementation, la sensibilisation et la participation des parties réglementées, des partenaires et du public canadien contribuent grandement au succès des programmes de réglementation administrés par l'ACIA. Cette sensibilisation permet aux intervenants de comprendre les objectifs et l'importance des programmes, et leur permet de participer à l'atténuation des risques liés aux ressources végétales. Par conséquent, l'efficacité des programmes est optimisée. En 2010-2011, l'ACIA a :

- offert de la formation relativement à l'identification, à la détection, à la surveillance ainsi qu'à l'évaluation et à l'analyse du risque des phytoravageurs (insectes, maladies et végétaux) à son personnel et à ses partenaires;
- développé des produits d'information (<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/inenv/inenvf.shtml>), pour ensuite les distribuer à ses partenaires, aux organisations intervenantes ainsi qu'au public canadien pour le renseigner sur les espèces envahissantes et les façons dont elles peuvent se propager;
- continué de renforcer sa relation commerciale avec la Chine, notamment par l'expansion des deux programmes fondés sur des systèmes et axés sur l'atténuation du risque et l'inspection à l'origine. À l'automne 2010, l'ACIA a entrepris une vérification du programme de certification d'exportation de pommes de la Chine, en plus d'approuver l'exportation de pommes dans une province canadienne supplémentaire.
- collaboré étroitement avec ses partenaires du département américain de l'Agriculture et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, en plus de collaborer bilatéralement avec la Chine, le Japon et la Corée à l'identification des ports à risque élevé pour la spongieuse asiatique. Par la suite, des exigences accrues liées à l'inspection à l'origine et à destination ont été mises en œuvre pour protéger l'Amérique du Nord de ce parasite.
- collaboré étroitement avec différents intervenants à l'examen des exigences d'importation de pommes de terre de consommation et de transformation (sans graines) canadiennes, qui proviennent de zones infestées par des nématodes justiciables de quarantaine au Canada. La directive révisée comprend une méthode fondée sur un système visant à établir des ententes de conformité pour les installations qui importent du matériel qui serait interdit autrement. La directive accorde aussi une place très importante à l'atténuation du risque à l'origine pour les produits commerciaux emballés ainsi qu'à l'atténuation du risque à destination, au Canada, pour les produits importés en vrac ou à des fins de emballage.

- affiché et mise à jour les Directives sur la protection des végétaux et des renseignements sur les espèces exotiques envahissantes sur son site Web externe : (<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/dir/directf.shtml>). De plus, des mises à jour de la directive ont été distribuées au moyen d'une liste de diffusion publique de type « ListServ ». Ces directives offrent des renseignements complets et précis sur les exigences réglementaires de marchandises d'origines diverses. Des documents expliquant clairement les programmes réglementaires liés à l'importation visent à réduire l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes.

L'ACIA reconnaît que l'atténuation du risque pour les ressources végétales dépend d'une analyse efficace de l'environnement, de l'identification des parasites et des voies d'introduction à risque élevé, et d'une collaboration entre des intervenants internes et externes à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation du risque pour les produits végétaux. De plus, l'évaluation continue des programmes et leur amélioration subséquente, s'il y a lieu, sont essentielles à leur pertinence et à leur efficacité à long terme. En 2010-2011, l'ACIA a :

- élaboré un projet pilote concernant la politique sur les plantes envahissantes et les plantes envahissantes les plus indésirables, qui comprenait une consultation générale avec les intervenants afin de valider la politique et de déterminer pour quelles espèces de plantes des mesures réglementaires doivent être prises;
- mis en œuvre chaque initiative du Plan d'action détaillé et technique (PADT) en réponse aux recommandations formulées dans la vérification de 2008-2009 sur la protection des végétaux du BVG, dans le rapport de 2009 du Comité permanent des comptes publics (PACP) qui portait sur les exigences phytosanitaires en matière d'importation, et dans l'évaluation interne de 2008 du programme des espèces étrangères envahissantes (EEE) de l'ACIA. Ces initiatives visaient le renforcement des processus et des outils, ainsi que l'amélioration de la mise en œuvre et de la collaboration auprès des autres ministères, contribuant ainsi à la protection des ressources végétales.
- collaboré avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures préventives pour les EEE. L'ACIA a notamment mis en œuvre et développé, avec ses partenaires, des mécanismes de détection précoce et d'intervention rapide, des méthodes de diagnostic, et des outils d'identification d'EEE à risque élevé.
- entrepris l'examen de la liste de parasites réglementés du Canada, des processus de surveillance des importations, des outils de surveillance, et des activités d'inspection et de surveillance visant à limiter l'introduction d'EEE à l'importation, ainsi qu'à déterminer leur présence et leur répartition au Canada;
- continué de surveiller les importations de végétaux et les rapports de parasites, effectué une évaluation et une enquête des risques associés aux parasites et aux mauvaises herbes, et élaboré et mis en œuvre des exigences phytosanitaires afin d'atténuer le risque d'introduction de nouveaux parasites préoccupants;
- continué d'atténuer les risques liés aux parasites identifiés préoccupants dans leur pays d'origine; pour y arriver, des approches systémiques ont été créées et vérifiées dans des pays étrangers. L'ACIA a aussi exigé l'analyse du risque lié aux parasites pour les végétaux avant leur importation.

Parmi les points saillants du rendement des activités continues dans le cadre des risques liés à la protection des végétaux et des systèmes de production, citons :

- la réglementation du déplacement ou de l'utilisation de végétaux, de produits végétaux et d'autres voies d'introduction pour atténuer l'introduction et la propagation de phytoravageurs et de maladies, et la délivrance de 63 751 certificats phytosanitaires visant à faciliter l'exportation de végétaux et de produits végétaux canadiens au moyen de certificats de déplacement de végétaux;
- la formulation de réponses importantes concernant des phytoravageurs de premier plan, y compris le virus de la sharka, l'agrile du frêne, le longicorne brun de l'épinette, la longicorne asiatique et la nématode à kyste de la pomme de terre;
- la tenue d'enquêtes portant sur 23 parasites ou voies d'introduction, y compris 17 500 enquêtes sur différents phytoravageurs sur près de 20 000 sites;
- l'engagement continu auprès de ses partenaires des administrations fédérales, provinciales et territoriales, des intervenants, et de ses partenaires commerciaux par la participation des intervenants (par exemple consultation sur la politique sur les plantes envahissantes, et consultations et demandes de renseignements continues) afin de recueillir davantage d'information sur le commerce d'espèces végétales précises au Canada;
- la consultation de l'industrie, du milieu universitaire, des provinces et des partenaires fédéraux pour l'élaboration de normes de biosécurité pour les fermes, et la rédaction de documents d'orientation pour les producteurs des industries de la pomme de terre ainsi que des céréales et des oléagineux afin d'offrir des outils nationaux uniformes qui aident les secteurs de produits agricoles à gérer le risque de façon proactive;
- l'examen des engrais et des suppléments, par l'évaluation scientifique de chaque ingrédient (actif et inerte), pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé des humains, des végétaux ou des animaux, ou pour l'environnement, lorsqu'ils sont utilisés selon les directives. On s'assure ainsi de la conformité des produits aux normes actuelles d'efficacité et de sécurité, tout en maintenant la protection de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.
- la réglementation de semences, d'engrais et de végétaux canadiens pour faciliter un accès rapide à des produits salubres et efficaces; cela comprend la réception de 884 demandes de réenregistrement, d'enregistrement, de modification et de renseignements concernant les semences, les engrais et les végétaux;
- la réalisation de tests diagnostiques pour la détection de phytoravageurs et de maladies, l'évaluation de la qualité des semences ainsi que de la sécurité et de l'efficacité des engrais (plus de 200 000 échantillons ont été analysés).

LE SAVIEZ-VOUS?

D'abord détecté dans la région de Toronto/Vaughan (Ontario) en 2003, le longicorne asiatique fait maintenant l'objet d'un programme d'éradication mis en œuvre par l'ACIA en collaboration avec les municipalités touchées. Plus de 25 000 arbres infestés ont été éliminés depuis 2003, et aucun longicorne n'a été détecté depuis 2008. Si aucun longicorne n'est détecté au cours des deux prochaines années (d'ici 2013), l'ACIA pourra confirmer que le longicorne asiatique a été complètement éradiqué au Canada. L'ACIA renforce ses politiques d'importation concernant ce parasite, et continue de mener des enquêtes à l'échelle nationale ainsi que de collaborer avec ses partenaires en ce qui a trait aux efforts de communication et de recherche.

Leçons apprises

En 2008, le BVG a réalisé une vérification qui souligne les défis de l'ACIA en ce qui a trait à la gestion des risques pour les ressources végétales. Le BVG a principalement établi la nécessité d'outils, de processus et d'une capacité d'analyse de données visant à établir les priorités d'une méthode ciblée et à l'appliquer pour offrir des activités axées sur la protection des ressources végétales du Canada au moyen des ressources disponibles. Depuis 2009, l'ACIA a mis en œuvre des processus et des outils de priorisation élaborés visant à appuyer la réalisation d'enquêtes et d'évaluations des risques de parasites.

En raison de l'augmentation du volume et de la complexité du commerce mondial, les organismes de protection des végétaux du monde entier font face à des défis accrus en ce qui a trait à la mise en œuvre de mesures de protection environnementale efficaces. L'ACIA reconnaît, par son expérience, la valeur de la collaboration avec les autres organismes de protection des végétaux pour élaborer des normes internationales qui atténuent les risques associés au commerce mondial. À plus long terme, l'ACIA envisage aussi l'élaboration d'une stratégie d'engagement mondiale sur les végétaux, qui orientera les activités d'engagement mondiales, ciblant ainsi les investissements dans les ressources pour optimiser les résultats et les avantages. L'atténuation continue du risque dépendra aussi de la communication claire et transparente aux intervenants, y compris les partenaires internationaux de l'ACIA, des exigences en matière d'importation canadiennes.

Activité de programme n° 5 : Protection de la biodiversité

Description de l'activité de programme

La protection de la biodiversité du Canada est cruciale pour la durabilité de l'environnement canadien. Les programmes de protection de la biodiversité jouent un rôle important dans l'atténuation et la gestion des risques au chapitre de l'environnement en protégeant la biodiversité du Canada contre les espèces envahissantes et d'autres ravageurs introduits à la suite de changements environnementaux et contre les produits agricoles nouveaux tels que les produits issus de nouvelles technologies. En outre, des programmes sont élaborés et exécutés pour évaluer et gérer les risques pour l'environnement liés à l'introduction de produits agricoles. La confiance du public dans la capacité du Canada d'évaluer et de gérer les risques associés à l'entrée de nouvelles espèces ou de nouveaux produits agricoles est maintenue et accrue considérablement grâce à ces programmes.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
12,9	12,9	10,8

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
99	116	17

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur la protection de la biodiversité. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

Tableau 2-6 : Sommaire du rendement : Protection de la biodiversité

Résultat prévu	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement		Cotes de qualité des données*
Les risques pour la biodiversité animale et végétale sont gérés dans des limites acceptables	Pourcentage des nouveaux produits inspectés qui sont conformes aux exigences et aux normes énoncées dans les autorisations pertinentes à des fins expérimentales	Végétaux à caractères nouveaux : 90 %	96 %	Atteint	Confiance élevée
		Suppléments nouveaux : 95 %	96 %	Atteint	Confiance modérée
		Aliments nouveaux du bétail : 80 %	s. o.	Aucune inspection n'a eu lieu	s. o.
		Produits biologiques vétérinaires : 80 %	100 %	Atteint	Confiance modérée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

Renseignements supplémentaires :

Espèces exotiques envahissantes :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/invenv/reff.shtml>

Biosécurité végétale : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pbobbvf.shtml>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Pourcentage des nouveaux produits inspectés qui sont conformes aux exigences et aux normes énoncées dans les autorisations pertinentes à des fins expérimentales :

Végétaux à caractères nouveaux : conformité à 96 % – Atteint

- Le taux de conformité pour les végétaux à caractères nouveaux continue d'être atteint ou dépassé. L'objectif du sous-indicateur pour les végétaux à caractères nouveaux a été atteint au cours des trois dernières années grâce à l'expérience accrue du demandeur face aux exigences du programme, et à la communication continue avec l'industrie.

Suppléments nouveaux : conformité à 96 % – Atteint

- Le taux de conformité pour les suppléments nouveaux continue d'être atteint ou dépassé. Le taux de conformité pour les suppléments nouveaux s'est légèrement amélioré par rapport à 2009-2010 (80 % en 2008-2009, 95 % en 2009-2010 et 96 % en 2010-2011).

Produits biologiques vétérinaires : conformité à 100 % – Atteint

- Le taux de conformité pour les produits biologiques vétérinaires n'a pas changé. Ce sous-indicateur est présenté dans le rapport depuis deux ans. (100 % en 2009-2010 et 100 % en 2010-2011).

Aliments nouveaux du bétail : s. o.

- Le rendement de cet indicateur ne peut être évalué, car aucune inspection sur les aliments nouveaux du bétail n'a été faite en 2010-2011. Les personnes ou les entreprises qui souhaitent effectuer des recherches sur les aliments nouveaux du bétail doivent obtenir une autorisation de dissémination d'un aliment nouveau du bétail à des fins de recherche de l'ACIA. L'ACIA examine les demandes et évalue les risques pour le bétail, les humains et l'environnement. Avant d'autoriser des essais à des fins de recherche, l'ACIA s'assure que le demandeur respecte certaines conditions, comme l'élimination sécuritaire des matériaux de recherche. Ces conditions peuvent être vérifiées par l'ACIA au moyen d'inspections, selon le niveau de risque établi. En 2010-2011, aucune activité de vérification de la conformité n'a été menée pour les deux produits d'aliments nouveaux du bétail ayant reçu une autorisation, puisque leur niveau de risque était faible. Aucune inspection n'a été menée en 2009-2010 ni en 2010-2011. Ce sous-indicateur est présenté dans le rapport depuis deux ans. (S.O. en 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011).

Méthodes d'évaluation de la conformité

La conformité des sous indicateurs « végétaux à caractères nouveaux », « suppléments nouveaux » et « produits biologiques vétérinaires » est évaluée à l'aide d'une méthode de surveillance. Les résultats sont calculés au cours de l'inspection initiale. La conformité du sous-indicateur « aliments nouveaux du bétail » est évaluée à l'aide d'une méthode dirigée. Les résultats sont calculés au cours de l'inspection initiale.

Renseignements supplémentaires

Espèces exotiques envahissantes :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/invENV/reff.shtml>

Biosécurité végétale : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pbobbvf.shtml>

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-6, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur la protection de la biodiversité :

L'introduction de produits nouveaux et innovateurs contribue au maintien de la compétitivité du secteur agricole canadien. Cependant, la compétitivité et l'innovation ne doivent pas nuire à la protection ni à la durabilité de l'environnement. Avec l'avancement continu des nouvelles technologies et des nouveaux produits, l'ACIA doit collaborer étroitement avec ses partenaires pour s'assurer que les programmes réglementaires suivent l'innovation au Canada, dans la mesure du possible. À cette fin, en 2010-2011, l'ACIA a :

- fourni de l'expertise technique sur les efforts interministériels afin de relever les défis actuels liés à la présence de faibles concentrations de produits non autorisés et à faible risque, qui ont des répercussions commerciales futures;

- collaboré avec des experts techniques du gouvernement fédéral pour assurer la coordination adéquate de la réglementation des végétaux à caractères nouveaux qui ne sont pas destinés à être utilisés en général comme aliments des humains et du bétail;
- élaboré une stratégie de recherche à long terme, qui comprend la biotechnologie, afin d'offrir une orientation stratégique à la recherche réglementaire visant à éclairer la prise de décisions, la conception de programmes et la mise en œuvre opérationnelle des programmes;
- appuyé la recherche de nouvelles connaissances et technologies pour l'analyse du risque lié aux phytoravageurs, les espèces exotiques envahissantes et la biodiversité;
- continué de proposer la révision et l'élaboration de normes de sécurité, de politiques et d'énoncés d'étiquetage préventif pour les engrais et les suppléments afin de s'assurer qu'ils sont sécuritaires et utilisés de façon à maintenir la durabilité de l'environnement;
- travaillé à augmenter la capacité d'évaluation scientifique de nouveaux produits en collaborant avec ses partenaires mondiaux dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres tribunes afin d'élaborer des méthodes d'évaluation du risque uniformes à l'échelle mondiale. Ces efforts d'harmonisation du processus d'analyse du risque ont permis à l'ACIA de miser sur les leçons apprises et les pratiques exemplaires des autres pays, lui permettant aussi de profiter de l'expertise étrangère et de faciliter l'accès continu aux marchés étrangers des nouvelles marchandises canadiennes (y compris les végétaux à caractères nouveaux et les autres produits agricoles issus de la biotechnologie).

Parmi les points saillants du rendement des activités continues dans le cadre de la protection de la biodiversité, citons :

- la tenue de près de 800 activités d'évaluation et de surveillance concernant les essais à des fins de recherche pour les végétaux à caractères nouveaux (VCN), les suppléments d'engrais, les aliments nouveaux du bétail, et pour la protection des produits biologiques vétérinaires. Ces évaluations aident à mesurer le rendement des VCN et leur risque pour l'environnement, et à préparer leur dissémination dans l'environnement.
- la tenue d'évaluations préalables à la mise en marché d'engrais et de suppléments pour vérifier leur sécurité et leur efficacité, et la tenue d'évaluations préalables à la mise en marché des VCN concernant le risque environnemental des nouvelles technologies agricoles. Ces mesures préventives contribuent à la santé des humains (par l'exposition directe ou par les aliments) et du bétail, ainsi qu'à la protection de l'environnement.
- la participation continue aux efforts de l'OCDE dans le domaine de la biotechnologie. Ces efforts facilitent une harmonisation des règlements des pays membres de l'OCDE en ce qui a trait aux produits de biotechnologie. Parmi les activités d'harmonisation, citons la création et la publication de documents de consensus contenant de l'information utile (par exemple de l'information sur les pratiques exemplaires approuvées d'évaluation du risque, ou de l'information biologique sur les cultures agricoles).

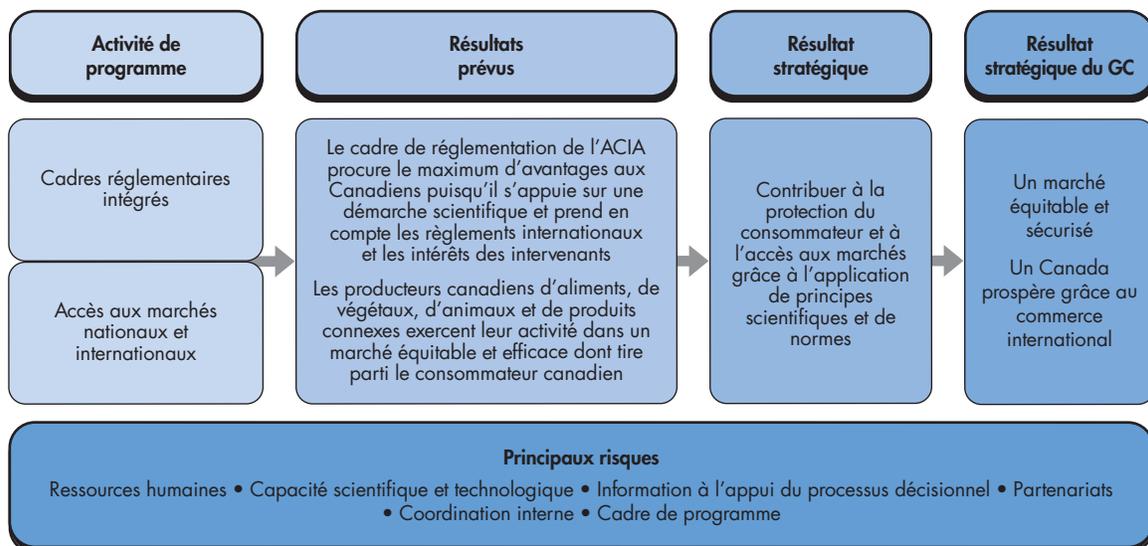
LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA a réalisé une évaluation environnementale du maïs tolérant à la sécheresse, puis a autorisé sa dissémination en milieu ouvert. Le Canada est ainsi devenu le premier pays du monde à autoriser la plantation commerciale d'une culture tolérante à la sécheresse. Les cultures tolérantes à la sécheresse, qui demandent moins d'eau, peuvent permettre aux fermiers canadiens d'obtenir un meilleur rendement malgré les changements climatiques. Les évaluations environnementales de cultures tolérantes à la sécheresse sont plus complexes et exigeantes que celles de cultures aux caractères plus communs, par exemple l'évaluation de la tolérance aux herbicides ou de la résistance aux insectes.

Leçons apprises

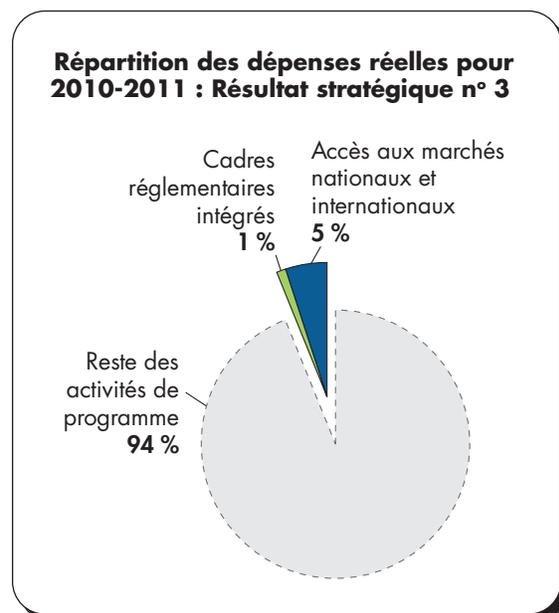
Par le passé, le programme des engrais a connu des problèmes récurrents de retard dans l'évaluation des dossiers, ce qui a retardé considérablement l'approbation et l'enregistrement de produits. Par conséquent, l'ACIA n'a pu satisfaire à ses normes de prestation de services, ce qui a eu comme résultat d'affecter la mise en marché de nouveaux engrais et suppléments au Canada pour les fermiers canadiens. Avec l'aide des intervenants, un plan d'action visant la réduction du retard a été élaboré et mis en œuvre. Par conséquent, le retard a été comblé. Au cours du dernier exercice, le programme des engrais a permis de simplifier davantage les exigences réglementaires et d'améliorer les normes de prestation de services. Notons la mise en œuvre d'une méthode échelonnée et axée sur le risque, selon laquelle les produits bien établis ayant un historique de rendement et d'acceptation sur le marché sont soumis à des exigences moindres.

2.2.3 Résultat stratégique n° 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes



Les programmes de l'ACIA favorisent la protection du consommateur en ce qui a trait aux aliments et à certains produits agricoles. Ils contribuent également à la prospérité du secteur agroalimentaire canadien en lui donnant accès aux marchés nationaux et étrangers. L'ACIA veut ainsi vérifier l'exactitude des renseignements fournis au consommateur sur les étiquettes et dans les publicités. De plus, l'ACIA travaille à faciliter l'accès aux nouveaux marchés pour les secteurs agricole, forestier, des pêches et alimentaire en s'assurant que les produits canadiens sont conformes aux règlements nationaux et aux normes internationales, et en représentant les intérêts du Canada dans la négociation d'ententes et de normes techniques sur la scène mondiale. Le travail de l'ACIA visant à atteindre ce résultat stratégique est guidé par les cinq priorités suivantes :

- mettre sur pied et fournir des services d'inspection et de surveillance fondés sur les risques;
- accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité;
- moderniser ses volets et ses outils de réglementation;
- améliorer la transparence et renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et intervenants;
- mettre sur pied un effectif et un milieu de travail qui favorisent l'innovation, l'efficacité et la bonne gestion au sein de l'Agence.



Le travail effectué dans le cadre des activités de programme du cadre de réglementation intégré et de l'accès aux marchés nationaux et étrangers est principalement axé sur les secteurs de risque du cadre du programme et des partenariats; cependant, il favorise aussi les autres secteurs de risque susmentionnés.

Activité de programme n° 6 : Cadre de réglementation intégré

Description de l'activité de programme

Les programmes liés au cadre de réglementation intégré favorise la prospérité économique des Canadiens grâce à leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre efficace de cadres réglementaires nationaux et internationaux pour les aliments, les animaux et les végétaux et leurs produits. Ces cadres sont transparents, scientifiques et fondés sur les règles et ils se renforcent mutuellement. En contribuant à l'élaboration de ces cadres, les différentes compétences renforcent leur capacité d'assurer une protection contre les risques sanitaires et phytosanitaires et de poursuivre d'autres objectifs légitimes d'une manière qui concorde avec une économie juste et concurrentielle.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
9,7	9,1	6,8

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
66	51	(15)

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur le cadre de réglementation intégré. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

Tableau 2-7 : Sommaire du rendement : Cadre de réglementation intégré

Résultat prévu	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement		Cotes de qualité des données*
Le cadre de réglementation de l'ACIA procure le maximum d'avantages aux Canadiens puisqu'il s'appuie sur une démarche scientifique et prend en compte les règlements internationaux et les intérêts des intervenants.	Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent les exigences de publication dans la partie I ou II ¹⁰ de la <i>Gazette du Canada</i>	Au moins 95 % des initiatives réglementaires satisfont aux exigences de publication	52 %	Non atteint	Confiance modérée
	Mesure dans laquelle la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires non agréés ¹¹ inspectés sont exacts	70 % des produits, des étiquettes et des publicités inspectés sont représentés avec exactitude.	79 %	Atteint	Confiance élevée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

Renseignements supplémentaires :

Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie (Industrie Canada) :
http://www.reducingpaperburden.gc.ca/eic/site/pbri-iafp.nsf/fra/h_sx00001.html

Pratiques équitables d'étiquetage :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/labeti/labetif.shtml>

Semences : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/seesem/seesemf.shtml>

Engrais : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/fereng/ferengf.shtml>

¹⁰ L'indicateur était formulé de la façon suivante dans le RPP de 2010-2011 : « Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent les exigences de publication dans la partie I ou II de la Gazette du Canada ».

¹¹ Cet indicateur n'est plus formulé comme dans le RPP de 2010-2011, il a été modifié. Il ne tient plus compte des produits alimentaires agréés. L'exactitude de la quantité nette, de la composition, de l'étiquetage et de la publicité des produits alimentaires agréés est vérifiée pendant les inspections des établissements agréés au fédéral, et leur rendement est présenté dans le tableau 2-7.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent les exigences de publication dans la partie I ou II de la *Gazette du Canada* :

Initiatives réglementaires qui respectent les exigences de publication – conformité à 52 % – Non atteint

- En 2010-2011, l'ACIA prévoyait publier 17 projets de règlement, soit 8 dans la partie I et 9 dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Cependant, les priorités prévues ont dû être changées pour tenir compte de cinq nouvelles priorités ajoutées pendant l'année. Par conséquent, seulement neuf propositions originales ont été publiées, donnant un taux de réalisation de 52 % malgré la publication de trois nouvelles priorités.
- Le rendement pour cet indicateur a diminué par rapport à 2009-2010. Le rendement relatif à cet indicateur a été mesuré pour une deuxième année consécutive par l'ACIA depuis le changement de la méthode en 2009-2010 (77 % en 2009-2010 et 52 % en 2010-2011).

Mesure dans laquelle la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires non agréés inspectés sont exacts :

Exactitude de l'étiquetage – conformité à 79 % – Atteint

- Le rendement de cette année a dépassé l'objectif, mais correspond aux résultats des années précédentes. Des stratégies d'inspection continuent d'être axées sur les aliments et les établissements non agréés et présentant un risque élevé (importateurs, fabricants, détaillants responsables de l'étiquetage et de la publicité).
- Les résultats de rendement des deux derniers exercices ne sont fournis qu'à titre d'information. Ils ne peuvent être comparés entre eux, car différents aliments et établissements présentant un risque élevé sont inspectés chaque année (82 % en 2008-2009, 82 % en 2009-2010 et 79 % en 2010-11).

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-7, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur le cadre de réglementation intégré :

L'ACIA a collaboré avec les intervenants pour offrir de l'information et de l'orientation sur les secteurs réglementaires prioritaires d'intérêt pour les Canadiens. De plus, en 2010-2011, l'ACIA a :

- continué son travail sur l'identification du porc et le transport sans cruauté des animaux, en plus de travailler à la modification du *Règlement sur la santé des animaux*, en élaborant des projets de règlement et en évaluant la rentabilité;

- mené des activités de mise en œuvre après la publication du règlement sur l'étiquetage amélioré des sources d'allergènes alimentaires et de gluten et des sulfites ajoutés de SC; parmi ces activités, citons la formation des inspecteurs, l'élaboration de méthodes analytiques, et l'offre d'orientation à l'industrie sur la méthode d'application des lois à adopter.

L'ACIA a continué de renforcer et de moderniser sa réglementation pour améliorer son régime de frais d'utilisation ainsi que la réglementation des animaux, des végétaux et des produits connexes. Par exemple, l'ACIA a mené les travaux suivants :

- préalablement publié un projet de règlement qui créera un système d'enregistrement de variétés de semences plus souple; cela entraînera la réduction de la réglementation tout en maintenant l'intégrité de la certification des semences, de la protection de l'environnement, et de la salubrité des aliments et des aliments du bétail. Ce système flexible est conçu pour stimuler l'innovation dans l'industrie des semences, et pour offrir aux producteurs davantage de choix, soutenant ainsi la croissance à long terme du secteur des semences.
- poursuivi ses efforts liés au *Règlement sur le miel* afin d'élaborer des normes de rendement et d'améliorer l'application des lois. Ces améliorations moderniseraient et mettraient à jour les exigences liées à la préparation et au marketing de produits du miel.
- modifié le *Règlement sur la santé des animaux* pour protéger la santé des animaux aquatiques. Cette modification aidera le Canada à respecter les normes commerciales internationales, et à éviter la perte d'animaux aquatiques en raison de l'introduction ou de la propagation de maladies. Par conséquent, l'accès aux marchés mondiaux par les exportations canadiennes est assuré.
- mis à jour les frais d'utilisation pour le Service d'inspection à destination (SID). Il s'agit de la première de trois augmentations annuelles prévues visant l'établissement d'un modèle autonome pour le recouvrement des coûts de service de l'ACIA. Le SID offre des services d'inspection équitables à tous les secteurs de l'industrie des produits frais afin d'appuyer la résolution des conflits entourant la qualité des fruits et des légumes frais entre les acheteurs et les vendeurs. Les inspections à destination, qui découlent de la demande et qui sont axées sur le recouvrement des coûts, favorisent le commerce pour offrir un approvisionnement alimentaire durable aux Canadiens.

En 2010-2011, conformément à la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation du GC, l'ACIA a cherché à améliorer le cadre de réglementation horizontal des programmes destinés au secteur agroalimentaire, et a :

- continué de chercher à améliorer l'uniformité des différentes règles régissant les programmes agroalimentaires;
- travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que tous les programmes réglementaires sont conçus conformément à la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation.

L'ACIA a également continué de faire évoluer ses exigences en matière d'étiquetage alimentaire afin de répondre aux besoins des consommateurs et de l'industrie; parmi les moyens pris, citons :

- l'engagement d'examiner les lignes directrices sur l'étiquetage « Produit du Canada » pour veiller à ce qu'elles continuent à répondre aux besoins des consommateurs et des industries canadiennes. En septembre 2010, les consultations se sont conclues par l'exemption potentielle du sucre, du sel et du vinaigre importés de l'indication « Produit du Canada », et par la possibilité d'éliminer certains énoncés descriptifs de l'indication « Fait au Canada ».
- la mise en œuvre des nouvelles exigences du Règlement sur les aliments et drogues, liées à l'étiquetage amélioré des sources d'allergènes alimentaires et de gluten et des sulfites ajoutés. Parmi les activités menées à cette fin, citons la formation des inspecteurs, et l'élaboration de méthodes analytiques et de dispositions visant à orienter l'industrie sur la méthode d'application des lois à adopter.

LE SAVIEZ-VOUS?

Un nouvel outil interactif d'étiquetage des produits alimentaires, qui offre aux intervenants un aperçu des exigences obligatoires d'étiquetage alimentaire au Canada, est offert sur le site Web de l'ACIA. Les exigences plus détaillées en matière d'étiquetage alimentaire peuvent aussi être consultées en ligne.

Leçons apprises

Grâce à une surveillance du rendement continue, l'ACIA a pu noter une diminution marquée de sa capacité à atteindre les objectifs de rendement en ce qui a trait à l'exécution et à l'approbation de programmes réglementaires. Même si l'analyse révélait plusieurs facteurs ayant eu des répercussions sur le rendement de l'ACIA dans ce domaine, l'un des principaux était l'incapacité de l'ACIA à se conformer aux directives du GC en matière de rationalisation de la réglementation. Un examen attentif révélait la nécessité d'améliorations internes afin de satisfaire aux exigences d'analyse de rentabilité. Pour relever ce défi, l'ACIA a travaillé avec différents partenaires au sein du gouvernement du Canada, afin d'obtenir de l'appui pour la formation sur la rentabilité, ainsi que d'autres ressources visant à renforcer la capacité de l'ACIA à se conformer aux directives. Ces mesures, jumelées à une nouvelle méthode d'établissement de priorités réglementaires qui offre une planification de travail plus souple, sont essentielles à l'amélioration du rendement de l'ACIA dans ce domaine.

Activité de programme n° 7 : Accès aux marchés nationaux et internationaux

Description de l'activité de programme

Les programmes d'accès aux marchés domestiques et internationaux contribuent à sécuriser les conditions pour une économie innovatrice et prospère. Ceci est accompli principalement en permettant aux produits d'accéder aux marchés grâce à l'administration et à l'exécution d'un système de réglementation efficace qui est accessible et facile à comprendre et qui répond aux besoins des marchés. Les renseignements fournis aux consommateurs par les producteurs sont vérifiés pour assurer qu'ils sont véridiques et non trompeurs et les produits canadiens sont vérifiés pour assurer qu'ils respectent les normes élevées en matière de qualité et de sûreté.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
32,3	35,3	34,5

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
528	525	(3)

Le tableau ci-dessous comprend les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de l'ACIA relativement à l'activité de programme sur l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Pour de plus amples renseignements, y compris les résultats des périodes de rapport antérieures, veuillez consulter le sommaire des indicateurs de rendement à la section 4.1. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

**Tableau 2-8 : Sommaire du rendement :
Accès aux marchés nationaux et internationaux**

Résultat prévu	Indicateurs de rendement*	Objectifs	État du rendement			Cotes de qualité des données*
Les producteurs canadiens d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes exercent leur activité dans un marché équitable et efficace dont tire parti le consommateur canadien	Mesure dans laquelle les expéditions agréées d'aliments, d'animaux et de végétaux respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	≥ 99 % = exigences satisfaites	Aliments – viandes	99 %	Atteint	Confiance modérée
			Aliments – poisson et produits de la mer	99 %	Atteint	Confiance élevée
			Aliments – œufs transformés	100 %	Atteint	Confiance modérée
			Animaux	99 % (animaux vivants seulement)	Atteint	Confiance faible
			Végétaux	99 %	Atteint	Confiance modérée

* Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.2.1.

Renseignements supplémentaires :

En 2010, l'ACIA a reçu 361 demandes de protection des obtentions végétales, et a accordé des droits de propriété intellectuelle à 300 variétés végétales; ainsi, l'éleveur obtient le droit exclusif de produire la variété pour la vente ainsi que de vendre du matériel de reproduction. L'ACIA a également renouvelé la protection des droits pour 1 665 variétés approuvées au préalable.

Pour de plus amples renseignements sur la protection des obtentions végétales, veuillez vous rendre à <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbrpov/pbrpovf.shtml>

Service d'inspection à destination :
<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/frefra/dis/disf.shtml>

Régime Bio-Canada : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/orgbio/staintf.shtml>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Sommaire du rendement, tendances et méthodes de mise en conformité

Mesure dans laquelle les expéditions agréées d'aliments, d'animaux et de végétaux respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination :

Viandes – Taux de conformité de 99 % – Atteint

- Les problèmes liés à l'expédition des produits de viande et de leur rejet par les pays étrangers sont abordés selon les priorités afin de régler tout conflit avec le marché d'importation. Par conséquent, des résultats positifs continus d'être atteints. Le rendement du sous-indicateur « Viandes » n'a pas changé de façon importante depuis trois ans. (100 % en 2008-2009, 99 % en 2009-2010 et 99 % en 2010-2011).

Animaux – Taux de conformité de 99 % – Atteint

- Pour 2010-2011, les données n'étaient disponibles que pour les expéditions d'animaux vivants. En raison du manque de données, une tendance sur trois ans n'est pas disponible à l'heure actuelle (aucune donnée disponible en 2008-2009; aucune donnée disponible en 2009-2010; 99 % en 2010-2011).

Végétaux – Taux de conformité de 99 % – Atteint

- En ce qui a trait aux produits végétaux, l'ACIA émet des avis de non-conformité aux pays qui importent des produits végétaux canadiens, selon la norme internationale. En 2010-2011, les niveaux de rendement reflètent la capacité et la volonté des pays de signaler les rejets d'expéditions canadiennes à l'ACIA. La situation peut changer dans les années à venir, ce qui risque d'affecter le rendement de l'ACIA présenté dans le rapport. Le rendement du sous-indicateur « Végétaux » n'a pas changé de façon importante depuis trois ans. (100 % en 2008-2009, 99 % en 2009-2010 et 99 % en 2010-2011).

Analyse du rendement stratégique

En plus d'atteindre les résultats liés au rendement résumés au tableau 2-8, l'ACIA a atteint les résultats suivants dans le cadre de l'activité de programme sur l'accès aux marchés nationaux et internationaux :

L'ACIA a continué de collaborer avec des organismes internationaux pour favoriser et influencer l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales cohérentes et uniformes. À cette fin, l'ACIA a :

- coordonné et accueilli des missions et des équipes de vérification composées d'homologues étrangers au Canada. En 2010, l'ACIA a accueilli plus de 30 missions au Canada relativement à un certain nombre d'activités, y compris l'accès au marché, les discussions au niveau de la direction sur des questions réglementaires, le développement de la capacité et l'aide technique.
- continué sa collaboration avec les responsables chinois pour favoriser un dialogue continu sur la salubrité des aliments, la santé animale et la protection des végétaux.

Dans le cadre de cette mission, une entente coopérative a été signée par le ministre Gerry Ritz et l'organisme homologue de l'ACIA. L'entente portait sur l'accès du bœuf désossé et du suif canadiens à usage industriel, et de la volaille cuite chinoise.

- mobilisé la direction de ses homologues de Russie, de Chine, des États-Unis et de l'Union européenne afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du système réglementaire canadien relativement à la salubrité des produits du Canada.

L'ACIA a également travaillé à améliorer la compréhension de son système réglementaire par ses homologues étrangers afin d'augmenter le nombre d'occasions d'accès au marché. Pour ce faire, des rencontres sont régulièrement organisées avec ces homologues, tout comme des missions au Canada et à l'étranger pendant lesquelles on aborde la façon dont le système réglementaire canadien protège les végétaux, les animaux et l'approvisionnement alimentaire. Par exemple :

- En juillet 2010, une délégation indienne a participé à une réunion d'un groupe de travail de l'ACIA sur les légumineuses à grain¹². La visite au Canada des responsables techniques indiens leur a permis d'apprécier et de comprendre l'industrie canadienne, et les raisons pour lesquelles certaines dispositions et exigences étaient difficiles à respecter. À la suite de la visite, une entente technique sur les légumineuses à grain a été conclue entre le Canada et l'Inde.

En 2010, l'ACIA a poursuivi ses efforts de surveillance et de communication de l'état de la maladie de troupeaux canadiens, et de gestion de la certification des programmes de troupeaux. Par exemple :

- Le personnel de l'ACIA a procédé à la vérification annuelle de Tremblante Canada, un organisme de l'industrie qui administre le Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante pour tout le pays ainsi que le Programme de certification relatif à la maladie débilitante chronique pour les producteurs de cervidés de l'Ontario.

En 2010-2011, l'ACIA a continué de moderniser son processus de certification de l'importation et de l'exportation pour faciliter la conformité aux exigences réglementaires en matière d'importation et d'exportation :

- Cette initiative comprend le projet de certification électronique, qui vise à améliorer la sécurité des documents d'exportation, à réduire les activités frauduleuses, et à réduire le temps nécessaire pour émettre des certificats d'importation ou d'exportation. Des exigences opérationnelles générales ont été définies, et des documents d'analyse de rentabilisation ont été rédigés.

L'ACIA a continué de participer à l'élaboration, à la coordination et au soutien de normes et de règles commerciales internationales liées aux produits alimentaires, animaux et végétaux, qui reflètent les intérêts du Canada. Par exemple :

- L'ACIA a mené les négociations et la mise en œuvre du volet sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) des ententes commerciales de l'Organisation mondiale du

¹² Légumineuses à grain : Les semences mangeables de différentes cultures (pois, haricots ou lentilles) de la famille des légumineuses.

commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi que des accords de libre-échange bilatéraux. L'ACIA appuie le travail réalisé dans le cadre de nombreux accords de libre-échange, y compris l'accord économique et commercial global du Canada.

LE SAVIEZ-VOUS?

En janvier 2009, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé la création du Secrétariat à l'accès aux marchés (SAM). Le SAM est un effort collaboratif entre l'AAC et l'ACIA, et servira de point central aux activités ciblées d'accès au marché agricole au sein de marchés prioritaires mondiaux. L'ACIA s'engage à travailler avec le SAM pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives stratégiques liées à l'accès au marché. L'ACIA a dépêché auprès du SAM des vétérinaires et des spécialistes de la protection des végétaux, en plus de renforcer le rôle du chef négociateur de l'accès aux marchés techniques pour fournir au SAM de l'expertise en matière de soutien technique au commerce. L'ACIA et le SAM poursuivent leurs négociations sur l'accès au marché avec un certain nombre de pays, y compris la Chine, la Russie, la Corée, l'Inde et les États-Unis.

Leçons apprises

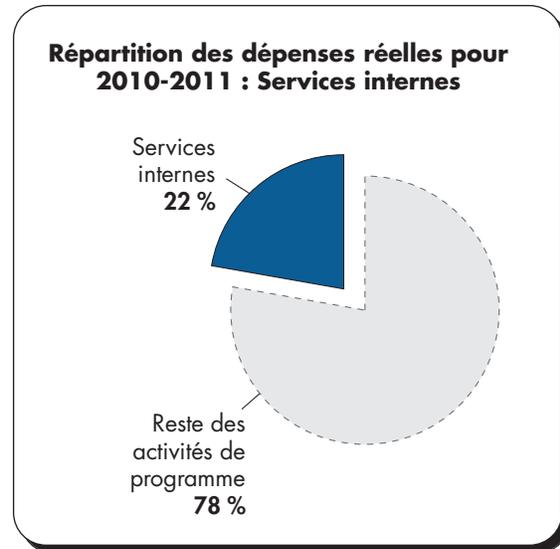
En 2008, l'ACIA a mis à l'essai un programme qui mobilisait des vétérinaires à Tokyo, à Beijing, à Mexico et à Bruxelles, afin de soutenir l'accès au marché et les efforts de reprise relativement au bœuf et au bétail, à la suite de la découverte de cas d'ESB par le Canada. La représentation de l'ACIA à l'étranger a joué un rôle important dans la réduction des restrictions d'accès au marché pendant les épidémies de maladies animales étrangères, et dans le maintien et la reprise du marché pour les produits du bœuf, du porc et de la volaille. Cette présence à l'étranger a aussi permis d'améliorer l'accès à des renseignements importants sur des enjeux liés à la salubrité des aliments, à la santé animale et à la protection des végétaux dans les pays et les régions représentés.

Le programme pilote a été examiné en 2010-2011. À la suite d'entrevues avec des intervenants de l'industrie et du gouvernement, il a été confirmé que le programme jouerait un rôle important dans la réalisation d'activités d'accès au marché et dans l'établissement de relations réglementaires efficaces visant à mieux gérer les programmes de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux à l'importation. L'examen a aussi permis de définir des points à améliorer, y compris la communication du rôle joué par le personnel de l'ACIA déployé à l'étranger au sein de l'équipe d'accès au marché plus large, la formation et le soutien pour les spécialistes qui se trouvent à l'étranger, ainsi que l'intégration et la communication au sein de l'équipe de l'Administration centrale.

Compte tenu de la façon dont le personnel posté à l'étranger contribue aux activités d'accès au marché et aux activités plus larges d'importation de l'ACIA, un programme continu de spécialistes techniques à l'étranger a été mis sur pied. Deux nouveaux postes ont été créés, à Moscou et à New Delhi, qui s'ajoutent aux quatre postes existants à l'étranger.

2.2.4 Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.



Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
118,6	155,3	160,7

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1 036	1 012	(24)

Analyse des écarts :

En 2009-2010, l'ACIA a engagé des dépenses de 141,9 millions de dollars (19,8 %) pour ses Services internes. Ces dépenses ont augmenté de 18,8 millions de dollars pour passer à 160,7 millions de dollars (22 %) en 2010-2011, en grande partie en raison de paiements versés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les locaux supplémentaires de l'ACIA, d'un projet ponctuel de consolidation de l'espace pour l'ACIA, de dépenses engagées en soutien au renforcement de la capacité de gestion de l'information et de la technologie de l'information, et d'autres rajustements de l'ACIA.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Analyse du rendement stratégique

L'ACIA a continué de renforcer ses processus et systèmes de gestion interne dans le cadre de l'activité de programme « Services internes » :

- en participant à des efforts proactifs visant à promouvoir et à renforcer l'importance de ses valeurs et de son éthique, en tant que plus important organisme de réglementation à vocation scientifique du Canada. La Stratégie sur les valeurs et l'éthique (VE) de l'ACIA est l'une des stratégies les plus complètes du GC, et fait en sorte que le programme sur les valeurs et l'éthique de l'ACIA évolue de façon stratégique, autant dans le cadre du plan stratégique global de l'ACIA que dans le cadre de son initiative de renouvellement des ressources humaines. Le programme complet de formation en VE comprend maintenant quatre cours. Au total, 1 200 employés ont participé à la formation en VE en 2010-2011, ce qui a contribué à l'amélioration de la compréhension globale des valeurs et de l'éthique de l'ACIA relativement à sa prise de décisions et à sa façon d'orienter le comportement des employés.
- en poursuivant ses efforts pour satisfaire aux besoins de la direction générale relativement aux services internes, par la définition précoce des priorités en matière de formation non technique. Parmi les priorités, citons l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP), les valeurs et l'éthique, la santé et la sécurité au travail (SST), la formation en matière de délégation, la gestion de projets et la sensibilisation au harcèlement. La communication de ces priorités aidera les employés de l'ACIA à préparer et à planifier les initiatives de formation requises pour les années à venir.
- en réalisant d'importants progrès en 2010-2011 à l'appui de son plan de renouvellement des ressources humaines pour 2008 à 2013, qui vise à relever les défis liés à la planification, à la participation, au recrutement, au renforcement de la capacité et à l'offre d'une architecture de gestion des ressources humaines. Parmi les réalisations, citons :
 - la création d'un cadre de perfectionnement du leadership afin de pouvoir proposer aux employés un parcours de carrière clair et transparent (du début à la fin) au moyen de formation encadrée, de mentorat, d'apprentissage par l'action, de formation sur place, d'apprentissage en ligne, d'autoformation et d'échanges. L'ACIA continue d'encourager ses employés à travailler avec leurs gestionnaires pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'apprentissage individuel (PAI) afin de satisfaire aux besoins actuels et futurs de formation et de perfectionnement. L'ACIA évalue les principales initiatives de formation afin de continuer à mettre l'accent sur l'utilisation la plus efficace et efficiente des ressources et des technologies de formation, et sur la mise en œuvre d'un Programme de gestion du rendement visant à former les futurs leaders.

- l'offre de formation à l'échelle de l'Agence à tous les superviseurs, assurant ainsi une meilleure préparation des rôles de gestion et une meilleure planification de la relève. Conformément au cadre de perfectionnement du leadership, les gestionnaires ont maintenant accès à des cartes d'apprentissage pour les aider à perfectionner leurs aptitudes en leadership. De plus, une formation de base en supervision a été créée pour offrir du soutien aux gestionnaires en début de carrière. Un programme de mentorat, axé sur les aptitudes en leadership et en gestion, est mis à l'essai pour les membres-cadres des groupes de la relève dans la région de la Capitale nationale (RCN).
- le soutien de l'apprentissage de ses employés par l'expérience et l'application d'un programme rigoureux de gestion du rendement au niveau de la direction;
- la création d'outils comme ses programmes de formation des inspecteurs, une stratégie de mobilisation des employés et une trousse d'outils connexe ainsi que le système d'identification des produits à l'intention des inspecteurs (SIPI). Le SIPI, conçu pour effectuer un meilleur suivi des ressources d'inspection de l'ACIA, a été lancé en mai 2010. Il définit le nombre de personnes affectées à une marchandise donnée, et facilite l'évaluation des écarts de renouvellement et de maintien en poste afin de mieux planifier les besoins d'embauche futurs. Depuis qu'il a été lancé, le SIPI a contribué à l'amélioration de l'offre de formation technique par l'ACIA, permettant aux formateurs de mieux harmoniser leurs cours avec l'effectif approprié.
- en lançant une campagne de recrutement grâce à laquelle 170 nouveaux inspecteurs des aliments ont été engagés au Canada, améliorant ainsi la capacité de l'ACIA à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité. Des efforts considérables ont été déployés pour élaborer et mettre en œuvre un programme national de formation des inspecteurs des viandes.
- en réalisant une auto-évaluation de son contrôle interne en matière de rapports financiers; cette évaluation fournit des preuves documentaires que des contrôles financiers appropriés sont en place, tout en garantissant des rapports financiers exacts et fiables. En 2010-2011, l'ACIA a réalisé la première auto-évaluation annuelle de son contrôle interne et de ses rapports financiers. Cela a permis aux gestionnaires de simplifier les activités de contrôle financier, et d'assurer la prestation efficace et efficiente de programmes et de services.
- en renouvelant sa structure de planification et de prise de décisions. Avant 2010, la gestion et la planification des programmes et des services de l'ACIA étaient réalisées par ses directions générales de façon verticale. Même si cette structure avait ses forces, elle créait des problèmes liés à la coordination des principales fonctions au sein des directions générales des Sciences, des Opérations, et des Politiques et programmes. En 2010-2011,

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2010, l'ACIA figurait une fois de plus parmi les 25 meilleurs employeurs de la RCN et, pour la première fois, parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. Ces reconnaissances prouvent l'engagement de l'ACIA envers ses employés, et aide l'Agence dans ses efforts continus visant à attirer des employés de talent et à renforcer sa position en tant qu'employeur de choix.

l'ACIA a élaboré une structure de gouvernance intégrée et horizontale de planification et de préparation de rapports. La mise en œuvre de cette nouvelle structure vise à clarifier et à réaffirmer les responsabilités de l'ACIA, à harmoniser la méthode de gouvernance afin d'appuyer les besoins opérationnels, et à favoriser l'uniformisation de la méthode de planification, d'exécution et de prestation de programmes et de politiques dans l'ensemble de l'Agence. Au cœur de la nouvelle gouvernance se trouve l'établissement d'un modèle du secteur d'activité qui touche toutes les directions générales et qui s'harmonise à l'architecture des activités de programme récemment approuvée de l'ACIA. Ce modèle a rapporté de nombreux avantages réels, y compris une meilleure communication entre les directions générales, un processus décisionnel mieux structuré, plus inclusif et plus transparent, un changement progressif du virage de l'ACIA vers des discussions horizontales plus systématiques, et une meilleure compréhension des priorités de l'ACIA.

- en poursuivant ses principales activités de modernisation de la planification d'immobilisations, y compris l'établissement d'une enveloppe budgétaire des immobilisations ainsi que l'élaboration d'un plan d'investissement quinquennal. La modernisation de la planification d'immobilisations contribuera à l'amélioration de l'intégrité du programme, à la continuité des opérations, et à la santé et à la sécurité en s'assurant que les activités de l'ACIA sont soutenues par les bonnes immobilisations au bon moment, et de la façon la plus rentable possible.
- en mettant la touche finale à sa nouvelle AAP et à son nouveau cadre de mesure du rendement (CMR), et en entreprenant leur mise en œuvre. Ces outils révisés sont maintenant mieux harmonisés avec la structure de ses activités et son orientation stratégique. La mise en œuvre comprenait la création d'un programme de formation complet portant sur l'AAP révisée et ses processus de suivi financier, puis l'offre de la formation à l'échelle nationale.
- en terminant les évaluations de la capacité des laboratoires de l'ACIA. L'information tirée de ces évaluations a servi à élaborer une stratégie d'infrastructure, qui a depuis été intégrée au plan d'investissement de l'ACIA. L'élaboration de cette stratégie représente un progrès remarquable vers une meilleure gestion des immobilisations de laboratoires de l'ACIA, qui sont essentielles à la prestation des programmes de sciences.
- en continuant de mettre en œuvre de mesures entreprises en 2009-2010 afin de mieux satisfaire à ses obligations conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'ACIA a investi dans un nouveau logiciel à jour, et a dépensé plus d'un million de dollars afin d'améliorer sa capacité à répondre aux demandes, réduisant ainsi le retard lié à celles-ci. Un programme de perfectionnement a aussi été lancé pour faciliter le recrutement et le maintien en poste d'employés talentueux dans le domaine de l'AIPRP. En plus d'inclure un volet sur l'AIPRP à la séance d'orientation des employés de l'ACIA, un calendrier plus régulier de formation sur l'AIPRP a été établi. Par conséquent, 992 employés ont été formés pendant le dernier exercice. Pour terminer, un nouveau processus simplifié d'AIPRP a été conçu pour confirmer les responsabilités ainsi que clarifier les rôles et les responsabilités; il a été mis en place en avril 2010, et sa mise en œuvre se poursuit au sein de l'ACIA.

- en s'engageant dans un plan d'amélioration de la gestion des projets afin d'établir une méthode à l'échelle de l'Agence pour la gestion des projets, la gouvernance et les cadres de production de rapports. L'ACIA a notamment mis sur pied un bureau de gestion de projet organisationnel (BGPO). L'adoption d'une approche de gestion des projets à l'échelle de l'Agence augmentera la capacité de l'ACIA à améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation de projets.
- en menant des consultations publiques sur la rédaction d'une politique et d'un cadre de recouvrement des coûts, qui établissent la méthode de recouvrement des coûts de l'ACIA. Ils seront appliqués pendant l'examen ou la prise en considération du recouvrement des coûts pour les secteurs de programme de l'ACIA. En septembre 2010, l'ACIA a affiché la version finale de sa politique et de son cadre de recouvrement des coûts¹³ sur son site Web externe.
- en modernisant les services de gestion de l'information (GI) et de technologie de l'information (TI), selon une méthode axée sur le service. L'objectif est de fournir à l'ACIA de l'information, des applications et des services d'infrastructure afin qu'elle puisse offrir des renseignements exacts en temps opportun. Non seulement cette modernisation permettra la prise de décisions stratégiques à long terme, mais elle fournit aussi l'information nécessaire aux gestionnaires de programmes et aux inspecteurs pour leur permettre de prendre des décisions tactiques basées sur le risque et la prévention. Par conséquent, les ressources sont allouées de façon efficace et des réponses rapides sont fournies.
- en maintenant et en améliorant son environnement de TI grâce à l'ajout de fonctions au réseau de TI, à l'appui du projet de mobilisation des inspecteurs et par la modernisation des applications bureautiques de l'ACIA. De plus, l'appui de l'environnement de GI s'est poursuivi grâce à une communication régulière avec les employés, aux cours et à la formation offerts aux employés concernant la gestion des documents, et aux mises à jour faites à l'ensemble des politiques de GI.

LE SAVIEZ-VOUS?

À titre de plus important organisme de réglementation à vocation scientifique au Canada, l'ACIA s'appuie sur des données scientifiques pertinentes, opportunes et de qualité élevée pour prendre des décisions éclairées qui contribuent au renforcement des capacités en ce qui concerne la santé et la sécurité des aliments à l'échelle mondiale. Afin de souligner les multiples facettes du travail réalisé par les scientifiques de l'ACIA en 2010, l'Agence a publié la brochure *La science au travail*.

¹³ La version finale de la politique et un résumé des commentaires des intervenants peuvent être consultés à : <http://www.inspection.gc.ca/francais/agen/manges/mangesf.shtml>.

Leçons apprises

Pour s'assurer qu'elle est dans une position qui lui permet de réaliser ses activités principales liées à la salubrité des aliments et à l'inspection, et de répondre aux situations urgentes, le cas échéant, l'ACIA a défini des besoins de renouvellement, de maintien en poste, d'apprentissage et de planification de la relève pour les inspecteurs de niveaux EG-03 et EG-04 comme activités prioritaires.

Un comité directeur sur l'embauche des inspecteurs a été créé en mai 2010 et a reçu comme mission de redéfinir la façon dont l'embauche est effectuée. Des améliorations au processus ont été définies. Par conséquent, les solutions ci-dessous ont été mises en œuvre :

- Une stratégie nationale de renouvellement visant à gérer la zone nationale de sélection pour les inspecteurs au nom de toutes les zones de l'ACIA. Pour ce faire, des critères de sélection uniformes, automatisés et nationaux ont été utilisés. Des bassins d'inspecteurs présélectionnés ont aussi été créés.
- Le système d'identification des produits à l'intention des inspecteurs (SIPI) a aussi été créé au moyen du logiciel PeopleSoft. Cet outil permet d'identifier et de suivre les produits, et permet à l'organisme de rendre compte du nombre d'inspecteurs selon le programme ou le produit (viandes, poissons, produits laitiers, etc.).

2.2.5 Plan d'action économique du Canada (PAEC)

En 2009-2010, l'ACIA a axé ses efforts sur l'élaboration de plans essentiels pour l'avenir et sur l'amélioration de domaines importants de son infrastructure. Pour ce faire, l'ACIA a réalisé 19 de ses 21 projets en 2010-2011. Ceux-ci ont été offerts dans six provinces, plus précisément dans les laboratoires de Burnaby, de Calgary, de Dartmouth, de Lethbridge, d'Ottawa, de Saskatoon et de Saint-Hyacinthe. De plus, ils ont permis d'aborder la question des travaux d'entretien en retard. Le délai et le budget de chaque projet ont été respectés. L'ACIA a réalisé 93 % des projets du PAEC dans les délais. Le programme a réduit le risque de défaillance des immobilisations et de répercussions connexes sur la prestation du programme, tout en mettant à la disposition de nos scientifiques des installations modernes et sécuritaires.

Plan d'action économique du Canada (en millions de dollars)			
Dépenses prévues	Total des autorisations ¹⁴		Dépenses réelles ¹⁴
14,2	16		15,8
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les travaux d'entretien de sept laboratoires (sur deux ans), qui avaient été reportés, sont exécutés en vue de moderniser l'équipement et d'améliorer les normes de sécurité.	Pourcentage des projets terminés dans les délais	100 %	93 % (28 sur 30) des projets ont été mis en œuvre, au 31 mars 2011. Les deux autres projets sont légèrement retardés en raison du manque d'équipement (appareils de traitement de l'air) et d'entrepreneurs qualifiés. Ils seront terminés en mai 2011.
	Pourcentage des fonds du PAEC utilisés	100 %	99 %

Des 24,03 millions de dollars alloués au programme pour 2009-2010 et 2010-2011, 99 % ont été utilisés. Remarquons que le surplus (1,8 million de dollars) des fonds versés en 2009-2010 a été reporté à 2010-2011, car certains projets entrepris pendant le premier exercice se sont poursuivis durant l'exercice suivant.

¹⁴ Les chiffres liés aux autorisations et aux dépenses réelles du Plan d'action économique du Canada tiennent compte des régimes d'avantages sociaux des employés.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Information financière

3.1.1 Principales données financières

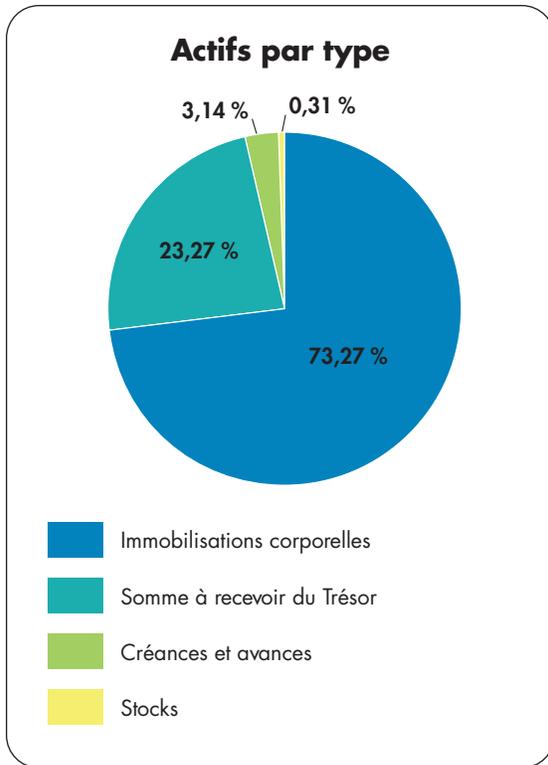
Les principales données financières présentées dans le Rapport sur le rendement de l'ACIA visent à fournir une vue d'ensemble de la situation financière et des résultats de l'Agence. Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. L'Agence canadienne est vérifiée chaque année depuis sa création et a toujours reçu une opinion sans réserve.

(en milliers de dollars)

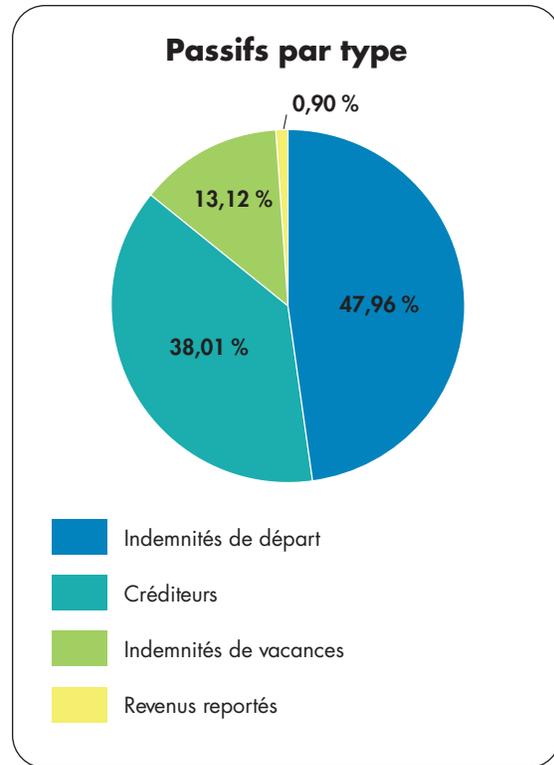
État sommaire de la situation financière Au 31 mars	Variation	2011	2010
ACTIFS			
Total des actifs	11,54 %	317 851	284 961
TOTAL	11,54 %	317 851	284 961
PASSIFS			
Total des passifs	10,94 %	221 338	199 515
AVOIR DU CANADA			
Total de l'avoir du Canada	12,95 %	96 513	85 446
TOTAL	11,54 %	317 851	284 961

(en milliers de dollars)

État sommaire des résultats Exercice terminé le 31 mars	Variation	2011	2010
CHARGES			
Total des charges	3,78 %	839 043	808 476
REVENUS			
Total des revenus	1,48 %	56 570	55 743
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	3,95 %	782 473	752 733

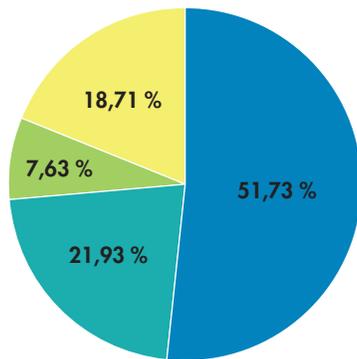


Le total des actifs se chiffrait à 318 millions de dollars à la fin de 2010-2011, une augmentation de 33 millions de dollars (12 %) par rapport au total de 285 millions de dollars affiché pour l'exercice précédent. Cet écart est attribuable au 25 millions de dollars supplémentaires en actifs non financiers qui découlent d'acquisitions majeures, notamment des améliorations locatives sur les édifices. La somme à recevoir du Trésor a également augmenté de 6 millions de dollars par rapport au dernier exercice, ce qui concorde avec la hausse des comptes créditeurs et charges à payer en fin d'exercice. Les immobilisations corporelles formaient la majorité des actifs, soit 233 millions de dollars (73 %). La somme à recevoir du Trésor représentait 74 millions de dollars, soit 23 % du total des actifs, tandis que les créances et avances représentaient seulement 3 %, et les stock, moins de 1 %.



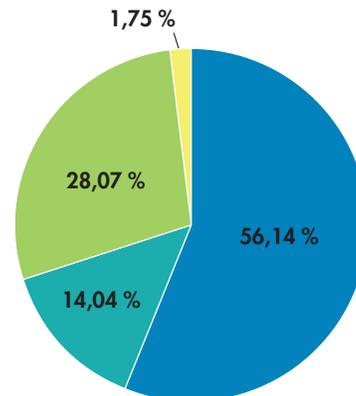
Le total des passifs se chiffrait à 221 millions de dollars à la fin de 2010-2011, une augmentation de 21 millions de dollars (11 %) par rapport aux passifs de 200 millions de dollars à l'exercice précédent. Cet écart de 21 millions de dollars est attribuable à l'augmentation des comptes créditeurs de 11 millions de dollars, des charges à payer de 2 millions de dollars et des indemnités de départ de 8 millions de dollars en raison de l'augmentation du taux de salaire de base des employés du Conseil du Trésor. Les indemnités de départ représentaient 48 % du total des passifs, soit 106 millions de dollars, contre 38 % (84 millions de dollars) pour les créditeurs, 13 % (29 millions de dollars) pour les indemnités de vacances et moins de 1 % pour les revenus reportés.

Charges par résultat stratégique



- Résultat Stratégique 1** : Les risques pour la santé du public associés à l’approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés.
- Résultat stratégique 2** : Assurer le maintien des ressources végétales et animales.
- Résultat stratégique 3** : Contribuer à la protection du consommateur et à l’accès aux marchés grâce à l’application de principes scientifiques et de normes.
- Services internes** : Les services internes sont des groupes d’activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d’une organisation.

Revenus par résultat stratégique



- Résultat Stratégique 1** : Les risques pour la santé du public associés à l’approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés.
- Résultat stratégique 2** : Assurer le maintien des ressources végétales et animales.
- Résultat stratégique 3** : Contribuer à la protection du consommateur et à l’accès aux marchés grâce à l’application de principes scientifiques et de normes.
- Services internes** : Les services internes sont des groupes d’activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d’une organisation.

Le total des charges de l’ACIA se chiffrait à 839 millions de dollars en 2010-2011, une augmentation de 31 millions de dollars (4 %) par rapport au dernier exercice. L’augmentation des dépenses de l’Agence en 2011 a été compensée en grande partie par une augmentation des salaires de base des employés ce qui représentait environ 23 millions de dollars ainsi qu’une augmentation de 8 millions de dollars en indemnités de départ en raison de l’augmentation du taux de salaire de base des employés du Conseil du Trésor. La majorité des fonds, soit 433 millions de dollars (52 %), ont été affectés au résultat stratégique 1. La somme consacrée au résultat stratégique 2 représentait 184 millions de dollars (22 %) du total des charges, tandis que celle consacrée aux services internes comptait pour 157 millions de dollars (19 %). Environ 8 % de toutes les charges étaient liées au résultat stratégique 3.

Le total des revenus de l’Agence s’établissait à 57 millions de dollars en 2010-2011. Les revenus sont restés assez constant avec les revenus de 2009-2010. Plus de la moitié des revenus ont été tirés du résultat stratégique 1, contre 28 % (16 millions de dollars) pour le résultat stratégique 3 et 14 % (8 millions de dollars) pour le résultat stratégique 2. Moins de 2 % du total des revenus provenaient des services internes.

3.1.2 Opinion du vérificateur général sur les états financiers et les états financiers vérifiés



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats, l'état de l'avoir du Canada et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques,

l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général du Canada par intérim,

John Wiersema, FCA

Le 2 septembre 2011
Ottawa, Canada

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Exercice terminé le 31 mars 2011

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables du Conseil du Trésor et les instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concorde avec les états financiers ci-joints.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute l'Agence; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

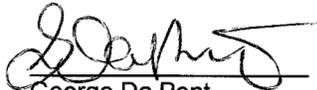
Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier et à évaluer l'efficacité des contrôles clés et à y apporter les ajustements nécessaires.

Le Comité de vérification ministériel est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs ainsi qu'une direction relativement à la pertinence des mécanismes de contrôle et des processus de responsabilisation de l'Agence. Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et

de responsabilisation de l'Agence, incluant valeurs et éthique, gestion des risques, cadre de contrôle de la gestion, fonctions de la vérification interne et rapport sur la responsabilisation.

Les états financiers de l'Agence ont fait l'objet d'une vérification par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du ministère en matière de rapports financiers.

Le président,



George Da Pont

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2011

Le vice-président, Direction générale de la
gestion intégrée



Peter Eyerson

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière

au 31 mars
(en milliers de dollars)

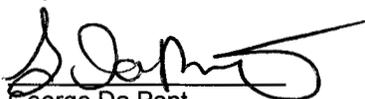
	2011	2010
Actifs		
Actifs financiers :		
Somme à recevoir du Trésor	73 809 \$	68 227 \$
Créances et avances (note 4)	10 095	7 517
	83 904	75 744
Actifs non financiers :		
Stocks	1 013	1 171
Immobilisations corporelles (note 5)	232 934	208 046
	233 947	209 217
	317 851 \$	284 961 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	83 785 \$	70 527 \$
Indemnités de vacances	29 275	29 383
Revenus reportés	2 242	2 014
Indemnités de départ (note 7)	106 036	97 591
	221 338	199 515
Avoir du Canada	96 513	85 446
	317 851 \$	284 961 \$

Passif éventuel (note 8)
Obligations contractuelles (note 9)

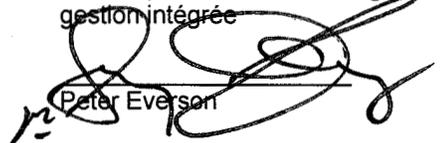
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le président,


George Da Pont

Le vice-président, Direction générale de la
gestion intégrée


Peter Everson

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2011

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Charges		
Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés	433 888 \$	416 218 \$
Assurer le maintien des ressources végétales et animales	183 613	188 681
Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes	64 319	62 872
Services internes	157 223	140 705
Total des charges	839 043	808 476
Revenus		
Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés	32 138	31 705
Assurer le maintien des ressources végétales et animales	7 593	7 341
Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes	16 113	15 914
Services internes	726	783
Total des revenus	56 570	55 743
Coût de fonctionnement net	782 473 \$	752 733 \$

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de l'avoir du Canada

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Avoir du Canada, début de l'exercice	85 446 \$	47 313 \$
Coût de fonctionnement net	(782 473)	(752 733)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	715 631	709 893
Variation de la somme à recevoir du Trésor	5 582	3 659
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	65 821	75 988
Actifs financés par d'autres ministères	303	1 326
Transfert d'actifs entre ministère	6 203	-
Avoir du Canada, fin de l'exercice	96 513 \$	85 446 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de :		
Frais, permis et certificats	(57 358) \$	(55 847) \$
Encaisse versée pour :		
Salaires et avantages sociaux	581 369	563 467
Fonctionnement et entretien	136 677	155 089
Paievements de transfert	5 096	12 689
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	665 784	675 398
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	50 065	35 058
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(218)	(563)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	49 847	34 495
Activité de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(715 631)	(709 893)
Encaisse nette utilisée	- \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1^{er} avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les résultats stratégiques suivants supportés par les services internes:

- a) Résultat stratégique 1 : Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés.

Comme elle contribue à l'approche intégrée du gouvernement du Canada visant la santé de la population, l'Agence, en collaboration avec les administrations fédérale, provinciales et municipales, protège les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à des aliments insalubres.

- b) Résultat stratégique 2 : Assurer le maintien des ressources végétales et animales.

Les programmes de l'Agence visent les objectifs suivants : protéger les cultures, les forêts, le bétail et les espèces aquatiques du Canada contre les maladies et les parasites réglementés; prévenir l'introduction dans les systèmes de production des animaux et des végétaux de substances toxiques susceptibles d'avoir un effet sur la santé humaine ou l'environnement; évaluer la durabilité environnementale des nouveaux produits issus de technologies habilitantes, comme la biotechnologie.

- c) Résultat stratégique 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes.

Les programmes de l'Agence favorisent la protection du consommateur en ce qui a trait aux aliments et à certains produits agricoles. Ils contribuent également à la prospérité du secteur agroalimentaire canadien en lui donnant accès aux marchés internationaux. L'Agence veut ainsi vérifier l'exactitude des renseignements fournis au consommateur sur les étiquettes et dans les publicités. De plus, l'Agence travaille à faciliter l'accès aux nouveaux marchés pour les secteurs réglementés en s'assurant que les produits canadiens sont conformes aux normes et aux règlements nationaux et internationaux. Ces produits peuvent donc être mis sur les marchés avec un maximum d'efficacité.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

- d) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation.

Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion de la sécurité, services de gestion de l'environnement, services de gestion du matériel, services d'approvisionnement, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, *Loi sur les produits agricoles au Canada*, *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, *Loi relative aux aliments du bétail*, *Loi sur les engrais*, *Loi sur l'inspection du poisson*, *Loi sur la santé des animaux*, *Loi sur l'inspection des viandes*, *Loi sur la protection des obtentions végétales*, *Loi sur la protection des végétaux* et *Loi sur les semences*.

De plus, l'Agence est responsable de l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, à l'exception des dispositions qui portent sur la santé du public, la sécurité ou la nutrition.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et les instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada, à l'exception de l'information divulguée à la note 11 – Indicateur de la dette nette.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les autorisations consenties à l'Agence ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de Trésorerie.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor représente le montant net en espèces que l'Agence est autorisée à retirer à même le Trésor sans crédit supplémentaire afin d'acquitter ses dettes. Ces montants ont été imputés aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs mais seront payés dans le futur.

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins déterminées sont comptabilisés à titre de revenus reportés au moment de leur réception et sont constatés comme revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

(ii) Indemnités de départ :

Les employés éligibles sont en droit de toucher une indemnité de départ, tel que prévu dans leur contrat de travail et conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est passé en charges au fur et à mesure que les employés accomplissent les services nécessaires à leur obtention. L'obligation au titre des avantages gagnés par les employés est déterminée en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle du passif au titre d'indemnités de départ du gouvernement dans son ensemble.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement fédéral parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement fédéral, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel (qui inclut les réclamations et les litiges), le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Agence diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Coût de fonctionnement net	782 473 \$	752 733 \$
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(65 821)	(75 988)
Amortissement des immobilisations corporelles	(31 550)	(26 321)
Revenus non disponibles pour dépenser	245	818
Variation nette dans les besoins futurs de financement	(13 488)	35 543
Actifs de faible valeur financés par d'autres ministères	(103)	(255)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(543)	(3 515)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	818	656
Valeur comptable nette de transfert entrée/sortie	(87)	(54)
	(110 529)	(69 116)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	50 065	35 058
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(218)	(563)
	49 847	34 495
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	721 791 \$	718 112 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Crédit 30 - Dépenses de fonctionnement	617 777 \$	618 770 \$
Crédit 35 - Dépenses en capital	44 971	39 725
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités	88 020	92 135
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(145)	(515)
Autorisations annulées - fonctionnement	(25 061)	(27 255)
Autorisations annulées - capital	(3 771)	(4 748)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	721 791 \$	718 112 \$

4. Créances et avances

Le tableau suivant donne le détail des créances et avances :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux	3 394 \$	1 684 \$
Créances de tiers	5 887	5 718
Avances aux employés	78	112
Autres	1 168	462
	10 527	7 976
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(432)	(459)
Total	10 095 \$	7 517 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût			Amortissement cumulé				2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations			Solde de clôture
Terrains	3 331 \$	- \$	- \$	3 331 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 331 \$	3 331 \$
Immeubles	254 798	22 554	25	277 327	173 509	10 430	(4)	183 943	93 384	81 289
Machinerie et matériel	79 647	7 158	3 179	83 626	33 175	5 366	2 211	36 330	47 296	46 472
Matériel informatique et logiciels	43 354	23 129	636	65 847	37 031	5 091	563	41 559	24 288	6 323
Véhicules	35 633	5 270	1 657	39 246	23 305	3 899	1 475	25 729	13 517	12 328
Actifs en construction	49 938	13 114	39 107	23 945	-	-	-	-	23 945	49 938
Améliorations locatives	21 781	25 701	-	47 482	13 416	6 764	(129)	20 309	27 173	8 365
	488 482 \$	96 926 \$	44 604 \$	540 804 \$	280 436 \$	31 550 \$	4 116 \$	307 870 \$	232 934 \$	208 046 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 31 550 \$ (2010 - 26 321 \$).

Les actifs en construction aliénés pour un montant de 38 978 \$ sont des actifs qui ont commencé à être utilisés au cours de l'exercice et qui ont été transférés dans la catégorie d'immobilisations pertinente. Le montant restant de 129 \$ représente des actifs qui n'ont jamais été utilisés et ont été radiés.

Durant l'année, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a transféré des améliorations locatives à l'Agence pour un coût historique de 6 237 \$ et un amortissement cumulé de 34 \$.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Crédoiteurs – autre ministères et organismes	19 817 \$	21 498 \$
Crédoiteurs – parties externes	47 891	35 147
	67 708	56 645
Charges à payer	16 077	13 882
Total	83 785 \$	70 527 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

7. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations à l'égard du coût du régime. En 2010-2011, les cotisations de l'Agence s'élèvent à 59 151 000 \$ (2010 – 61 268 000 \$), soit environ 1,9 fois (2010 – 1,9 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle a versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	97 591 \$	107 509 \$
Charge (recouvrement) pour l'exercice	16 178	(2 392)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(7 733)	(7 526)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	106 036 \$	97 591 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

8. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2011 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2011.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2012	2013	2014	2015	2016 et après	Total
Dépenses en capital	1 473 \$	310 \$	- \$	- \$	- \$	1 783 \$
Contrats de location-exploitation	4 580	2 321	-	-	-	6 901
Contributions	1 010	960	500	-	-	2 470
Autres ententes	12 330	4 376	847	508	330	18 391
Total	19 393 \$	7 967 \$	1 347 \$	508 \$	330 \$	29 545 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

10. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	40 884 \$	40 567 \$
Locaux	22 980	33 433
Services juridiques	1 957	1 988
	65 821 \$	75 988 \$

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	3 394 \$	1 684 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	19 817	21 498
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	123 070	120 590
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	262	583

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

11. Indicateur de la dette nette

La présentation de l'indicateur de la dette nette et d'un état de la variation de la dette nette sont requis par les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La dette nette est la différence entre les passifs d'un gouvernement et ses actifs financiers, et vise à fournir une mesure de revenus futurs requis pour payer les transactions et événements passés. Un état de la variation de la dette nette viendrait présenter les changements qui se sont produits sur les éléments tels que les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks durant la période. Les ministères sont financés par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et ils effectuent leurs opérations à même le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tous les montants reçus par les ministères sont versés au Trésor et tous les montants déboursés par les ministères sont payés à même le Trésor. Dans ce modèle d'opération du gouvernement, les actifs reflétés dans les états financiers ministériels, à l'exception du montant à recevoir du Trésor, ne sont pas disponibles à être utilisés pour acquitter les passifs existants du ministère. Les passifs du ministère seront acquittés à l'aide des autorisations parlementaires futures et des autres revenus générés par les opérations du ministère qui sont disponibles à être dépensés.

(en milliers de dollars)	2011	2010
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	83 785 \$	70 527 \$
Indemnités de vacances	29 275	29 383
Revenus reportés	2 242	2 014
Indemnités de départ	106 036	97 591
Total des passifs financiers	221 338	199 515
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor	73 809	68 227
Créances et avances	10 095	7 517
Total des actifs financiers	83 904	75 744
Indicateur de la dette nette	137 434 \$	123 771 \$

12. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture des résultats stratégiques de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux résultats stratégiques, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)	2011			2010		
	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 3	Services internes	Total	Total
Revenus						
Frais d'inspection	27 800\$	4 416\$	8 409\$	-	40 625\$	39 758\$
Enregistrements, permis, certificats	2 163	1 643	5 221	-	9 027	9 077
Droits et services divers	332	1 534	2 338	201	4 405	4 233
Droits de permis d'établissement	1 645	-	143	-	1 788	1 712
Sanctions administratives pécuniaires	-	-	-	501	501	752
Classement	198	-	2	-	200	180
Intérêts	-	-	-	24	24	31
Total des revenus	32 138	7 593	16 113	726	56 570	55 743
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux	337 855	135 354	52 468	93 409	619 086	581 916
Services professionnels et spéciaux	24 797	9 305	2 827	33 747	70 676	71 084
Locaux	16 237	8 543	3 266	5 187	33 233	34 864
Amortissement	16 341	7 036	2 466	5 707	31 550	26 321
Déplacements et réinstallations	11 847	5 629	1 372	2 521	21 369	21 045
Services publics, matériaux et fournitures	9 895	7 177	1 045	2 066	20 183	19 972
Mobilier et matériel	5 904	1 808	312	2 969	10 993	12 351
Communication	1 776	783	166	8 163	10 888	11 487
Réparations	7 694	1 824	250	1 059	10 827	10 970
Location de matériel	571	593	50	1 075	2 289	2 538
Information	343	345	44	1 026	1 758	3 441
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	282	121	42	98	543	3 515
Divers	194	73	11	196	474	595
Total des charges de	433 736	178 591	64 319	157 223	833 869	800 099
Paiements de transfert						
Paiements d'indemnités	-	3 590	-	-	3 590	7 274
Autres	152	1 432	-	-	1 584	1 103
Total des paiements de transfert	152	5 022	-	-	5 174	8 377
Total des charges	433 888	183 613	64 319	157 223	839 043	808 476
Coût de fonctionnement net	401 750\$	176 020\$	48 206\$	156 497\$	782 473\$	752 733\$

Voir note 1 pour définition complète des résultats stratégiques

Résumé de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice 2010-2011 et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (non vérifié)

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

NOTE AU LECTEUR

En vertu de la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, les ministères et les organismes sont maintenant tenus de faire état des mesures qu'ils prennent pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères et les organismes doivent procéder à des évaluations annuelles de leur système de CIRF, établir des plans d'action pour apporter les ajustements nécessaires et joindre à leur *Déclaration de responsabilité de la direction* un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Des systèmes efficaces de CIRF permettent de préparer des états financiers fiables et de fournir l'assurance que :

- les opérations sont autorisées adéquatement;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, règlements et politiques applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les ramener à un niveau raisonnable au moyen de contrôles qui sont pondérés et proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le maintien d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à cerner, à évaluer et à adapter, au besoin, les risques importants et les contrôles internes qui s'y rapportent, de même qu'à surveiller le rendement du système pour favoriser l'amélioration continue. En conséquence, l'ampleur, le déroulement et l'état des évaluations que font les ministères de l'efficacité de leur système de CIRF varieront d'un organisme à l'autre en fonction des risques et en raison de leur situation unique.

1. Introduction

Objet

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice 2010-2011. Comme l'exige la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, ce document présente un sommaire des mesures prises par l'ACIA afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). En particulier, ce rapport présente, au 31 mars 2011, des renseignements sommaires sur les évaluations effectuées par l'ACIA, notamment sur les progrès, les résultats et les plans d'action, ainsi que certains renseignements utiles afin de comprendre l'environnement de contrôle propre à l'organisme.

Principaux éléments

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'ACIA se retrouvent dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités*.

1.2 Points saillants du profil financier

Les états financiers (vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada) de l'ACIA pour l'exercice 2010-2011 sont disponibles dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

- Le total des charges était de 839 millions de dollars. Les dépenses de salaires et avantages sociaux représentaient 74 % de ce montant.
- Le total des revenus était de 56,6 millions de dollars. Les droits d'inspection représentaient 72 % de ce montant.
- Le total des actifs et des passifs était de 317,9 millions de dollars et de 221,3 millions de dollars, respectivement. Les immobilisations corporelles constituent 73 % de l'actif total. Les indemnités de départ versées aux employés constituent 48 % du passif total, suivies par les crédateurs et les charges à payer avec 38 %.
- L'ACIA a une forte présence régionale. On trouve dans chaque bureau régional une fonction financière décentralisée qui entame et approuve une grande partie des dépenses de fonctionnement. Afin de maximiser l'efficacité des opérations, toutes les opérations relatives aux crédateurs et aux débiteurs sont traitées de façon centralisée dans les centres de service de Guelph, de Montréal et de Moncton.
- L'ACIA utilise un système financier fondé sur SAP, appelé SATURNE. Ce système échange des données avec le système électronique de facturation autonome pour aider l'ACIA à gérer ses revenus.

1.3 États financiers vérifiés

L'ACIA a toujours reçu une opinion sans réserve des vérificateurs du Bureau du vérificateur général (BVG), qui vérifient les états financiers de l'Agence depuis sa création en 1997.

1.4 Ententes de services relatives aux états financiers

L'ACIA compte sur d'autres organismes et leurs contrôles internes pour le traitement de certaines opérations qui figurent dans ses états financiers, ainsi que pour l'élaboration de systèmes et les services d'entretien.

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre centralement les paiements des salaires.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit des renseignements qui servent à calculer diverses charges à payer et provisions, telles que les indemnités de départ.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre des services d'acquisition, d'élaboration de systèmes et d'entretien des systèmes d'information utilisés pour l'établissement des rapports financiers.

1.5 Changements importants au cours de l'exercice 2010-2011

Il n'y a eu aucun changement important touchant les états financiers au cours de l'exercice 2010-2011.

2. Facteurs de l'environnement de contrôle de l'Agence pertinents au CIRF

L'ACIA reconnaît qu'il est important que la direction fournisse des messages clairs afin que les employés de tous les niveaux comprennent le rôle qu'ils doivent jouer dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et qu'ils disposent des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de ces responsabilités. La priorité de l'ACIA est de veiller à ce que les risques soient bien gérés, dans un environnement de contrôle souple et axé sur le risque qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés en ce qui a trait au CIRF

Voici les postes et comités clés de l'ACIA qui ont la responsabilité de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Président – Le président de l'ACIA, en tant qu'administrateur des comptes, assume la responsabilité et la direction globale des mesures qui sont prises afin de maintenir un système efficace de contrôle interne. À ce titre, il préside le Comité de la haute direction et il est appuyé par le premier vice-président.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de l'ACIA rend compte directement au président et assure le leadership pour la coordination, la cohérence et l'orientation en ce qui a trait à la conception et au maintien d'un système efficace et intégré de CIRF, y compris son évaluation annuelle.

Vice-présidents – Les vice-présidents de l'ACIA qui sont chargés de l'exécution des programmes sont aussi responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur secteur de compétence.

Chef de la vérification interne (CVI) – Le CVI de l'ACIA relève directement du président et fournit une assurance en effectuant des vérifications internes périodiques axées sur le risque qui sont essentielles au maintien d'un système efficace de CIRF.

Comité de vérification du ministère et de l'organisme (CVMO) – Le CVMO est un comité consultatif qui fournit des points de vue objectifs sur les cadres de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques de l'ACIA. Ce comité, établi en 2007, est composé de trois membres externes.

2.2 Mesures principales prises par l'organisation

L'environnement de contrôle de l'ACIA inclut aussi une série de mesures destinées à aider les employés à bien gérer les risques en les sensibilisant, en leur fournissant des connaissances et des outils pertinents, ainsi qu'en leur faisant acquérir des compétences. Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- la création du Bureau des valeurs et de l'éthique;
- le Code de conduite et le Code de valeurs et d'éthique de l'ACIA;
- des ententes de rendement annuelles conclues avec les cadres supérieurs, qui comportent des responsabilités de gestion financière clairement établies;
- un programme de formation et des communications dans les domaines de base de la gestion financière;
- des politiques adaptées à l'environnement de contrôle de l'ACIA;
- une surveillance active et des plans d'assurance de la qualité, ainsi que l'établissement de rapports trimestriels sur les contrôles financiers;
- une grille des pouvoirs délégués de signature des documents financiers mise à jour régulièrement.

3. Évaluation du système de CIRF de l'ACIA

L'auto-évaluation est un examen systématique effectué par la direction afin de fournir une assurance quant au CIRF.

3.1 Éléments de l'évaluation

Conformément à la Politique sur le contrôle interne, un système efficace de contrôle interne a pour objectif de fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont autorisées adéquatement;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés;
- les lois, règlements et politiques applicables sont respectés.

Un système officialisé de CIRF comprend l'évaluation de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle du système de CIRF du ministère. Il permet également de veiller à ce qu'un programme de surveillance continue soit mis en œuvre afin d'améliorer constamment le système de CIRF.

Évaluation de l'efficacité de la conception – Une évaluation de l'efficacité de la conception permettra à l'ACIA de déterminer les principaux points de contrôle relatifs au CIRF, de les documenter, de les mettre en œuvre, de s'assurer qu'ils correspondent aux risques qu'ils visent à atténuer et de veiller à ce que toutes les mesures correctives nécessaires soient appliquées en temps voulu. Les activités d'évaluation incluent la documentation et la mise en correspondance des principaux processus opérationnels ou systèmes de TI, la détermination des principaux risques et les contrôles internes mis en œuvre en vue d'atténuer ces risques, de même qu'une révision visant à évaluer l'efficacité de la conception des contrôles internes.

Évaluation de l'efficacité opérationnelle – Une évaluation de l'efficacité opérationnelle permettra à l'ACIA de s'assurer que les principaux contrôles exercés en matière de rapports financiers ont été testés pendant une période définie et qu'ils fonctionnent comme prévu. Les activités d'évaluation comprennent la réalisation d'un examen type des opérations pour déterminer si les procédures établies et les mesures de contrôle interne sont bien respectées.

Lettre de recommandation et plan d'action de la direction – Une lettre de recommandation sera envoyée à l'interne aux gestionnaires concernés de l'ACIA en cas de lacunes observées lors de l'exercice d'auto-évaluation. Le responsable du processus devra élaborer un plan d'action de la direction pour apporter les correctifs nécessaires en temps opportun.

Programme de surveillance continue – L'ACIA déterminera des domaines d'observation constante ou périodique, de mise à jour et d'évaluation par rotation, selon le niveau de risque associé au processus opérationnel ou au système de TI. Le programme prévoit également l'application en temps opportun des mesures correctives nécessaires.

3.2 Objet et portée de l'évaluation

Afin de définir l'ampleur de l'initiative, un exercice de planification et d'établissement de la portée a été réalisé pour déterminer les principaux processus opérationnels, contrôles des entités et contrôles informatiques généraux. Au cours de la planification et de l'établissement de la portée, différents facteurs quantitatifs et qualitatifs ont été pris en compte, dont la matérialité, les opérations exigeant un bon jugement ou des prévisions (p. ex., passif éventuel), la complexité des opérations, les risques de fraude, les observations ou les recommandations sur les états financiers ou d'autres questions présentées par le Bureau du contrôleur général (BCG), ainsi que les constatations découlant de vérifications précédentes, qu'elles aient été effectuées par la Direction de la vérification interne (DVI) ou le BVG.

On entend par « processus opérationnels » les processus particuliers qui facilitent le traitement des opérations financières. Les six processus opérationnels suivants ont été déterminés : revenus, dépenses salariales et non salariales (p. ex., dépenses de fonctionnement et d'entretien), paiements compensatoires statutaires, immobilisations, clôture annuelle des comptes et rapports financiers.

Les contrôles au niveau de l'entité sont définis comme les contrôles très importants de l'organisation qui « donnent le ton depuis le sommet ». Voici les cinq points de contrôle au niveau de l'entité : valeurs et éthique, gouvernance, gestion des risques, gestion financière et compétence du personnel financier.

Les contrôles informatiques généraux sont définis comme les contrôles liés aux systèmes financiers et à l'infrastructure de TI de base utilisés dans l'organisation, qui facilitent les opérations financières. L'ACIA est chargée d'évaluer l'efficacité de tous les contrôles généraux des systèmes de TI qu'elle gère intégralement, dont le Réseau de l'ACIA et le système électronique de facturation autonome. Dans les cas où l'ACIA achète des services d'élaboration ou d'entretien de systèmes auprès d'un autre ministère (p. ex., Saturne, Enterprise, PeopleSoft et Système régional de paye), l'auto-évaluation porte alors uniquement sur les éléments des systèmes qui sont maintenus ou contrôlés par l'ACIA, comme les contrôles d'accès. Les fournisseurs de services dans d'autres ministères sont responsables de l'auto-évaluation du contrôle interne des systèmes qu'ils entretiennent pour le compte de l'ACIA.

Ces points de contrôle sont les points de comparaison en fonction desquels l'ACIA a élaboré son plan triennal d'auto-évaluation, qui fera l'objet d'un examen et d'une mise à jour annuellement afin de rendre compte des changements apportés à l'environnement de contrôle.

4. Résultats de l'évaluation de l'Agence

Voici un résumé des principaux résultats de l'évaluation découlant des examens de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle effectués par l'ACIA.

4.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Lorsque l'ACIA effectue des examens de l'efficacité de la conception, c'est qu'elle a déjà mis à jour les documents relatifs aux processus opérationnels et validé les principaux processus auprès des intervenants. Les examens de l'efficacité de la conception permettent également de vérifier l'harmonisation de chacun des contrôles clés avec les risques. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'ACIA a procédé à des examens de l'efficacité de la conception dans les domaines des valeurs et de l'éthique, de la compétence du personnel financier, de la gestion des revenus, du service de paie, ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Les résultats des examens de l'efficacité de la conception ont permis de relever qu'il était nécessaire de :

- mettre en œuvre un processus de surveillance ou de rapprochement afin de rapprocher les demandes de services et les factures.

4.2 Efficacité opérationnelle des contrôles clés

Lorsqu'elle a évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles clés, l'ACIA a tenu compte des résultats des vérifications des états financiers effectuées par le BVG, des récents rapports de vérification interne et des examens types réalisés par l'équipe d'auto-évaluation. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'ACIA a procédé à des examens de l'efficacité opérationnelle dans les domaines des valeurs et de l'éthique, de la compétence du personnel financier et des dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Les résultats des examens de l'efficacité opérationnelle ont permis de relever qu'il était nécessaire de :

- mettre à jour la politique sur l'engagement et veiller à ce que les exigences de la politique soient bien communiquées aux gestionnaires et au personnel administratif;
- rappeler périodiquement les responsabilités des gestionnaires en vertu du Code de conduite de l'ACIA et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP);
- améliorer la communication au sein du personnel financier afin de transmettre l'information verticalement et horizontalement.

5. Plan d'action de l'Agence

Voici un résumé des mesures prises à ce jour pour apporter les ajustements importants quant au CIRF, ainsi que les grands éléments des travaux que l'on prévoit réaliser au cours des prochaines années.

5.1 Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2011

Pendant l'exercice 2010-2011, l'ACIA a fait d'importants progrès en évaluant et en améliorant ses principaux contrôles liés au système de CIRF. Voici un résumé de ces progrès.

L'ACIA a réalisé les travaux suivants :

- création et ressourcement d'une équipe d'auto-évaluation en vue de mettre en œuvre les exigences de la politique relatives au CIRF et de fournir un mécanisme permanent d'évaluation, de surveillance et d'établissement des rapports;
- mise en œuvre d'un cadre de contrôle financier amélioré soutenu par un ensemble de politiques et de procédures financières;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action triennal d'auto-évaluation fondé sur une décomposition des états financiers axée le risque;
- auto-évaluation intégrale des contrôles clés dans les domaines des valeurs et de l'éthique, de la compétence du personnel financier, ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'entretien;
- documentation des processus et des contrôles clés en ce qui a trait au service de paie, à la clôture annuelle des comptes et aux rapports financiers.

L'ACIA a entrepris ou partiellement achevé les travaux suivants :

- examen de l'efficacité de la conception du service de paie;
- documentation de la gestion des revenus;
- élaboration d'une nouvelle structure de gestion et de gouvernance pour les paiements de transfert;
- établissement d'un processus de surveillance et de rapprochement des revenus;
- élimination des faiblesses relevées pendant l'auto-évaluation de l'exercice 2010-2011.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices à venir

Le plan d'action fait ressortir les progrès que l'ACIA réalisera lorsqu'elle procédera à l'évaluation de ses contrôles clés.

	2011-2012				2012-2013				Prochaines années
	Documentation	Efficacité de la conception	Efficacité opérationnelle	Recommandation et plan d'action	Documentation	Efficacité de la conception	Efficacité opérationnelle	Recommandation et plan d'action	Programme de surveillance continue ¹
Contrôles au niveau de l'entité									
Valeurs et éthique									✓
Compétence du personnel financier									✓
Gouvernance	✓	✓	✓	✓					✓
Gestion des risques	✓	✓	✓	✓					✓
Gestion financière					✓	✓	✓	✓	✓
Contrôles généraux des TI									
Saturne / Enterprise	✓	✓					✓	✓	✓
PeopleSoft	✓	✓					✓	✓	✓
Réseau de l'ACIA	✓	✓					✓	✓	✓
Syst. élect. de facturation autonome	✓	✓					✓	✓	✓
Contrôles des processus opérationnels									
Revenus	✓	✓	✓	✓					✓
Dépenses salariales		✓	✓	✓			✓	✓	✓
Fonctionnement et entretien (permanent)			✓	✓			✓	✓	✓
Paiements compensatoires statutaires	✓	✓	✓	✓					✓
Immobilisations					✓	✓	✓	✓	✓
Clôture ann. des comptes et rapp. fin.		✓	✓	✓					✓

1 – Un programme de surveillance continue sera mis en place au cours de l'exercice 2013-2014 afin de déterminer les domaines d'observation constante ou périodique, de mise à jour et d'évaluation par rotation, selon le niveau de risque associé au processus opérationnel ou au système de TI.

3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Rapports sur les frais d'utilisation pour 2010-2011 – *Loi sur les frais d'utilisation*

Tableau A : Frais d'utilisation

Tableau B : Frais d'utilisation externes

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Achats écologiques

Initiatives horizontales

Tableau A : Encéphalopathie spongiforme bovine

Tableau B : Programme national sur la santé des animaux aquatiques

Tableau C : *Listeria*

Tableau D : Espèces exotiques envahissantes

Vérifications internes et évaluations

Tableau A : Vérifications

Tableau B : Évaluations

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Sources des revenus disponibles

Sources des revenus non disponibles

Rapport d'étape sur les projets qui nécessitent une approbation spéciale du Conseil du Trésor

Tous les tableaux de la section III en version électronique du Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011 sont accessibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/ica/ica00-fra.asp>

Section IV : Autres points d'intérêt

- 4.1 Indicateurs de rendement par priorité opérationnelle
- 4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité
- 4.3 Coordonnées

Toute information présentée dans la section IV en version électronique du Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011 est accessible sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'adresse
<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaaffr/ar/2010-11dpr/sect4f.shtml>

